
FICHER DE MICRODONNÉES

L'ÉQUIPEMENT MÉNAGER SELON LE REVENU

Enquête sur les finances des consommateurs de 1987

REVENU DE 1986

Statistique Canada
Division des enquêtes-ménages

PONDÉRATION RÉVISÉE - 1991 BASE DU RECENSEMENT

Table des matières

	<u>Page</u>
Caractéristiques techniques de la bande	A-1
Introduction	B-1
Notes aux utilisateurs des séries historiques de bandes de l'EFC	C-1
Titre des variables et codes	1:31
Descriptions des variables	D-1
Plan de sondage et implications	97
Méthodes de collecte et de traitement des données	99
Taux de réponse	102
Procédures pour faire réviser un manuscrit	103
Estimations provenant du fichier de microdonnées	104
Questionnaires	



TECHNICAL CHARACTERISTICS OF THIS MICRODATA FILE				CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES DE CE FICHER DE MICRODONNÉES			
SURVEY YEAR ▶		1987		◀ ANNÉE D'ENQUÊTE			
INCOME YEAR ▶		1986		◀ ANNÉE DE REVENU			
INDIVIDUALS, AGED 15 YEARS AND OVER, WITH AND WITHOUT INCOME				PARTICULIERS, AGÉS DE 15 ANS ET PLUS, AVEC ET SANS REVENU			
ECONOMIC FAMILIES				FAMILLES ÉCONOMIQUES			
CENSUS FAMILIES				FAMILLES DE RECENSEMENT			
HOUSEHOLD INCOME, FACILITIES				ÉQUIPEMENT MÉNAGER SELON LE REVENU			
KEY OR LINK FILE				FICHER CLÉ OU FICHER DE RACCORDEMENT			
TOTAL WEIGHTED NUMBER OF UNITS ▶		9,641,681		◀ NOMBRE TOTAL PONDÉRÉ D'UNITÉS			
NUMBER OF RECORDS ▶		30,841		◀ NOMBRE DES DOSSIERS			
SPECIFICATIONS				SPÉCIFICATIONS			
9 TRACK TAPE				BANDES À 9 PISTES			
DATA SET NAME				NOM DE FICHER			
VOLUME SERIAL NUMBER				VOLUME/NUMÉRO DE SÉRIE			
DENSITY		1600 BPI		1600 BPP		DENSITÉ	
		6250 BPI		6250 BPP			
LABELS		NONE		AUCUNE		ÉTIQUETTES	
		IBM STANDARD (EBCDIC)		STANDARD IBM (EBCDIC)			
		AScii		AScii			
FORMAT		EBCDIC		EBCDIC		FORMAT	
		AScii		AScii			
		RECORD SIZE		490		TAILLE D'EN-REGISTREMENT	
		BLOCK FACTOR				FACTEUR DE BLOC	
CARTRIDGE 3480				CARTOUCHE 3480			
DATA SET NAME				NOM DE FICHER			
VOLUME SERIAL NUMBER				VOLUME/NUMÉRO DE SÉRIE			
DENSITY		NOCOMPRESS		NOCOMPRESS		DENSITÉ	
		COMPRESS		COMPRESS			
LABELS		NONE		AUCUNE		ÉTIQUETTES	
		IBM STANDARD (EBCDIC)		STANDARD IBM (EBCDIC)			
		AScii		AScii			
PC DISKETTE		FORMAT AScii		DISQUETTE POUR MICRO-ORDINATEUR			
HIGH DENSITY - 3 1/2" (1.4 MB)				HAUTE DENSITÉ - 3 1/2" (1.4 MB)			
HIGH DENSITY - 5 1/4" (1.2 MB)				HAUTE DENSITÉ - 5 1/4" (1.2 MB)			
DOUBLE DENSITY - 3 1/2" (720 K)				DOUBLE DENSITÉ - 3 1/2" (720 K)			

INTRODUCTION

Ce fichier de microdonnées sur le revenu des ménages et l'équipement ménager est destiné à l'étude des genres d'équipement ménager en relation avec le revenu des ménages. On peut se procurer d'autres bandes de microdonnées pour des recherches statistiques sur le revenu ou on peut faire des demandes spéciales de données sur une base de coûts récupérables à la Division des enquêtes-ménages. Pour le moment, aucune bande de microdonnées portant exclusivement sur l'équipement ménager n'est prévue.

La bande de microdonnées sur le revenu et l'équipement des ménages est publiée pour la dixième fois. Les bandes sont disponibles biennalement à partir de 1972 et annuellement depuis 1982, exception faite de l'année 1984.

De 1986 à 1987, les modifications suivantes ont été apportées au contenu de la bande:

Les variables ajoutées sont:

Caractéristiques particulières du système de chauffage
Système de chauffage supplémentaire
Combustible pour le système de chauffage supplémentaire
Bicyclettes de grandeur pour adultes
Motocyclettes
Motoneiges
Tondeuses
Souffleuses à neige
Skis de descente
Skis de randonnée
Maison de villégiature au Canada
Canot
Chaloupe à rames, skiff, etc.
Voilier
Embarcation avec moteur hors-bord
Autre embarcation

Campeuse
Roulotte
Tente-remorque
Tente
Autre matériel de camping
Moquette
Âge de la moquette: salon/salle à manger
Âge de la moquette: corridors
Âge de la moquette: chambre à coucher/coin de détente
Âge de la moquette: salle familiale/ salle de jeux
Câblosélecteur
Foyer à combustible
Numéros de téléphone différents
Réparations requises
Valeur marchande du logement
Année emménagée dans le logement
Mode d'occupation du logement précédent
A déjà occupé un logement possédé par lui/elle

Variables supprimées:

Âge de l'installation principale de cuisson	Tourne-disque ou table tournante
Âge du réfrigérateur principal	Magnétophone
Âge de la machine à laver	Ordinateur domestique
Barbecue à gaz	Piscine
Aspirateur	Installation ou remplacement du système de chauffage ou du matériel électrique
Machine à coudre	Installation ou remplacement de la plomberie
Humidificateur portatif	Rénovations
Piano	Réparations à la charpente, fondation, etc.
Télévision payante	Ajouts au logement

Le contenu et les concepts de base sont demeurés pratiquement les mêmes d'une fois à l'autre. Toutefois, après chaque recensement décennal, le plan de sondage de l'Enquête sur la population active est révisé pour y incorporer les dernières modifications aux méthodes d'échantillonnage et pour tenir compte des changements démographiques mis à jour par les données du recensement le plus récent. Le nouveau plan de sondage a été introduit en janvier 1985 pour remplacer celui utilisé depuis 1975.

Pour obtenir des renseignements sur le remaniement du plan de sondage de l'enquête sur la population active, voir l'article du mois paru dans *La population active, janvier 1985*, n^o 71-001 au catalogue. Une description générale seulement est donnée à la section intitulée "Plan de sondage et implications".

Les utilisateurs de cette bande doivent noter les points suivants:

1. Toute répartition, estimation, moyenne, etc., doit être produite à l'aide de valeurs pondérées et non à partir des effectifs de l'échantillon. Une description du coefficient de pondération (zones 10 à 12 de chaque dossier de ménage) figure sous les rubriques "Pondération finale des ménages" et "Plan de sondage et implications" du présent document.
2. Toute estimation ou répartition en pourcentage fondée sur ce fichier et destinée à la publication ou à l'analyse doit s'établir sur un échantillon d'au moins 100 enregistrements. Ce principe, qui s'applique d'ailleurs à toutes nos publications, repose sur le fait que les données établies à partir d'échantillons plus petits sont peu fiables. L'acheteur de cette bande est invité à soumettre le(s) manuscrit(s) définitif(s) au service de révision des manuscrits de la Division. Pour plus de renseignements concernant cette procédure, voir "Procédures pour faire réviser un manuscrit" du présent document. Une description de la source doit figurer dans le corps de ces textes et se lire comme suit: "L'analyse effectuée dans le cadre de ce rapport est fondée sur la bande de microdonnées "Revenu (1986) des ménages et équipement ménager, 1987" de Statistique Canada, qui renferme les données recueillies au cours de l'enquête de 1987 sur les finances des consommateurs et de l'enquête sur l'équipement ménager de 1987. Tous les calculs faits à partir de cette base de données ont été effectués par (nom de l'organisme utilisateur)." Si le rapport n'indique aucune autre source de données, il n'est pas nécessaire de préciser la source de chaque tableau. Si, par contre, il existe d'autres sources, il faudrait préciser la source de chacun des tableaux de la façon suivante:

Source Statistique Canada, bande de microdonnées "Revenu (1986) des ménages et équipement ménager, 1987".
Calculs effectués par [nom de l'organisme utilisateur].

En conformité avec le développement de la standardisation des références pour les bandes de microdonnées¹, nous recommandons l'utilisation de la citation suivante dans les bibliographies:

Statistique Canada. Revenu (1986) des ménages et équipement ménager, 1987 [bande de microdonnées]. Édition de 1988. Ottawa, Ontario: Division des enquêtes-ménages [producteur et distributeur]. Un fichier de données (30,841 enregistrements) et documentation connexe.

3. Le choix du chef de ménage se fonde uniquement sur les liens qui existent entre les membres seulement. Le chef n'est pas nécessairement le principal soutien ou bénéficiaire d'un revenu; en fait, il peut ne pas toucher de revenu du tout.
4. Le terme "année de référence" se rapporte à l'année 1986 partout où il apparaît dans la documentation.
5. Le terme "année de l'enquête" se rapporte à l'année 1987 partout où il apparaît dans la documentation.
6. Le terme "semaine de référence" se rapporte à la semaine du 13 au 18 avril, 1987, la semaine qui précède immédiatement la période de deux semaines où l'enquête sur les finances des consommateurs est effectuée.

Pour obtenir plus de renseignements, communiquer avec: Division des enquêtes-ménages
Statistique Canada
5^e étage, section D-2
Immeuble Jean-Talon
Ottawa (Ontario)
K1A 0T6

Téléphone: 613-951-9775

¹ Dodd, Sue A. "Bibliographic references for numeric social science data files: suggested guidelines. American Society for information Science. Journal. 30(2):77-82, March 1979.

NOTES AUX UTILISATEURS DES SÉRIES HISTORIQUES DE BANDES DE L'EFC

La plupart des concepts de l'EFC sont demeurés inchangés depuis le fichier sur le revenu des ménages de 1971 (équipement ménager de 1972). Outre cependant, les modifications décrites dans l'Introduction, nous résumons ci-après certains des changements apportés au niveau des concepts qui pourraient aider à expliquer certains résultats statistiques.

1. Les fichiers de microdonnées antérieurs au fichier sur le revenu des ménages de 1984 (équipement ménager de 1985) n'englobaient pas les ménages dont le revenu était exceptionnellement élevé, ceux qui ont déclaré des pertes considérables découlant d'un travail autonome, ceux présentant des caractéristiques inhabituelles. À partir du fichier sur le revenu de 1984, on a annulé certaines caractéristiques des enregistrements portant sur ces ménages au lieu de supprimer ces enregistrements du fichier. Les variables qui ont été oblitérées sont indiquées sur le cliché d'articles comme "Unité de ménage spéciale". Les montants de contrôle sous la rubrique "Estimations provenant du fichier de microdonnées" comprennent ces enregistrements.
2. À compter du fichier sur le revenu des ménages de 1977 (équipement ménager de 1978), le revenu net total d'un emploi autonome et les gains totaux comprennent le revenu net provenant de chambreurs et de pensionnaires. La variable "nombre de personnes gagnant un revenu" a toujours pris en compte les bénéficiaires d'un revenu provenant de chambreurs et de pensionnaires. L'effet de ce changement est négligeable.
3. Le système de classement du chef et de son conjoint selon leur niveau d'instruction a changé à partir du fichier sur le revenu des ménages de 1975 (équipement ménager de 1976). Auparavant, les codes permettaient de faire la distinction entre les "études secondaires achevées" et les "études secondaires partielles", et la catégorie des études postsecondaires était divisée en deux, les études universitaires et non universitaires. Pour le fichier sur le revenu de 1975 (équipement ménager de 1976) et les années ultérieures, il n'est pas possible d'obtenir une catégorie "études secondaires achevées" parce que la catégorie "11^e - 13^e années" comprend à la fois des personnes qui ont terminé leurs études secondaires et des personnes qui ne les ont pas terminées. De plus, on ne peut distinguer entre études postsecondaires universitaires et non universitaires à moins que la personne n'ait obtenu un diplôme.
4. Les définitions relatives au codage des personnes selon leur situation vis-à-vis de l'activité ont changé à partir du fichier sur le revenu des ménages de 1975 (équipement ménager de 1976), année où la nouvelle enquête sur la population active est entrée en vigueur.

NOTES AUX UTILISATEURS DES SÉRIES HISTORIQUES DE BANDES DE L'EFC (SUITE)

5. Le codage du statut professionnel a été modifié à partir du fichier sur le revenu des ménages de 1979 (équipement ménager de 1980), de sorte que certains genres de travailleurs indépendants (autonomes) dans l'EPA sont classés comme des travailleurs rémunérés dans L'EFC.
6. Le classement des professions fondé sur la classification type des professions de 1980 a été utilisé pour la première fois pour le fichier sur le revenu des ménages de 1984 (équipement ménager de 1985).
7. À partir du fichier sur le revenu des ménages de 1986 (équipement ménager de 1987), toutes les variables relatives au nombre de personnes dans le ménage et dans la famille économique principale (par ex. nombre d'adultes dans le ménage, nombre d'enfants dans le ménage, etc.) figurent en tant que "chiffres réels". Dans les fichiers sur le revenu des ménages de 1984 et 1985 (équipement ménager de 1985 et 1986) on avait attribué un seuil à ces ménages.
8. À partir du fichier de données sur le revenu des ménages de 1984 (équipement ménager de 1985), la taille de la région de résidence repose sur les dénombrements démographiques du recensement de 1981 à l'intérieur des limites de 1981. Les bandes de microdonnées antérieures au fichier sur le revenu des ménages de 1984 avaient été établies à partir des populations recensées en 1961 (fichier sur le revenu de 1973), de celles recensées en 1971 (fichier sur le revenu de 1975-79) et de celles recensées en 1976 (fichier sur le revenu de 1981 et 1982). La méthode de recodage de centres uniques a été révisée quelque peu à partir du fichier sur le revenu de 1984, afin d'atténuer la distortion au niveau de la taille des régions de résidence (voir "Région de résidence" dans cette documentation).
9. À partir du fichier sur le revenu de 1981 (équipement ménager de 1982), le concept du revenu a été élargi afin d'inclure le crédit d'impôt fédéral pour enfants et les crédits d'impôts remboursables des provinces qui sont réclamés sur les déclarations d'impôt. Ce changement a influé sur plusieurs variables autres que Revenu total et Revenu après impôt, et notamment:
 - Total des transferts gouvernementaux (Transferts imposables et non imposables) pour la famille, le chef de famille et le conjoint
 - Principale source de revenu
 - Le code de faible revenu révisé de 1969
 - Le code de faible revenu révisé de 1978
10. À la suite de la révision des seuils de faible revenu à partir des données de l'enquête sur les dépenses des familles de 1978, nous avons inclus depuis le fichier sur le revenu de 1981 (équipement ménager de 1982) le code de faible revenu de 1978 pour la famille économique.

NOTES AUX UTILISATEURS DES SÉRIES HISTORIQUES DE BANDES DE L'EFC (FIN)

L'édition de 1980 de la publication n° 13-207 au catalogue renferme, en annexe, des explications plus détaillées sur les changements 9 et 10 ci-haut. Vous trouverez aussi, aux pages pertinentes du présent document, des explications plus détaillées sur ces variables.

11. Le seuil du "travailleur à temps plein" a été réduit, de 50 à 49 semaines afin de se conformer aux méthodes du recensement et ce depuis le fichier sur le revenu de 1981 (équipement ménager de 1982).
12. À partir du fichier sur le revenu de 1985 (équipement ménager de 1986), les zones de dollars ont été augmentées de 7 à 8 multiplots.
13. Du point de vue méthodologique, trois changements importants ont été apportés:
 - (i) Avec le fichier sur le revenu de 1984 (équipement ménager de 1985), le plan de sondage a été modifié; de celui qui est décrit dans la publication Méthodologie de l'enquête sur la population active du Canada (n° 71-526 au catalogue), il est devenu celui qui est décrit dans l'article du mois paru dans La population active, janvier 1985, n° 71-001 au catalogue.
 - (ii) À partir du fichier sur le revenu des ménages de 1977 (équipement ménager de 1978), l'imputation de données sur le revenu aux non-répondants a été intégrée au système de traitement de l'enquête. Pour obtenir plus de renseignements à ce sujet, voir la rubrique "Méthodes de collecte et de traitement des données" de la présente documentation.
 - (iii) Les estimations du nombre d'unités familiales ayant servi à produire les pondérations sur les fichiers sur le revenu des ménages de 1981 et 1982 (équipement ménager de 1982 et 1983) ont été calculées en fonction des chiffres du recensement de 1981 dont la couverture correspondait à celle de l'enquête sur la population active. Cela influe dans une certaine mesure sur la comparabilité des estimations tirées des bandes antérieures. Pour plus de détails à ce sujet, se reporter à la page 12 du bulletin n° 13-208 de 1981.

Taille	Position	Caractère	Variables et Codes
5	1-5	N	NUMÉRO DE SÉQUENCE
2	6-7	N	CODE GÉOGRAPHIQUE TYPE
			00 Unité spéciale
			10 Terre-Neuve
			11 Île-du-Prince-Édouard
			12 Nouvelle-Écosse
			13 Nouveau-Brunswick
			24 Québec
			35 Ontario
			46 Manitoba
			47 Saskatchewan
			48 Alberta
			59 Colombie-Britannique
1	8	N	RÉGION DE RÉSIDENCE
			1 Grands centres urbains de 500,000 habitants et plus
			2 Grands centres urbains de 100,000 - 499,999 habitants
			3 Petits centres urbains de 30,000 - 99,999 habitants
			4 Autres centres urbains de moins de 30,000 habitants
			5 Régions rurales
1	9	N	ZÉRO - Zone Supplémentaire
3	10-12	N	PONDÉRATION FINALE DES MÉNAGES¹
			CARACTÉRISTIQUES ET REVENU DES MÉNAGES
2	13-14	N	NOMBRE DE PERSONNES
2	15-16	N	NOMBRE D'ADULTES

¹ Voir position 484-488. Voir page 5A pour la description du poids révisé (base de 1991)

Taille Position Caractère**Variables et Codes****CARACTÉRISTIQUES ET REVENU DES MÉNAGES [SUITE]**

2 17-18 N NOMBRE DE PERSONNES AGÉES DE 65 ANS ET PLUS

2 19-20 N NOMBRE D'ENFANTS MOINS DE 7 ANS

2 21-22 N NOMBRE D'ENFANTS 7-15 ANS

2 23-24 N NOMBRE D'ENFANTS 16-17 ANS

2 25-26 N NOMBRE D'ENFANTS 18-24 ANS

1 27 N COMPOSITION DU MÉNAGE

- 1 Une personne seule
- 2 Une famille économique de deux personnes ou plus
- 3 Ménage multiple comprenant seulement des personnes seules
- 4 Ménage multiple comprenant au moins une famille de deux personnes ou plus

1 28 N POURCENTAGE DE REVENU D'ORIGINE AGRICOLE

- 1 Aucun revenu agricole
- 2 Moins de 40%
- 3 40-49%
- 4 50-59%
- 5 60% ou plus

NOTA Le signe "\$" devant le nom du poste indique la valeur en dollars réels. Chacune des zones de revenu suivantes est accompagnées du signe "+" ou "-" en première position pour indiquer si le montant est positif ou négatif, et les sept positions suivantes donnent la valeur numérique réelle.

Taille Position Caractère

Variable et Codes

CARACTÉRISTIQUES ET REVENU (SUITE)

1	29	N	PRINCIPALE SOURCE DE REVENU
			1 Aucun revenu
			2 Salaires et traitements
			3 Revenu net d'un emploi autonome
			4 Total des transferts gouvernementaux
			5 Revenu total de placements
			6 Pensions de retraite et rentes
			7 Autre revenu en espèces
			8 Solde et indemnités militaires
2	30-31	N	NOMBRE DE PERSONNES GAGNANT UN REVENU
2	32-33	N	NOMBRE DE PERSONNES TOUCHANT UN REVENU
8	34-41	N	\$ SALAIRES ET TRAITEMENTS
8	42-49	N	\$ SOLDE ET INDEMNITÉS MILITAIRES
8	50-57	N	\$ REVENU NET D'UN EMPLOI AUTONOME NON AGRICOLE
8	58-65	N	\$ REVENU NET D'UN EMPLOI AUTONOME AGRICOLE
8	66-73	N	\$ REVENU NET PROVENANT DE CHAMBREURS ET DE PENSIONNAIRES

NOTA Le signe "\$" devant le nom du poste indique la valeur en dollars réels. Chacune des zones de revenu suivantes est accompagnées du signe "+" ou "-" en première position pour indiquer si le montant est positif ou négatif, et les sept positions suivantes donnent la valeur numérique réelle.

Taille Position Caractère

Variable et Codes

CARACTÉRISTIQUES ET REVENU (SUITE)

8	74-81	N	\$ REVENU NET TOTAL D'UN EMPLOI AUTONOME
8	82-89	N	\$ GAINS TOTAUX
8	90-97	N	\$ REVENU TOTAL DE PLACEMENTS
8	98-105	N	\$ ALLOCATIONS FAMILIALES ET ALLOCATIONS AUX JEUNES
8	106-113	N	\$ CRÉDIT D'IMPÔT POUR ENFANTS
8	114-121	N	\$ SÉCURITÉ DE LA VIEILLESSE, SUPPLÉMENT DE REVENU GARANTI ET ALLOCATION AU CONJOINT
8	122-129	N	\$ PRESTATIONS DU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA OU DU RÉGIME DE RENTES DU QUÉBEC
8	130-137	N	\$ PRESTATIONS D'ASSURANCE-CHÔMAGE
8	138-145	N	\$ AIDE SOCIALE ET SUPPLÉMENTS DE REVENU PROVINCIAL
8	146-153	N	\$ AUTRES REVENUS PROVENANT DU GOUVERNEMENT (INCLUANT CRÉDIT D'IMPÔT PROVINCIAL)
8	154-161	N	\$ TOTAL DES TRANSFERTS GOUVERNEMENTAUX
8	162-169	N	\$ TRANSFERTS GOUVERNEMENTAUX IMPOSABLES
8	170-177	N	\$ TRANSFERTS GOUVERNEMENTAUX NON IMPOSABLES

NOTA Le signe "\$" devant le nom du poste indique la valeur en dollars réels. Chacune des zones de revenu suivantes est accompagnées du signe "+" ou "-" en première position pour indiquer si le montant est positif ou négatif, et les sept positions suivantes donnent la valeur numérique réelle.

Taille Position Caractère Variable et Codes

CARACTÉRISTIQUES ET REVENU (Fin)

8	178-185	N	\$ PENSIONS DE RETRAITE ET RENTES
8	186-193	N	\$ AUTRE REVENU MONÉTAIRE
8	194-201	N	\$ REVENU TOTAL
8	202-209	N	\$ IMPÔT TOTAL SUR LE REVENU
8	210-217	N	\$ REVENU APRÈS IMPÔT
3	218-220	N	ZÉRO - ZONE SUPPLÉMENTAIRE

ÉQUIPEMENT MÉNAGER

1	221	N	GENRE DE LOGEMENT
			1 Maison individuelle
			2 Maison double
			3 Maison en rangée ou de terrasse
			4 Duplex
			5 Appartement ou plain-pied
			6 Autre
1	222	N	CONDOMINIUM
			0 Non
			1 Oui

Taille Position Caractère

Variables et Codes

ÉQUIPEMENT MÉNAGER (SUITE)

Taille	Position	Caractère	Variables et Codes
1	223	N	PÉRIODE DE CONSTRUCTION DE L'ÉDIFICE 1 Avant 1941 2 1941-1950 3 1951-1960 4 1961-1970 5 1971-1980 6 1981-Année de l'enquête
1	224	N	MODE D'OCCUPATION 1 Propriétaire avec hypothèque 2 Propriétaire sans hypothèque 3 Locataire (loyer en espèces), autre
2	225-226	N	NOMBRE DE PIÈCES DANS LE LOGEMENT 01-12 Nombre réel 13 Treize ou plus
1	227	N	NOMBRE DE CHAMBRES À COUCHER 0-6 Nombre réel 7 Sept ou plus
1	228	N	PRINCIPAL MODE DE CHAUFFAGE 1 À vapeur ou à eau chaude 2 À air chaud pulsé (y compris les systèmes équipés d'une pompe à chaleur) 3 Autre système à air chaud (y compris les systèmes par gravité) 4 Poêle de chauffage (Poêle à bois) 5 Chauffage à l'électricité 6 Cuisinière ou autre

NOTA Le signe "#" qui précède le nom du poste indique une nouvelle variable.

Taille Position Caractère

Variables et Codes

ÉQUIPEMENT MÉNAGER (SUITE)

1	229	N	NOMBRE D'ANNÉES DEPUIS QUE LE SYSTÈME DE CHAUFFAGE A ÉTÉ INSTALLÉ
			1 5 ans ou moins
			2 6 à 10 ans
			3 Plus de 10 ans
1	230	N	PRINCIPAL COMBUSTIBLE DE CHAUFFAGE
			1 Huile ou autre combustible liquide
			2 Gaz canalisé (y compris le gaz naturel)
			3 Gaz en bouteille ou en bonbonne (y compris le propane liquide)
			4 Électricité
			5 Bois
			6 Autre
1	231	N	# CARACTÉRISTIQUES PARTICULIÈRES DU SYSTÈME DE CHAUFFAGE
			0 Aucune
			1 Pompe à chaleur
			2 Système polycombustible
			3 Autre (comprend les panneaux solaires)
1	232	N	# SYSTÈME DE CHAUFFAGE SUPPLÉMENTAIRE
			0 Aucun
			1 Poêle de chauffage
			2 Cuisinière
			3 Chaufferette portative
			4 Autre

NOTA Le signe "#" qui précède le nom du poste indique une nouvelle variable.

Taille Position Caractère

Variables et Codes

ÉQUIPEMENT MÉNAGER (SUITE)

1	233	N	# COMBUSTIBLE POUR LE SYSTÈME DE CHAUFFAGE SUPPLÉMENTAIRE
			0 Sans objet
			1 Huile ou autre combustible liquide
			2 Gaz
			3 Électricité
			4 Bois
			5 Autre
1	234	N	# FOYER À COMBUSTIBLE
			0 Non
			1 Oui
1	235	N	GENRE D'EAU COURANTE
			0 Pas d'eau courante
			1 Chaude et froide amenée à l'intérieur
			2 Froide seulement amenée à l'intérieur
1	236	N	COMBUSTIBLE UTILISÉ POUR L'EAU CHAUDE
			0 Pas d'eau chaude courante
			1 Huile ou autre combustible liquide
			2 Gaz canalisé (y compris le gaz naturel
			3 Gaz en bouteille ou en bonbonne (y compris le propane liquide)
			4 Électricité
			5 Bois ou autre

Taille Position Caractère

Variables et Codes

ÉQUIPEMENT MÉNAGER (SUITE)

1	237	N	SALLE DE BAINS AVEC DOUCHE OU BAIGNOIRE INSTALLÉE 0 Ni baignoire ni douche installée 1 Une salle de bains (usage exclusif) 2 Deux salles de bains ou plus (usage exclusif) 3 Installation de baignoire partagée avec un autre ménage
1	238	N	TOILETTES 0 Aucune toilette avec chasse d'eau ou chimique dans le logement 1 Une toilette avec chasse d'eau 2 Deux toilettes avec chasse d'eau 3 Trois toilettes ou plus avec chasse d'eau 4 Toilette chimique ou autre genre 5 Toilette partagée avec un autre ménage
1	239	N	COMBUSTIBLE UTILISÉ POUR LA CUISSON 0 Aucune installation de cuisson 1 Huile ou autre combustible liquide 2 Gaz canalisé (y compris le gaz naturel) 3 Gaz en bouteille ou en bonbonne (y compris le propane liquide) 4 Électricité 5 Bois ou autre
1	240	N	FOUR À MICRO-ONDES 0 Non 1 Oui
1	241	N	NOMBRE DE RÉFRIGÉRATEURS 0 Ni réfrigérateur électrique ni mécanique 1-2 Nombre réel 3 Trois ou plus
1	242	N	CONGÉLATEUR DOMESTIQUE (À PART DU RÉFRIGÉRATEUR) 0 Non 1 Oui

NOTA Le signe "#" qui précède le nom du poste indique une nouvelle variable.

Taille Position Caractère

Variables et Codes

ÉQUIPEMENT MÉNAGER (SUITE)

1	243	N	MACHINE À LAVER	
			0 Pas de machine à laver électrique	
			1 Machine à laver automatique	
			2 Machine à laver électrique avec tordeur	
			3 Autre machine à laver électrique	
1	244	N	SÉCHEUSE	
			0 Pas de sècheuse	
			1 Sècheuse électrique	
			2 Sècheuse à gaz	
1	245	N	APPAREIL DE CLIMATISATION	
			0 Pas d'appareil de climatisation	
			1 Fenêtre	
			2 Unité centrale	
1	246	N	LAVE-VAISSELLE AUTOMATIQUE	
			0 Aucun	
			1 Encastré	
			2 Mobile	
1	247	N	NOMBRE DE TÉLÉPHONES	
			0-4 Nombre réel	5 Cinq ou plus
1	248	N	# NOMBRE DE NUMÉROS DE TÉLÉPHONE DIFFÉRENTS	
			0-2 Nombre réel	3 Trois ou plus
1	249	N	NOMBRE DE RADIOS	
			0-8 Nombre réel	9 Neuf ou plus

NOTA Le signe "#" qui précède le nom du poste indique une nouvelle variable.

Taille Position Caractère

Variables et Codes

ÉQUIPEMENT MÉNAGER (SUITE)

1	250	N	NOMBRE DE RADIOS F.M.		
			0-8 Nombre réel	9	Neuf ou plus
1	251	N	NOMBRE TOTAL DE TÉLÉVISEURS		
			0-4 Nombre réel	5	Cinq ou plus
1	252	N	NOMBRE DE TÉLÉCOULEURS		
			0-3 Nombre réel	4	Quatre ou plus
1	253	N	NOMBRE DE TÉLÉVISEURS EN NOIR ET BLANC		
			0-2 Nombre réel	3	Trois ou plus
1	254	N	TÉLÉDISTRIBUTION (CÂBLE)		
			0 Non		
			1 Oui		
1	255	N	# CÂBLOSÉLECTEUR		
			0 Non		
			1 Oui		
1	256	N	MAGNÉTOSCOPE		
			0 Non		
			1 Oui		
1	257	N	NOMBRE D'AUTOMOBILES		
			0-3 Nombre réel	4	Quatre ou plus

NOTA Le signe "#" qui précède le nom du poste indique une nouvelle variable.

Taille	Position	Caractère	Variables et Codes
ÉQUIPEMENT MÉNAGER (SUITE)			
1	258	N	NOMBRE DE FOURGONNETTES, CAMIONS
			0-3 Nombre réel 4 Quatre ou plus
1	259	N	DÉTECTEUR DE FUMÉE
			0 Non 1 Oui
1	260	N	EXTINCTEUR PORTATIF D'INCENDIE
			0 Non 1 Oui
1	261	N	# NOMBRE DE BICYCLETTES DE GRANDEUR POUR ADULTES
			0-4 Nombre réel 5 Cinq ou plus
1	262	N	# NOMBRE DE MOTOCYCLETTES
			0-2 Nombre réel 3 Trois ou plus
1	263	N	# NOMBRE DE MOTONEIGES
			0-1 Nombre réel 2 Deux ou plus
1	264	N	# SOUFFLEUSE À NEIGE
			0 Non 1 Oui

NOTA Le signe "#" qui précède le nom du poste indique une nouvelle variable.

Taille Position Caractère

Variables et Codes

ÉQUIPEMENT MÉNAGER (SUITE)

1	265	N	# TONDEUSE
			0 Aucune
			1 À essence
			2 Électrique
			3 Manuelle
1	266	N	# SKIS DE DESCENTE
			0 Non
			1 Oui
1	267	N	# SKIS DE RANDONNÉE
			0 Non
			1 Oui
1	268	N	# MAISON DE VILLÉGIATURE
			0 Non
			1 Oui
1	269	N	# CANOT
			0 Non
			1 Oui
1	270	N	# CHALOUPE, SKIFF, ETC.
			0 Non
			1 Oui

NOTA Le signe "#" qui précède le nom du poste indique une nouvelle variable.

Taille Position Caractère

Variables et Codes

ÉQUIPEMENT MÉNAGER (SUITE)

1	271	N	# VOILIER
			0 Non
			1 Oui
1	272	N	# EMBARCATION AVEC MOTEUR HORS-BORD
			0 Non
			1 Oui
1	273	N	# AUTRES EMBARCATIONS
			0 Non
			1 Oui
1	274	N	# CAMPEUSE
			0 Non
			1 Oui
1	275	N	# ROULOTTE
			0 Non
			1 Oui
1	276	N	# TENTE-ROULOTTE
			0 Non
			1 Oui

NOTA Le signe "#" qui précède le nom du poste indique une nouvelle variable.

Taille Position Caractère

Variables et Codes

ÉQUIPEMENT MÉNAGER (SUITE)

1	277	N	# TENTE
			0 Non
			1 Oui
1	278	N	# AUTRE MATÉRIEL DE CAMPING
			0 Non
			1 Oui
1	279	N	# MOQUETTE
			0 Non
			1 Oui
1	280	N	# ÂGE DE LA MOQUETTE: SALON/SALLE À MANGER
			1 5 ans ou moins
			2 6 à 10 ans
			3 10 ans et plus
			4 Non vérifié
			5 Sans objet
1	281	N	# ÂGE DE LA MOQUETTE: CORRIDORS
			1 5 ans ou moins
			2 6 à 10 ans
			3 10 ans et plus
			4 Non vérifié
			5 Sans objet

NOTA Le signe "#" qui précède le nom du poste indique une nouvelle variable.

Taille Position Caractère

Variables et Codes

ÉQUIPEMENT MÉNAGER (SUITE)

1	282	N	# ÂGE DE LA MOQUETTE: CHAMBRES À COUCHER/COIN DE DÉTENTE
			1 5 ans ou moins
			2 6 à 10 ans
			3 10 ans et plus
			4 Non vérifié
			5 Sans objet
1	283	N	# ÂGE DE LA MOQUETTE: SALLE FAMILIALE/SALLE DE JEUX
			1 5 ans ou moins
			2 6 à 10 ans
			3 10 ans et plus
			4 Non vérifié
			5 Sans objet
1	284	N	# RÉPARATIONS REQUISES
			1 Réparations majeures
			2 Réparations mineures
			3 Entretien régulier seulement
6	285-290	N	# VALEUR MARCHANDE DU LOGEMENT
			000000 Sans objet
			000001-999997 Valeur réelle en dollars
			999998 \$999,998 et plus
			999999 Non vérifié

NOTA Le signe "#" qui précède le nom du poste indique une nouvelle variable.

Taille Position Caractère

Variables et Codes

ÉQUIPEMENT MÉNAGER (FIN)

1	291	N	# ANNÉE OÙ LE CHEF DE MÉNAGE A EMMÉNAGÉ
			0 Non vérifié
			1 Avant 1980
			2 1980
			3 1981
			4 1982
			5 1983
			6 1984
			7 1985
			8 1986
			9 1987
1	292	N	# MODE D'OCCUPATION DU LOGEMENT PRÉCÉDENT (CHEF DU MÉNAGE)
			1 Possédé
			2 Loué
			3 N'avait pas son propre logement
			8 Sans objet (emménagé avant 1980)
			9 Non vérifié
1	293	N	# A DÉJÀ OCCUPÉ UN LOGEMENT POSSÉDÉ PAR LUI/ELLE (CHEF DU MÉNAGE)
			0 Non
			1 Oui
			2 Ne sait pas
			8 Sans objet (emménagé avant 1980 ou possédait le logement précédent)
			9 Non vérifié

NOTA Le signe "\$" devant le nom du poste indique la valeur en dollars réels. Chacune des zones de revenu suivantes est accompagnées du signe "+" ou "-" en première position pour indiquer si le montant est positif ou négatif, et les sept positions suivantes donnent la valeur numérique réelle.

Taille Position Caractère Variables et Codes

CARACTÉRISTIQUE ET REVENU DU CHEF DU MÉNAGE

8	294-301	N	\$ GAINS TOTAUX
8	302-309	N	\$ TRANSFERTS GOUVERNEMENTAUX IMPOSABLES
8	310-317	N	\$ TRANSFERTS GOUVERNEMENTAUX NON IMPOSABLES
8	318-325	N	\$ TOTAL DES TRANSFERTS GOUVERNEMENTAUX
8	326-333	N	\$ REVENU TOTAL
1	334	N	PRINCIPALE DE SOURCE DE REVENU
			1 Aucun revenu
			2 Salaires et traitements
			3 Revenu net d'un emploi autonome
			4 Total des transferts gouvernementaux
			5 Revenu total de placements
			6 Pension de retraite et rentes
			7 Autre revenu en espèces
			8 Solde et indemnités militaires
1	335	N	ÉTAT MATRIMONIAL
			1 Célibataire (jamais marié)
			2 Marié (ou en concubinage)
			3 Autre

Taille Position Caractère

Variables et Codes

CARACTÉRISTIQUE ET REVENU DU CHEF DU MÉNAGE (SUITE)

Taille	Position	Caractère	Variables et Codes
2	336-337	N	ÂGE
			15-79 Âge réel 80 Quatre-vingt ou plus
1	338	N	SEXE
			1 Masculin 2 Féminin
1	339	N	NIVEAU D'INSTRUCTION
			1 Aucune scolarité ou études primaires 2 9 ou 10 années d'études primaires et secondaires 3 11 à 13 années d'études primaires et secondaires 4 Études postsecondaires partielles 5 Certificat ou diplôme d'études postsecondaires 6 Diplôme universitaire
1	340	N	LANGUE MATERNELLE
			0 Unité spéciale 1 Anglais 2 Français 3 Autre
1	341	N	STATUT PROFESSIONNEL (EMPLOI PRÉSENT OU DERNIER EMPLOI)
			1 Travailleur rémunéré 2 Travailleur autonome 3 Travailleur familial non rémunéré 4 N'a jamais travaillé 5 A travaillé pour la dernière fois il y a plus de cinq ans

Taille Position Caractère

Titre des variables et codes

CARACTÉRISTIQUES ET REVENU DU CHEF DU MÉNAGE (Suite)

2 342-343

N

CLASSIFICATION DES PROFESSIONS DE 1980 [EMPLOI PRÉSENT OU DERNIER EMPLOI] -
13-GROUPES

- 01 Direction et administration
- 02 Sciences naturelles, génie, mathématiques, sciences sociales, religion, médecine et santé arts, littérature, activités récréatives et secteurs connexes
- 03 Enseignement
- 04 Travail administratif
- 05 Commerce
- 06 Services
- 07 Agriculture, horticulture et élevage, pêche, piégeage et exploitation forestière
- 08 Mines et carrières, traitement et usinage des matières premières
- 09 Fabrication, montage et réparation de produits finis
- 10 Construction
- 11 Transports, manutention, conduite de machines et d'appareils divers
- 12 N'a jamais travaillé
- 13 A travaillé pour la dernière fois il y a plus de cinq ans

Taille	Position	Caractère	Titre des variables et codes
			CARACTÉRISTIQUES ET REVENU DU CHEF DU MÉNAGE (Suite)
2	344-345	N	CLASSIFICATION DES PROFESSIONS DE 1980 [EMPLOI PRÉSENT OU DERNIER EMPLOI] - 49-GROUPES
			Direction, administration et professions connexes (grand groupe 11)
		01	Administrateurs et cadres supérieurs, gouvernement (111)
		02	Autres directeurs et administrateurs (113, 114)
		03	Professions reliées à la direction et à l'administration (117)
			Sciences naturelles, génie et mathématiques (grand groupe 21)
		04	Sciences physiques, sciences de la vie, mathématiques, statistique, analyse des systèmes et secteurs connexes (211, 213, 218)
		05	Architectes et ingénieurs (214, 215)
		06	Autres professions en architecture et génie (216)
		07	Sciences sociales et secteurs connexes, religion (grands groupes 23, 25)
			Médecine et santé (grand groupe 31)
		08	Diagnostic et traitement des maladies (311)
		09	Soins infirmiers, thérapeutiques et secteurs connexes (313)
		10	Autres professions dans le domaine de la médecine et de la santé (315)
		11	Arts, littérature, loisirs et secteurs connexes, (grand groupe 33)
			Enseignement et secteurs connexes (grand groupe 27)
		12	Enseignement universitaire et secteurs connexes (271)
		13	Enseignement primaire et secondaire et secteurs connexes (273)
		14	Autre genre d'enseignement et secteurs connexes (279)

Taille	Position	Caractère	Titre des variables et codes
			CARACTÉRISTIQUES ET REVENU DU CHEF DU MÉNAGE (Suite)
2	344-345 (Suite)	N	CLASSIFICATION DES PROFESSIONS DE 1980 [EMPLOI PRÉSENT OU DERNIER EMPLOI] - 49-GROUPES (Suite)
			Travail administratif et secteurs connexes (grand groupe 41)
		15	Sténographie et dactylographie (411)
		16	Tenue de livres, travail de comptabilité et secteurs connexes (413)
		17	Conduite de machines de bureau et de machines de traitement électronique des données (414)
		18	Enregistrement, planification des mouvements et distribution du matériel (415)
		19	Réception, renseignements, et acheminement du courrier et des messages (417)
		20	Employés de bibliothèque, classeurs-archivistes, correspondanciers, autres emplois administratifs et professions connexes (416, 419)
			Commerce (grand groupe 51)
		21	Vendeurs, marchandises (513, 514)
		22	Vendeurs, services et autres employés de commerce (517, 519)
			Services (grand groupe 61)
		23	Services de protection et de sécurité (611)
		24	Préparation des aliments et des boissons et services connexes, logements et secteurs connexes (612, 613)
		25	Services personnels, services d'entretien des vêtements et des tissus d'ameublement (614, 616)
		26	Autres services (619)
			Agriculture, horticulture et élevage (grand groupe 71)
		27	Exploitants agricoles (711)
		28	Autres travailleurs en agriculture, en horticulture et en élevage (718, 719)
		29	Pêche, piégeage et activités connexes (grand groupe 73)
		30	Exploitation forestière (grand groupe 75)
		31	Mines, carrières, puits de pétrole et gaz (grand groupe 77)
			Traitements des matières premières (grand groupe 81, 82)
		32	Alimentation, boissons et secteurs connexes (821, 822)
		33	Autres secteurs du traitement des matières premières (811-817, 823-829)

Taille	Position	Caractère	Titre des variables et codes
CARACTÉRISTIQUES ET REVENU DU CHEF DU MÉNAGE (Suite)			
2	344-345 (Fin)	N	CLASSIFICATION DES PROFESSIONS DE 1980 [EMPLOI PRÉSENT OU DERNIER EMPLOI] - 49-GROUPES (Suite)
			Usinage des matières premières et secteurs connexes (grand groupe 83)
		34	Secteurs de façonnage et de formage des métaux (833)
		35	Autres secteurs de l'usinage des matières premières (831, 835-839)
			Fabrication, montage et réparation de produits finis (grand groupe 85)
		36	Secteurs n.c.a. de la fabrication et du montage de produits métalliques (851, 852)
		37	Matériel électrique, électronique et matériel connexe (853)
		38	Articles en tissu, en fourrure et en cuir (855, 856)
		39	Produits en bois, en caoutchouc, en matières plastiques et autres produits finis (854, 857, 859)
		40	Entretien et réparation (excepté le matériel électrique) (858)
			Construction (Grand groupe 87)
		41	Excavation, nivellement, pavage et secteurs connexes (871)
		42	Montage, installation et réparation (matériel électrique, d'éclairage et de communications par fil) (873)
		43	Autres secteurs de la construction (878, 879)
			Transports (grand groupe 91)
		44	Exploitation des transports routiers (917)
		45	Exploitation des autres moyens de transport (911-915, 919)
		46	Manutention et secteurs connexes, n.c.a. (grand groupe 93)
		47	Conduite de machines et d'appareils divers (grand groupe 95)
		48	N'a jamais travaillé
		49	A travaillé pour la dernière fois il y a plus de cinq ans
		99	Sans objet - Restreint à la classification de 13 codes seulement

NOTA: Cette classification détaillée des professions permet aux utilisateurs de regrouper plus aisément les professions selon leurs besoins analytiques. Les utilisateurs devraient noter que certaines de ces professions ne comptent que très peu de cas et que toute estimation fondée sur ces professions ne serait pas fiable.

Taille	Position	Caractère	Variables et Codes
CARACTÉRISTIQUE ET REVENU DU CHEF DU MÉNAGE (SUITE)			
1	346	N	ACTIVITÉ (SEMAINE DE RÉFÉRENCE) 1 Personne occupée 2 Chômeur 3 Inactif
2	347-348	N	SEMAINES TRAVAILLÉES L'ANNÉE DE RÉFÉRENCE 00 Aucune 01-52 Nombre réel de semaines
1	349	N	AYANT TRAVAILLÉ SURTOUT À TEMPS PLEIN OU À TEMPS PARTIEL L'ANNÉE DE RÉFÉRENCE 1 Temps plein 2 Temps partiel 3 N'ayant pas travaillé l'année de référence
1	350	N	STATUT D'IMMIGRATION 1 Canadien de naissance 2 A immigré avant 1946 3 A immigré entre 1946 et 1955 4 A immigré entre 1956 et 1965 5 A immigré entre 1966 et 1970 6 A immigré entre 1971 et 1975 7 A immigré entre 1976 et 1980 8 A immigré entre 1981 et l'année d'enquête

NOTA S'il n'y a pas d'épouse dans le ménage, tous les postes pour les données personnelles relatives à l'épouse seront zéros.

Le signe "\$" devant le nom du poste indique la valeur en dollars réels. Chacune des zones de revenu suivantes est accompagnées du signe "+" ou "-" en première position pour indiquer si le montant est positif ou négatif, et les sept positions suivantes donnent la valeur numérique réelle.

Taille	Position	Caractère	Variables et Codes
CARACTÉRISTIQUES ET REVENU DE L'ÉPOUSE			
8	351-358	N	\$ GAINS TOTAUX
8	359-366	N	\$ TRANSFERTS GOUVERNEMENTAUX IMPOSABLES
8	367-374	N	\$ TRANSFERTS GOUVERNEMENTAUX NON IMPOSABLES
8	375-382	N	\$ TOTAL DES TRANSFERTS GOUVERNEMENTAUX
8	383-390	N	\$ REVENU TOTAL
1	391	N	PRINCIPALE SOURCE DE REVENU
			1 Aucun revenu
			2 Salaires et traitements
			3 Revenu net d'un emploi autonome
			4 Total des transferts gouvernementaux
			5 Revenu total de placements
			6 Pensions de retraite et rentes
			7 Autre revenu en espèces
			8 Solde et indemnités militaires
2	392-393	N	ÂGE
			15-79 Âge réel
			80 Quatre-vingt ou plus

NOTA S'il n'y a pas d'épouse dans le ménage, tous les postes pour les données personnelles relatives à l'épouse seront zéros.

Taille Position Caractère

Variables et Codes

CARACTÉRISTIQUES ET REVENU DE L'ÉPOUSE (SUITE)

1	394	N	INSTRUCTION	
			1	Aucune scolarité ou études primaires
			2	9 ou 10 années d'études primaires et secondaires
			3	11 à 13 années d'études primaires et secondaires
			4	Études postsecondaires partielles
			5	Certificat ou diplôme d'études postsecondaires
			6	Diplôme universitaire
1	395	N	LANGUE MATERNELLE	
			0	Unité spéciale
			1	Anglais
			2	Français
			3	Autre
1	396	N	STATUT PROFESSIONNEL (EMPLOI PRÉSENT OU DERNIER EMPLOI)	
			1	Travailleur rémunéré
			2	Travailleur autonome
			3	Travailleur familial non rémunéré
			4	N'a jamais travaillé
			5	A travaillé pour la dernière fois il y a plus de cinq ans

NOTA S'il n'y a pas d'épouse dans le ménage, tous les postes pour les données personnelles relatives à l'épouse seront zéros.

Taille Position Caractère

Variables et Codes

CARACTÉRISTIQUES ET REVENU DE L'ÉPOUSE (FIN)

2	397-398	N	CLASSIFICATION DES PROFESSIONS DE 1980 [EMPLOI PRÉSENT OU DERNIER EMPLOI] - 13-GROUPES Tel que pour le chef (voir positions 342-343)
2	399-400	N	CLASSIFICATION DES PROFESSIONS DE 1980 [EMPLOI PRÉSENT OU DERNIER EMPLOI] - 49-GROUPES Tel que pour le chef (voir positions 344-345)
1	401	N	ACTIVITÉ (SEMAINE DE RÉFÉRENCE) 1 Personne occupée 2 Chômeur 3 Inactif
2	402-403	N	SEMAINES TRAVAILLÉES L'ANNÉE DE RÉFÉRENCE 00 Aucune 01-52 Nombre réel de semaines
1	404	N	AYANT TRAVAILLÉ SURTOUT À TEMPS PLEIN OU À TEMPS PARTIEL L'ANNÉE DE RÉFÉRENCE 1 Temps plein 2 Temps partiel 3 N'a pas travaillé l'année de référence

DONNÉES SUR LA FAMILLE ÉCONOMIQUE PRINCIPALE

2	405-406	N	NOMBRE DE PERSONNES
2	407-408	N	NOMBRE D'ADULTES
2	409-410	N	NOMBRE D'ENFANTS AGÉS DE MOINS DE 7 ANS

Taille	Position	Caractère	Variables et Codes
2	411-412	N	NOMBRE D'ENFANTS AGÉS DE 7 À 15 ANS
2	413-414	N	NOMBRE D'ENFANTS AGÉS DE 16 À 17 ANS
2	415-416	N	NOMBRE D'ENFANTS AGÉS DE 18 À 24 ANS
2	417-418	N	CARACTÉRISTIQUES <ul style="list-style-type: none"> 01 Personne seule 02 Famille époux-épouse 03 Famille époux-épouse avec un ou des enfants célibataires 04 Famille époux-épouse avec enfants mariés et leur famille immédiate, le cas échéant 05 Famille époux-épouse avec enfants célibataires et mariés et leur famille immédiate, le cas échéant 06 Famille époux-épouse avec enfants célibataires et (ou) mariés et leur famille immédiate ainsi que d'autres parents 07 Famille époux-épouse avec parents autres que ses propres enfants 08 Père avec un ou plusieurs enfants célibataires 09 Mère avec un ou plusieurs enfants célibataires 10 Toutes autres familles
1	419	N	CYCLE DE VIE <ul style="list-style-type: none"> 1 Personne seule, moins de 45 ans 2 Personne seule, 45 ans ou plus 3 Famille époux-épouse, chef de moins de 45 ans, sans enfants de moins de 16 ans 4 Famille époux-épouse, chef de moins de 45 ans, avec enfants de moins de 16 ans 5 Famille époux-épouse, chef de 45 ans et plus, sans enfants de moins de 16 ans 6 Famille époux-épouse, chef de 45 ans et plus, avec enfants de moins de 16 ans 7 Famille irrégulière, sans enfants de moins de 16 ans 8 Famille irrégulière, avec enfants de moins de 16 ans

Taille Position Caractère

Variables et Codes

DONNÉES SUR LA FAMILLE ÉCONOMIQUE PRINCIPALE (SUITE)

1	420	N	PRINCIPALE SOURCE DE REVENU
			1 Aucun revenu
			2 Salaires et traitements
			3 Revenu net d'un emploi autonome
			4 Transferts gouvernementaux
			5 Revenu total de placements
			6 Pensions de retraite et rentes
			7 Autre revenu en espèces
			8 Solde et indemnités militaires
2	421-422	N	NOMBRE DE PERSONNES GAGNANT UN REVENU
2	423-424	N	NOMBRE DE PERSONNES TOUCHANT UN REVENU
1	425	N	CODE DE FAIBLE REVENU (BASE DE 1969)
			1 Inférieur au seuil de faible revenu
			2 Égal ou supérieur au seuil de faible revenu
1	426	N	CODE DE FAIBLE REVENU (BASE DE 1978)
			1 Inférieur au seuil de faible revenu
			2 Égal ou supérieur au seuil de faible revenu

NOTA Le signe "\$" devant le nom du poste indique la valeur en dollars réels. Chacune des zones de revenu suivantes est accompagnées du signe "+" ou "-" en première position pour indiquer si le montant est positif ou négatif, et les sept positions suivantes donnent la valeur numérique réelle.

Des données valables sur les loyers sont données dans cette section uniquement pour les logements non agricoles loués portant des codes 1 à 5 pour le genre de logement. D'autres logements (ainsi que des logements loués situés dans des secteurs spéciaux) sont codés "sans objet".

Taille Position Caractère

Variables et Codes

DONNÉES SUR LA FAMILLE ÉCONOMIQUE PRINCIPALE (FIN)

8	427-434	N	\$ GAINS TOTAUX
8	435-442	N	\$ REVENU TOTAL DE PLACEMENTS
8	443-450	N	\$ TOTAL DES TRANSFERTS GOUVERNEMENTAUX
8	451-458	N	\$ REVENUS DIVERS
8	459-466	N	\$ REVENU TOTAL
8	467-474	N	\$ REVENU APRÈS IMPÔT

DONNÉES SUR LES LOYERS

1	475	N	FRAIS DE CHAUFFAGE INCLUS DANS LE LOYER
---	-----	---	---

1 Oui
2 Non
8 Sans objet

3	476-478	N	LOYER PAYÉ POUR AVRIL DE L'ANNÉE DE L'ENQUÊTE
---	---------	---	---

000 Aucun loyer ou le montant du loyer n'a pas été vérifié
(logements subventionnés seulement)
001-799 Montant réel
800 \$800 ou plus
888 Sans objet

NOTA Des données valables sur les loyers sont données dans cette section uniquement pour les logements non agricoles loués portant des codes 1 à 5 pour le genre de logement. D'autres logements (ainsi que des logements loués situés dans des secteurs spéciaux) sont codés "sans objet".

Taille Position Caractère

Variables et Codes

DONNÉES SUR LES LOYERS (FIN)

1	479	N	LOYER SUBVENTIONNÉ
			1 Oui, subventionné par l'État, l'employeur ou des parents
			2 Non
			8 Sans objet
1	480	N	LOYER VERSÉ POUR UN LOGEMENT SERVANT À LA FOIS DE DOMICILE ET DE LOCAL D'AFFAIRES
			1 Oui
			2 Non
			8 Sans objet
			9 Non vérifié
1	481	N	SERVICES INCLUS DANS LE LOYER (EAU CHAUDE, EAU FROIDE, ÉLECTRICITÉ)
			1 Aucun service inclus
			2 Certains services inclus
			3 Tous les services inclus
			8 Sans objet
			9 Non vérifié
1	482	N	APPAREILS INCLUS DANS LE LOYER (RÉFRIGÉRATEUR, CUISINIÈRE, LAVE-VAISSELLE MACHINE À LAYER ET SÈCHEUSE)
			1 Aucun
			2 Un appareil
			3 Deux appareils
			4 Trois appareils et plus
			8 Sans objet
			9 Non vérifié
1	483	N	AUTRES COMMODITÉS INCLUSES DANS LE LOYER (TÉLÉDISTRIBUTION, PISCINE, SAUNA, AMEUBLEMENT, STATIONNEMENT)
			1 Aucune commodité incluse
			2 Une commodité incluse
			3 Deux commodités incluses
			4 Trois commodités et plus incluses
			8 Sans objet
			9 Non vérifié
5	484-488	N	Pondération Universelle finale (base de 1991)
1	489	N	Seuil de faible revenu (base de 1969)
1	490	N	Seuil de faible revenu (base de 1979)

TABLE DES MATIÈRES

<u>VARIABLE</u>	<u>Page</u>
CARACTÉRISTIQUES ET REVENU DU MÉNAGE	
Numéro de séquence	1
Code géographique type	2
Région de résidence	3
Pondération finale des ménages	5
Nombre de personnes dans le ménage	6
Nombre d'adultes dans le ménage	6
Nombre de personnes âgées de 65 ans ou plus dans le ménage	6
Nombre d'enfants dans le ménage	7
Composition du ménage	8
Pourcentage de revenu d'origine agricole	8
Principale source de revenu du ménage	9
Nombre de personnes gagnant un revenu dans le ménage	10
Nombre de personnes touchant un revenu dans le ménage	10
Salaires et traitements	11
Solde et indemnités militaires	12
Revenu net d'un emploi autonome non agricole	13
Revenu net d'un emploi autonome agricole	14
Revenu net provenant de chambreurs et de pensionnaires	15
Revenu net total d'un emploi autonome	16
Gains totaux	17
Revenu total de placements	18
Allocations familiales et allocations aux jeunes	19
Crédit d'impôt pour enfants	20
Sécurité de la vieillesse, supplément de revenu garanti et allocation au conjoint	21
Prestations du Régime de pensions du Canada/du Régime de rentes du Québec	22
Prestations d'assurance-chômage	23
Assistance sociale et suppléments de revenu provinciaux	24
Autres revenus provenant du gouvernement	25
Total des transferts gouvernementaux	26
Transferts gouvernementaux imposables	27
Transferts gouvernementaux non imposables	28

TABLE DES MATIÈRES

<u>VARIABLE</u>	<u>Page</u>
CARACTÉRISTIQUES ET REVENU DU MÉNAGE (FIN)	
Pensions de retraite et rentes	29
Autre revenu monétaire	30
Revenu divers	31
Revenu total	32
Impôt total sur le revenu	33
Revenu après impôt	34
ÉQUIPEMENT MÉNAGER	
Genre de logement	35
Condominium	37
Période de construction de l'édifice	37
Mode d'occupation	38
Nombre de pièces dans le logement	39
Nombre de chambres à coucher	39
Principal mode de chauffage	40
Nombre d'années depuis que le système de chauffage a été installé	40
Principal combustible de chauffage	41
Caractéristiques particulières du système de chauffage	41
Système de chauffage supplémentaire	42
Combustible pour le système de chauffage supplémentaire	42
Foyer à combustible	43
Genre d'eau courante	44
Combustible utilisé pour l'eau chaude	44
Salle de bains avec douche ou baignoire installée	45
Toilettes	45
Combustible utilisé pour la cuisson	46
Four à micro-ondes	47
Nombre de réfrigérateurs	47
Congélateur domestique	48
Machine à laver	49

<u>VARIABLE</u>	<u>Page</u>
ÉQUIPEMENT MÉNAGER (SUITE)	
Sècheuse	50
Appareil de climatisation	51
Lave-vaisselle automatique	51
Nombre de téléphones	52
Nombre de numéros de téléphone différents	52
Nombre de radios	53
Nombre de radios F.M.	53
Nombre total de téléviseurs	54
Nombre de télécouleurs	54
Nombre de téléviseurs en noir et blanc	54
Télédistribution	54
Câbloselecteur	55
Magnétoscope	55
Nombre d'automobiles	56
Nombre de fourgonnettes, camions	67
Détecteur de fumée	58
Extincteur portatif d'incendie	58
Nombre de bicyclettes de grandeur pour adultes	59
Nombre de motocyclettes	59
Nombre de motoneiges	60
Tondeuse	60
Souffleuse à neige	61
Skis de descente	61
Skis de randonnée	62
Maison de villégiature au Canada	62
Canot	63
Chaloupe, skiff, etc.	63
Voilier	63
Embarcation avec moteur hors-bord	64
Autres embarcations	64
Campeuse	65
Roulotte	65
Tente-roulotte	66
Tente	66

<u>VARIABLE</u>	<u>Page</u>
ÉQUIPEMENT MÉNAGER (FIN)	
Autre matériel de camping	67
Moquette	67
Âge de la moquette: salon/salle à manger	68
Âge de la moquette: corridors	68
Âge de la moquette: chambres à coucher/coin de détente	68
Âge de la moquette: salle familiale/salle de jeux	68
Réparations requises	69
Valeur marchande du logement	70
Année où le chef de ménage a emménagé	71
Mode d'occupation du logement précédent	72
A déjà occupé un logement possédé par lui/elle	73
CHARACTÉRISTIQUES DU CHEF (ÉPOUSE DU CHEF) DE MÉNAGE	
Chef de ménage	74
Caractéristiques personnelles du chef et de son épouse	75
Chef (épouse): Gains totaux	17
Chef (épouse): Transferts gouvernementaux imposables	27
Chef (épouse): Transferts gouvernementaux non imposables	28
Chef (épouse): Total des transferts gouvernementaux	26
Chef (épouse): Revenu total	32
Chef (épouse): Principale source de revenu	9
Chef : État matrimonial	75
Chef (épouse): Âge	75
Chef : Sexe	75
Chef (épouse): Niveau d'instruction	76
Chef (épouse): Langue maternelle	77
Chef (épouse): Statut professionnel [emploi actuel ou dernier emploi]	78
Chef (épouse): Classification des professions de 1980 [emploi actuel ou dernier emploi] - 13-Groupes	80
Chef (épouse): Classification des professions de 1980 [emploi actuel ou dernier emploi] - 49-Groupes	80
Chef (épouse): Activité (semaine de référence)	81
Chef (épouse): Semaines travaillées l'année de référence	83
Chef (épouse): Ayant travaillé surtout à temps plein ou à temps partiel l'année de référence	84
Chef : Statut d'immigration	85

<u>VARIABLE</u>	<u>Page</u>
FAMILLE ÉCONOMIQUE PRINCIPALE	
Nombre de personnes	86
Nombre d'adultes	86
Nombre d'enfants	87
Caractéristiques	88
Cycle de vie	89
Principale source de revenu	9
Nombre de personnes gagnant un revenu	89
Nombre de personnes touchant un revenu	89
Code de faible revenu (base de 1969)	90
Code de faible revenu (base de 1978)	91
Gains totaux	17
Revenu total de placements	18
Total des transferts gouvernementaux	26
Revenus divers	31
Revenu total	32
Revenu après impôt	34
DONNÉES SUR LES LOYERS	
Frais de chauffage inclus dans le loyer	93
Loyer payé pour avril (année de l'enquête)	93
Loyer subventionné	94
Loyer versé pour un logement servant à la fois de domicile et de local d'affaires	95
Services inclus dans le loyer	95
Appareils inclus dans le loyer	96
Autres commodités incluses dans le loyer	96

NUMÉRO DE SÉQUENCE

Description

Cette variable est un numéro à cinq chiffres qui désigne exclusivement chaque ménage du fichier. Les numéros commencent à 00001 et augmente de un pour chaque nouveau ménage de l'échantillon jusqu'à un maximum de 30741. Les unités de ménage spéciales ont été numérotées de 99001 à 99100.

CODE GÉOGRAPHIQUE TYPE

Description

Ce code à deux chiffres désigne la province et la région où se trouve l'unité enquêtée. Le premier chiffre du code indique la région économique et le second, la province. Veuillez noter le code "00" pour les unités de ménage spéciales.

Code 1 ^{er} chiffre	Classification	Code 2 ^e chiffre	Classification
0	Unité de ménage spéciale	0	Unité de ménage spéciale
1	Région de l'Atlantique	0	Terre-Neuve
		1	Île-du-Prince-Édouard
		2	Nouvelle-Écosse
		3	Nouveaux-Brunswick
2	Québec	4	Québec
3	Ontario	5	Ontario
4	Prairies	6	Manitoba
		7	Saskatchewan
		8	Alberta
5	Colombie-Britannique	9	Colombie-Britannique

RÉGION DE RÉSIDENCE

Description

Cette variable indique la taille de la population du secteur où se trouve l'unité enquêtée. Les chiffres de population utilisés pour la classification de cette variable proviennent du recensement de 1981 et suivent les limites géographiques du recensement de 1981 afin de respecter le plan de l'échantillon de l'enquête sur la population active.

Dans les cinq cas où les centres urbains sont uniques dans une région donnée dans leur province, on les a placés dans la catégorie suivante. Deux centres, Halifax et Saint-Jean ont été placés dans la catégorie suivante plus basse. Saint-Jean également unique dans la catégorie suivante a été placé plus bas de deux catégories et Victoria a été placé dans la catégorie suivante plus élevée. Brandon est passé dans la catégorie 500,000 habitants et plus.

Code	Classification
1	Grands centres urbains de 500,000 habitants et plus
2	Grands centres urbains de 100,000 à 499,999 habitants
3	Petits centres urbains de 30,000 à 99,999 habitants
4	Autres centres urbains de moins de 30,000 habitants
5	Régions rurales

NOTA:

La page qui suit présente les villes incluses sous les codes 1, 2 et 3.

RÉGION DE RÉSIDENCE (FIN)

Code 1 - Population de 500,000 habitants et plus

Québec-Lévis	Ottawa-Hull	Hamilton-Burlington	Calgary	Vancouver
Montréal	Toronto	Winnipeg-Brandon ¹	Edmonton	Victoria ²

Code 2 - Population de 100,000 à 499,999 habitants

Chicoutimi-Jonquière	London	Sudbury
Trois-Rivières	Oshawa	Thunder Bay
Sherbrooke	Windsor	Regina
St. Catharines-Niagara	Kitchener-Waterloo	Saskatoon

Code 3 - Population de 30,000 à 99,999 habitants

Halifax ²	Joliette	Brantford	Moose Jaw
Sydney-Glace Bay	Saleberry de Valleyfield	Sarnia	Prince Albert
Sydney Mines	St-Jean	Chatham	Medicine Hat
Moncton	St-Hyacinthe	Halton Hills	Lethbridge
Saint John ²	Sorel	Newcastle	Red Deer
Frédéricton	Baie Comeau	St. Thomas	Fort McMurray
Rimouski	Sept-Îles	Woodstock	Chilliwack
Shawinigan	Kingston	Guelph	Kelowna
Victoriaville	Cornwall	Barrie	Kamloops
St-Jérôme	Peterborough	Sault Ste-Marie	Namaimo
Drummondville	Belleville-Trenton	Timmins	Prince George
Granby	North Bay	Matsqui-Mission City	

¹ La population de Brandon se situe en réalité dans la catégorie de 30,000 à 99,999 habitants.

² Les populations de Victoria, Halifax et Saint John se situent en réalité dans la catégorie de 100,000 à 499,999 habitants.

PONDÉRATION FINALE DES MÉNAGES

Description

Il s'agit d'une variable à trois chiffres que l'on calcule pour obtenir les poids destinés à gonfler l'échantillon à la taille de populations prédéterminées. En fait, elle représente 10% du poids vrai, de sorte qu'il faut multiplier par 10 tous les agrégats calculés. Ce poids doit être utilisé pour produire des statistiques valides à partir de cette bande.

Toutefois, toutes les estimations tirées de cette enquête, qu'il s'agisse de nombres ou d'agrégats, doivent être considérées comme approximatives. La fiabilité des estimations de l'enquête dépend de la précision des estimations démographiques indépendantes dont nous nous servons pour déterminer les poids. Nous devons nous servir des estimations démographiques disponibles au moment où les résultats de l'enquête sont compilés pour pondérer les données, et il s'agit très souvent d'estimations provisoires. Même si des estimations plus fiables sont disponibles par la suite, nous ne procédons pas à une nouvelle pondération à cause des délais et pour d'autres raisons.

Pour obtenir des renseignements sur le principe qui sous-tend la pondération et la méthode de calcul de ces poids, voir la publication n° 13-207 au catalogue ou la publication n° 64-202.

Après chaque recensement décennal, le plan de sondage de l'Enquête sur la population active est révisé pour y incorporer les dernières modifications aux méthodes d'échantillonnage et pour tenir compte des changements démographiques mis à jour par les données du recensement le plus récent. Le nouveau plan de sondage a été introduit en janvier 1985 pour remplacer celui utilisé depuis 1975.

Pour obtenir des renseignements sur le remaniement du plan de sondage de l'enquête sur la population active, voir l'article du mois paru dans **La population active, janvier 1985**, n° 71-001 au catalogue.

Pour connaître les implications des poids et du plan de sondage à l'égard de l'utilisation des données, voir "Plan de sondage et implications" de la présente documentation.

L'ÉQUIPEMENT MÉNAGER SELON LE REVENU

POIDS RÉVISÉS

NOTE SPÉCIALE À L'INTENTION DES UTILISATEURS: POIDS RÉVISÉS (REVENU DE 1986)

Ce fichier de microdonnées contient un poids révisé ("poids universel révisé") dans les positions 484-488. Le poids révisé provient d'une nouvelle procédure de pondération utilisant les chiffres de la population mis à jour du recensement de 1991. Ce poids remplace le poids original ("poids universel final") des positions 10-12.

Le poids révisé est une valeur à 100%, alors que le poids original était une valeur à 10%. La description de la variable à la page 5 pour le poids, selon laquelle "tout agrégat calculé (à partir du fichier) doit être multiplié par 10" ne s'applique pas au nouveau poids, c'est-à-dire que ce dernier peut être utilisé directement, sans avoir à multiplier par 10.

Les "estimations du revenu EFC" des pages 121 à 124 sont incluses dans cette documentation afin d'aider les utilisateurs à vérifier leurs programmes analytiques/de tabulation utilisés pour ce fichier. Les valeurs de l'effectif de l'échantillon sont les nombres simples des enregistrements échantillons du fichier et ne sont pas touchées par les poids révisés. Les "nombres pondérés"/"valeurs pondérées totales", par contre, sont calculés à partir des poids originaux dans les positions 484-488. Tout nombre pondéré calculé à partir du fichier doit par conséquent utiliser le poids original aux fins de rapprochement. Les analyses et les tableaux finals par contre doivent utiliser le poids révisé.

NOMBRE DE PERSONNES DANS LE MÉNAGE

Description Cette variable donne le nombre réel de personnes dans le ménage.

NOMBRE D'ADULTES DANS LE MÉNAGE

Description Cette variable donne le nombre réel d'adultes dans le ménage. Le chef du ménage, les chefs de familles économiques et tout autre membre du ménage qui est ou qui a été marié, et tout célibataire de 16 ans et plus sont comptés comme des adultes dans le ménage.

NOMBRE DE PERSONNES ÂGÉES DE 65 ANS OU PLUS DANS LE MÉNAGE

Description Cette variable donne le nombre réel de personnes âgées de 65 ans ou plus dans le ménage.

Source Dossier du ménage, Formule 03.

NOMBRE D'ENFANTS DANS LE MÉNAGE

Description Cette série de variable donne le nombre réel d'enfants dans le ménage appartenant à chacun des groupes d'âge énumérés ci-dessous. En plus des enfants du chef de ménage, ces variables prennent en compte les enfants en tutelle et les petits-enfants, les frères, les soeurs et les enfants des autres familles présentes dans le ménage. Les enfants âgés de 16 à 24 ans sont aussi comptés comme adultes dans le ménage (voir "Nombre d'adultes dans le ménage"). Les membres du ménage âgés de 15 ans qui sont chef de famille économique ne seront pas comptés ici comme enfants mais comme adultes.

Catégories

- (a) Moins de 7 ans
- (b) 7-15 ans
- (c) 16-17 ans
- (d) 18-24 ans

Source Dossier du ménage, formule 03.

Nota: Les chiffres des enfants de 18 à 24 ans comprennent les enfants mariés, les gendres et les brus qui font parti d'une famille économique. Les chiffres des enfants de moins de 18 ans comprennent seulement les enfants jamais mariés.

COMPOSITION DU MÉNAGE

Description Cette variable donne le nombre et genre d'unités familiales économiques faisant partie du ménage. On définit une famille économique comme un groupe de personnes partageant un logement commun et apparentées par le sang, le mariage ou l'adoption. Une personne seule est une personne vivant par elle-même ou en pension dans un ménage et qui n'est pas apparentée à d'autres membres du ménage.

Code	Classification
1	Une personne seule
2	Une famille économique de deux personnes et plus
3	Ménage multiple comprenant seulement des personnes seules
4	Ménage multiple comprenant au moins une famille de deux personnes ou plus

POURCENTAGE DE REVENU D'ORIGINE AGRICOLE

Description Ce code donne le niveau de dépendance du ménage au titre du revenu net provenant d'un travail autonome agricole en pourcentage du revenu total du ménage.

Code	Classification
1	Revenu non agricole
2	Dépendance de moins de 40%
3	Dépendance 40-49%
4	Dépendance 50-59%
5	Dépendance 60% et plus

MÉNAGE/CHEF DU MÉNAGE/ÉPOUSE

PRINCIPALE SOURCE DE REVENU

Description Cette variable donne la principale source de revenu total du ménage/de la famille principale/
du chef du ménage et de son épouse.

On compare les valeurs absolues des catégories mentionnées ci-dessous pour définir laquelle est la plus importante. Si la valeur absolue la plus importante est commune à plus d'une variable, on choisit le code le plus bas.

Code	Classification
1	Aucun revenu
2	Salaires et traitements
3	Revenu net d'un emploi autonome
4	Total des transferts gouvernementaux
5	Revenu total de placements
6	Pensions de retraite et rentes
7	Autre revenu monétaire
8	Solde et indemnités militaires*

Source Questionnaire sur le revenu, formule CF06.

* Les soldes et indemnités militaires étaient incluses dans salaires et traitements aux fichiers sur le revenu des ménages de 1984 et 1985 (équipement ménager de 1985 et 1986).

NOMBRE DE PERSONNES GAGNANT UN REVENU DANS LE MÉNAGE

Description Cette variable donne le nombre réel de personnes dans le ménage qui ont reçu un revenu provenant de salaires, traitements, d'une solde et d'indemnités militaires, d'un emploi autonome (agricole ou non agricole) et (ou) de chambreurs et de pensionnaires.

NOMBRE DE PERSONNES TOUCHANT UN REVENU DANS LE MÉNAGE

Description Cette variable donne le nombre de personnes dans le ménage qui ont reçu un revenu provenant des sources prises en compte dans l'enquête.

SALAIRES ET TRAITEMENTS

Description

Cette variable donne la somme des montants déclarés par tous les membres du ménage au titre des salaires et traitements provenant de tous genres d'emploi civil.

Sont compris les salaires et traitements bruts reçus durant l'année de référence de tous les emplois, avant déduction des cotisations à des régimes de pensions, des primes d'assurance-hospitalisation, des impôts sur le revenu, des versements pour l'achat d'obligations d'épargne du Canada, etc. Les pourboires de personnes telles que les garçons de table et les porteurs, les gains des ouvriers agricoles, des femmes de ménage, des camelots et des gardiennes d'enfants ainsi que les commissions nettes (commissions brutes moins dépenses) de vendeurs qui n'ont travaillé que pour une seule entreprise à la fois sans payer leur propre bureau et leur propre personnel figurent ici.

Ne comptez pas les allocations et les prestations imposables accordées par l'employeur telles que le logement gratuit, les bourses, les frais de déplacement payés.

Le montant des salaires et traitements déclaré doit correspondre au "total des gains avant déductions" figurant à la case C des feuillets T4, moins la valeur des "allocations et prestations imposables" indiquée aux cases K à O. Il faut ajouter à cette somme les pourboires et gratifications ainsi que les gains occasionnels qui n'ont pas fait l'objet d'un feuillet T4. Cette variable est toujours positive.

Source

Questionnaire sur le revenu, Formule CF06.

SOLDE ET INDEMNITÉS MILITAIRES

Description

Cette variable donne la somme des montants déclarés par tous les membres du ménage au titre de leur service comme membres réguliers des Forces armées du Canada ou comme membres d'une unité de réserve ainsi que les versements aux personnes à charge de ces militaires. Les prestations spéciales versées lors de la démobilisation sont également comprises.

Cette variable est toujours positive.

Source

Questionnaire sur le revenu, Formule CF06.

REVENU NET D'UN EMPLOI AUTONOME NON AGRICOLE

Description

Cette variable donne la somme des montants déclarés par tous les membres du ménage au titre de divers genres d'activités autonomes non agricoles.

Le revenu d'un emploi autonome est défini comme le revenu découlant de l'exploitation d'une entreprise individuelle ou de l'exercice d'une profession pour compte propre, soit à titre individuel, soit en société en nom collectif. Dans le cas d'une société en nom collectif, seule la part du revenu net de l'enquête est comprise. Un vendeur qui a son propre bureau ou son personnel, ou qui travaille pour plus d'une entreprise à la fois, déclare son revenu comme revenu d'un emploi autonome. On calcule le revenu net en déduisant des recettes brutes de l'entreprise les frais d'exploitation (salaires, loyer, intérêts, etc.) et d'amortissement. Les dépenses d'investissement (en construction d'immeubles par exemple) sont exclues des dépenses.

Le revenu provenant d'entreprises constituées en corporation est déclaré dans les salaires et traitements ou comme dividendes (à titre de revenu de placements).

Cette variable peut être positive, dans le cas d'un bénéfice, ou négative, dans le cas d'une perte.

Source

Questionnaire sur le revenu, Formule CF06.

REVENU NET D'UN EMPLOI AGRICOLE AUTONOME

Description

Cette variable donne la somme des montants déclarés par tous les membres du ménage sous forme de revenu net provenant d'un emploi agricole autonome.

On calcule le revenu agricole net en déduisant les dépenses d'exploitation (salaires, loyer, intérêts, etc.) et d'amortissement des recettes brutes de la ferme. Les dépenses de nature capitale (par ex., les investissements en constructions neuves) sont exclues des dépenses. Les recettes brutes comprennent les paiements supplémentaires reçus des administrations publiques. La valeur du revenu en nature n'est pas comprise. Dans le cas d'une société en nom collectif, seule la part du revenu net de l'enquêté est comptée.

Le revenu tiré d'une exploitation agricole constituée en société est inscrit comme salaire et traitement ou dividendes, mais pas comme revenu d'un emploi autonome.

Cette variable peut être positive, dans le cas d'un bénéfice, ou négative, dans le cas d'une perte.

Source

Questionnaire sur le revenu, Formule CF06.

REVENU NET PROVENANT DE CHAMBREURS ET DE PENSIONNAIRES

Description

Cette variable donne la somme du revenu net provenant de chambreurs et de pensionnaires, calculé pour tous les membres du ménage qui ont déclaré un revenu brut provenant de chambreurs et de pensionnaires. On calcule le revenu net lors du traitement des données en prenant le tiers du montant brut déclaré. Les paiements provenant de chambreurs et de pensionnaires apparentés sont exclus.

Cette variable est toujours positive.

Source

Questionnaire sur le revenu, Formule CF06.

REVENU NET TOTAL D'UN EMPLOI AUTONOME

<u>Description</u>	<p>Cette variable donne la somme des montants déclarés par tous les membres du ménage au titre du revenu net d'un emploi autonome (agricole ou non agricole) et du revenu net provenant des chambreurs et des pensionnaires. Elle est égale à la somme des trois variables précédentes.</p> <p>Cette variable peut être positive ou négative.</p>
<u>Source</u>	Questionnaire sur le revenu, Formule CF06.
NOTA:	1977 était la première année que le revenu net provenant des chambreurs et des pensionnaires a été inclus dans le revenu total d'un emploi autonome.

GAINS TOTAUX

Description

Cette variable donne la somme des montants déclarés par tous les membres du ménage aux titres des salaires et traitements, de la solde et des indemnités militaires, du revenu net d'un emploi autonome agricole au non agricole et du revenu provenant de chambreurs et de pensionnaires.

Cette variable est donnée séparément sur cette bande pour le ménage, la famille économique principale, le chef et le conjoint.

Cette variable peut être positive ou négative.

Source

Questionnaire sur le revenu, Formule CF06.

NOTA:

1977 a été la première année où le revenu net provenant de chambreurs et de pensionnaires a été inclus dans les gains totaux.

REVENU TOTAL DE PLACEMENTS

Description

Cette variable donne la somme des montants déclarés par tous les membres du ménage au titre de revenu de placements.

Cette source de revenu comprend les intérêts d'obligations, de dépôts et de certificats d'épargne de sources canadiennes ou étrangères, les dividendes relatifs à des actions dans des corporations canadiennes ou étrangères, les participations sur des polices-d'assurance, le revenu locatif net provenant de biens immobiliers et de fermes, les intérêts de prêts et d'hypothèques, le revenu régulier provenant d'une succession ou d'un fonds de fiducie et les autres revenus de placements.

Cette variable est donnée séparément sur cette bande pour le ménage et pour la famille économique principale.

Cette variable peut être positive ou négative.

Source

Questionnaire sur le revenu, Formule CF06.

Remarque aux fins du fichier sur le revenu de 1986 (équipement ménager de 1987):

Toutes primes en argent provenant des obligations d'épargne du Canada, reçus en 1986 et déclarées comme intérêt tel qu'il figure sur la Déclaration d'impôt sur le revenu des particuliers Formule T1, sont comprises dans "Revenu total de placements".

Les séries S32 et S34 des obligations d'épargne du Canada venaient à échéance le 1er novembre 1986. Le montant de l'intérêt accumulé qui a été reçu durant l'année doit être inclus dans cette variable, tel qu'il figure sur le certificat de propriété (T600). Le principal ne doit pas être compté.

ALLOCATIONS FAMILIALES ET ALLOCATIONS AUX JEUNES

Description

Cette variable donne la somme des montants reçus par le ménage au titre des allocations familiales et allocations aux jeunes versées par les administrations fédérale et provinciales. Le programme provincial compris est celui du Québec.

La somme touchée au titre des allocations familiales et des allocations aux jeunes doit être déclarée par la personne qui a demandé une exemption personnel d'impôt pour l'enfant ou les enfants qui sont les bénéficiaires de ces allocations. Si ni le père ni la mère (ou le tuteur) n'ont demandé d'exemption pour l'enfant ou les enfants, la personne à l'ordre de qui les chèques ont été établis devait déclarer les sommes. Cette procédure de déclaration est en vigueur depuis l'enquête sur les revenus de 1975. Auparavant, c'était le père ou le tuteur qui déclarait les allocations familiales touchées.

On a attribué un montant au titre des allocations familiales à quelques familles de l'échantillon parce que les montants déclarés ne se situaient pas dans les limites déterminées selon le nombre et l'âge des enfants faisant partie de la famille au moment de l'enquête et selon la province de résidence.

Cette variable est toujours positive.

Source

Questionnaire sur le revenu, Formule CF06.

CRÉDIT D'IMPÔT POUR ENFANTS

Description

Cette variable donne le montant du crédit d'impôt pour enfants réclamé sur la formule T1, annexe 10 (si un paiement anticipé a été reçu) ou sur la T1 générale ou la T1 spéciale, Déclaration d'impôt sur le revenu des particuliers (si aucun paiement anticipé n'a été reçu). Cette somme devait être déclarée sur le questionnaire d'enquête par la personne qui recevait les allocations familiales en décembre de l'année de référence (habituellement la mère). Si les crédits d'impôt étaient la seule source de revenu de cette personne, la somme était transférée au conjoint. (Les allocations familiales doivent cependant être déclarées par les personnes qui réclament une déduction d'impôt au titre des enfants à charge).

À noter que le montant du crédit d'impôt déclaré vise l'année de référence. Ce montant peut avoir été versé en espèces (durant l'année d'enquête ainsi que durant l'année de référence pour tout paiement anticipé) ou prendre simplement la forme d'une réduction de l'impôt total à verser.

Cette variable est toujours positive.

Source

Questionnaire sur le revenu, Formule CF06.

SÉCURITÉ DE LA VIEILLESSE, SUPPLÉMENT DE REVENU GARANTI ET ALLOCATION AU CONJOINT

Description

Cette variable donne la somme des montants reçus par tous les membres du ménage âgés de 65 ans et plus au titre des pensions de sécurité de la vieillesse et du supplément de revenu garanti, ainsi que les allocations de conjoint versées aux conjoints admissibles âgés de 60 à 65 ans. Les suppléments versés par les provinces figurent sous la rubrique "assistance sociale et suppléments de revenu provinciaux".

Cette variable est toujours positive.

Source

Questionnaire sur le revenu, Formule CF06.

PRESTATIONS DU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA OU DU RÉGIME DE RENTES DU QUÉBEC

Description

Cette variable donne la somme des montants déclarés par tous les membres du ménage au titre des prestations reçues en vertu du Régime de pensions du Canada ou du Régime de rentes du Québec.

Cela comprend les pensions de retraite, les prestations de survivants comme les pensions de veuves, les pensions de veufs invalides et les prestations d'orphelins, et les pensions d'invalidité avec prestations pour enfants à charge des prestataires de pensions d'invalidité. Les indemnités globales de décès reçues au titre de ces régimes ne sont pas comprises.

Cette variable est toujours positive.

Source

Questionnaire sur le revenu, Formule CF06.

PRESTATIONS D'ASSURANCE-CHÔMAGE

Description

Cette variable donne la somme des montants déclarés par tous les membres du ménage au titre du régime d'assurance-chômage. Elle comprend les prestations versées lors d'une maladie, d'une grossesse, comme participant au programme "travail partagé" ou à l'occasion d'un cours de recyclage ou de la retraite, et elle doit correspondre au montant inscrit à la case intitulée, "prestations totales", du feuillet T-4U. Les prestations versées aux pêcheurs autonomes sont également incluses.

Cette variable est toujours positive.

Source

Questionnaire sur le revenu, Formule CF06.

ASSISTANCE SOCIALE ET SUPPLÉMENTS DE REVENU PROVINCIAUX

Description

Cette variable donne la somme des montants déclarés par tous les membres du ménage à titre d'aide sociale de la province ou de la municipalité ainsi que les sommes reçues en vertu des programmes provinciaux de supplément de revenu.

Les prestations comprennent l'aide aux mères nécessiteuses ayant des enfants à charge, aux aveugles et aux invalides ainsi que les autres paiements en espèces aux nécessiteux.

Cette variable est toujours positive.

Source

Questionnaire sur le revenu, Formule CF06.

AUTRES REVENUS PROVENANT DU GOUVERNEMENT
(Y COMPRIS LES CRÉDITS D'IMPÔT PROVINCIAL)

Description

Cette variable donne la somme des montants déclarés par tous les membres du ménage au titre de tous les autres versements en provenance des administrations fédérale, provinciales ou municipales et non pris en compte dans les postes précédents. Depuis 1981, elle inclut également les crédits d'impôt provincial réclamés dans les déclarations d'impôt sur le revenu des particuliers.

Mentionnons, comme exemples de versements reçus, les pensions d'anciens combattants, les pensions aux veuves et personnes à charge d'anciens combattants, les allocations de guerre aux civils, les indemnités d'accidents du travail, les allocations reçues de Emploi et Immigration en vertu des programmes de formation, les programmes d'aide à l'emploi du Québec, l'allocation de maternité du Québec les subventions provinciales d'aide à l'accession à la propriété, les subventions provinciales de réduction des intérêts hypothécaires, les subventions provinciales pour l'amélioration de la propriété, les paiements réguliers reçus de plans provinciaux d'assurance automobile.

Les crédits d'impôt provincial inclus sont les montants réclamés dans les déclarations d'impôt sur le revenu des particuliers à la rubrique "Sommaire de l'impôt et des crédits" pour l'Île-du-Prince-Édouard, la Nouvelle-Écosse, le Nouveau-Brunswick, l'Ontario, le Manitoba, l'Alberta (crédit au titre des redevances également) et la Colombie-Britannique. Les sommes réclamées au chapitre du remboursement des impôts foncier du Québec sur les formules TP1A ou TP1G et les allocations pour enfants de moins de 6 ans du Québec sont incluses. Ces sommes peuvent avoir été reçues en espèces (probablement durant l'année de l'enquête) ou sous forme de réduction de l'impôt total exigible.

Cette variable est toujours positive.

Source

Questionnaire sur le revenu, Formule CF06.

TOTAL DES TRANSFERTS GOUVERNEMENTAUX

Description

Cette variable donne la somme des montants reçus par tous les membres de la famille au titre des allocations familiales et des allocations aux jeunes, des pensions de sécurité de la vieillesse et du supplément de revenu garanti, des prestations du Régime de pensions du Canada ou du Régime de rentes du Québec, des prestations d'assurance-chômage, du crédit d'impôt pour enfants et des crédits d'impôt provincial, de l'assistance sociale et des autres paiements de transfert gouvernementaux. Le total des transferts gouvernementaux reçus par la famille est égal à la somme des sept variables qui le précèdent sur le schéma d'articles.

Cette variable est donnée séparément sur cette bande pour le ménage, la famille économique principale, le chef et le conjoint.

Cette variable est toujours positive.

Source

Questionnaire sur le revenu, Formule CF06.

NOTA:

Le crédit d'impôt fédéral pour enfants, les crédits d'impôt provincial, le remboursement d'impôt foncier du Québec et l'allocation pour enfants de moins de 6 ans du Québec ont été inclus à partir de 1981.

TRANSFERTS GOUVERNEMENTAUX IMPOSABLES

Description

Cette variable indique la somme des montants déclarés par tous les membres du ménage aux titres des sommes imposables reçues en vertu des programmes de transferts gouvernementaux. Ces sommes sont calculés lors du traitement des données de l'enquête et non déclarées par les membres de la famille comme les montants figurant sur leur déclaration d'impôt sur le revenu. On devra garder cela à l'esprit en se servant de cette variable, et toutes les publications tirées de cette bande et fondées sur cette variable devront mettre les utilisateurs en garde à ce sujet.

Les transferts suivants ont été pris en compte:

1. Allocations familiales et allocations aux jeunes - montant total.
2. Sécurité de la vieillesse - il n'a pas été possible de déterminer, d'une part le montant de pensions de sécurité de la vieillesse et, d'autre part, le montant du supplément de revenu garanti autrement qu'en présumant que toutes les sommes inférieures ou égales au maximum des prestations de sécurité de la vieillesse pour l'année de référence étaient, pour chaque bénéficiaire, des prestations de sécurité de la vieillesse.
3. Prestations du Régime de pensions du Canada ou du Régime de rentes du Québec - montant total.
4. Prestations d'assurance-chômage - montant total.
5. Tous les autres revenus provenant du gouvernement - on a demandé aux enquêtés de préciser la source de ces revenus.

Cette variable est donnée séparément sur cette bande pour l'ensemble du ménage, le chef et le conjoint.

Cette variable est toujours positive.

Source

Questionnaire sur le revenu, Formule CF06.

TRANSFERTS GOUVERNEMENTAUX NON IMPOSABLES

Description

Les transferts non imposables sont également calculés lors du traitement des données de l'enquête et ils sont exposés au même genre d'erreurs que les transferts imposables. Les montants suivants sont pris en compte:

1. Supplément de revenu garanti - On présume que le montant excédant le maximum de base de la pension de sécurité de la vieillesse qu'une personne déclare au titre des pensions de sécurité de la vieillesse et du supplément de revenu garanti constitue un supplément de revenu garanti et qu'il est par conséquent non imposable. Cette méthode n'est pas forcément précise, car dans les cas où les prestations sont versées pour une partie de l'année seulement, elles peuvent se chiffrer à moins du maximum de la pension de sécurité de la vieillesse mais comprendre aussi des sommes de supplément de revenu garanti.
2. Assistance sociale et suppléments de revenu provinciaux - montant total.
3. Autres revenus provenant du gouvernement - On a demandé aux enquêtés de préciser la source de ces versements. Les revenus provenant des sources suivantes étaient non imposables:
 - (a) pensions d'anciens combattants
 - (b) pensions aux veuves et aux personnes à charge des anciens combattants
 - (c) indemnités d'accidents du travail
 - (d) pensions de la Marine royale canadienne
 - (e) régie d'assurance auto du Québec
4. Crédit d'impôt pour enfants* - montant total.
5. Crédits d'impôt provincial* - montant total.

Cette variable est donnée séparément sur cette bande pour l'ensemble du ménage, le chef et le conjoint.

Cette variable est toujours positive.

Source

Questionnaire sur le revenu, Formule CF06.

* Inclus depuis 1981

PENSIONS DE RETRAITE ET RENTES

Description

Cette variable donne la somme des montants déclarés par tous les membres du ménage au titre de leur participation à un régime de pensions d'un ou de plusieurs employeurs, sauf pour les pensions reçues de l'étranger qui doivent figurer à "autre revenu monétaire" (voir la page suivante).

Les veuves ou les autres parents d'un pensionné décédé qui ont droit à une pension en vertu d'un régime de pensions ou qui deviennent bénéficiaires pour une période minimum garantie, même si le pensionné meurt, font figurer ici cette pension (sauf s'il s'agit de prestations en vertu du Régime de pensions du Canada ou du Régime de rentes du Québec). Sont également comprises les pensions des membres de la G.R.C., des militaires et des fonctionnaires à la retraite, les rentes reçues du Compte des rentes sur l'Etat, d'une société d'assurance, et d'autres sources, quel qu'en ait été l'acheteur à l'origine. Les pensions reçues au titre des régimes enregistrés d'épargne-retraite, reçus sous forme de rente viagère, de rente à échéance fixe, de fonds enregistré de revenu de retraite ou de contrat de rente à versements invariables sont incluses.

Les remboursements de cotisations à un régime de pension lorsque l'employé démissionne ne sont pas considérés comme un revenu et ont donc été exclus. Les retraits d'un régime de retraite ou d'un régime enregistré d'épargne-retraite, les remboursements de cotisations versées en trop de même que toutes les prestations forfaitaires sont exclus. Les indemnités de cessation d'emploi doivent figurer dans "autre revenu monétaire".

Cette variable est toujours positive.

Source

Questionnaire sur le revenu, Formule CF06.

AUTRE REVENU MONÉTAIRE

Description

Cette variable donne la somme des montants déclarés par tous les membres du ménage au titre de tout autre revenu monétaire non compris dans les variables précédentes.

Ce montant comprend:

- (a) L'argent reçu pour la garde d'enfants pour le compte de la Société de l'aide à l'enfance.
- (b) Le revenu reçu de l'étranger en équivalent de dollars canadiens, y compris les pensions, les indemnités de cessation d'emploi et les allocations de retraite, mais sans les intérêts et les dividendes.
- (c) Les bourses d'études et d'entretien non remboursables.
- (d) Les pensions alimentaires.
- (e) Les droits d'auteur, les redevances sur gisements pétrolifères, etc.
- (f) Les indemnités de grève et de maladie reçues de syndicats.
- (g) Les versements provenant d'un régime d'assurance-salaire ou d'un régime de salaire annuel garanti.

Ne comprend pas:

- (a) Les gains et les pertes de jeu.
- (b) Les sommes forfaitaires reçues en héritage pendant l'année.
- (c) Les gains et pertes en capital.
- (d) Les produits de la vente de propriétés ou d'autres biens personnels.
- (e) Les remboursements d'impôt sur le revenu.
- (f) Les prêts remboursés au répondant en tant que prêteur.
- (g) Les prêts reçus.
- (h) Les règlements forfaitaires d'assurance.
- (i) Les ristournes sur impôts fonciers ou autres impôts.
- (j) Les remboursements de cotisations à un régime de pensions.
- (k) Les revenus en nature.
- (l) Les retraits forfaitaires d'un régime enregistré d'épargne-retraite (REER).

Cette variable est toujours positive.

Source

Questionnaire sur le revenu, Formule CF06.

REVENUS DIVERS

<u>Description</u>	<p>Cette variable donne le total des montants déclarés par tous les membres de la famille économique principale aux titres de "Pensions de retraite et rentes" et (ou) "Autre revenu monétaire" tels que décrits aux deux postes précédents.</p> <p>Cette variable est donnée sur cette bande seulement pour la famille économique principale du ménage.</p>
<u>Source</u>	Questionnaire sur le revenu, Formule CF06.

REVENU TOTAL

Description

Cette variable est donnée séparément sur cette bande pour le ménage, la famille économique principale, le chef et le conjoint. Dans chaque cas, elle représente la somme des revenus provenant des sources décrites aux pages précédentes de la présente documentation. La variable du revenu total est égale à la somme de ces postes du revenu: gains totaux, revenu total de placements, total des transferts gouvernementaux, pensions de retraite et rentes, et autres revenus en espèces.

Cette variable peut être positive, négative ou nulle.

Source

Questionnaire sur le revenu, Formule CF06.

NOTA:

Depuis 1981, le crédit d'impôt fédéral pour enfants, les crédits d'impôt provincial, le remboursement d'impôts fonciers du Québec et l'allocation pour enfants de moins de 6 ans du Québec ont été compris dans le Revenu total.

TOTAL DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

Description

Cette variable donne le montant de l'impôt sur le revenu fédéral et provincial à payer par tous les membres du ménage pour l'année de référence de l'enquête sur le revenu. Il s'agit de la somme des montants indiqués sur chaque déclaration d'impôt sur le revenu des particuliers, c.-à-d. l'impôt sur le revenu effectivement payé moins le remboursement à recevoir, ou l'impôt payé plus le solde à payer.

Cette variable est toujours positive.

Source

Questionnaire sur le revenu, Formule CF06.

REVENU APRÈS IMPÔT

Description

Cette variable est la somme des montants calculés du revenu après impôt pour l'ensemble des membres du ménage. L'ordinateur calcule le revenu après impôt en soustrayant du revenu total l'impôt sur le revenu total pour chaque particulier.

Cette variable est donnée séparément sur cette bande pour le ménage et pour la famille économique principale.

Cette variable peut être positive ou négative.

Source

Questionnaire sur le revenu, Formule CF06.

GENRE DE LOGEMENT

Description

Cette variable décrit le genre de logement dans lequel demeurent les membres du ménage. Un logement est un ensemble structurellement séparé de pièces habitables ayant une entrée privée donnant sur l'extérieur ou accessible par un vestibule commun ou une cage d'escalier. Les institutions, les hôtels, les grandes pensions et les camps ne sont pas compris.

Une maison individuelle comprend seulement une unité de logement et est complètement séparée sur tous les côtés de toute autre construction.

Une maison double se compose de deux unités autonomes séparées par un mur mitoyen s'élevant du sol au toit.

Une maison en rangée ou de terrasse est formée d'une rangée de trois logements ou plus séparés les uns des autres par des murs mitoyens s'élevant du sol au toit, sans autre logement au-dessus ni en-dessous. Cette catégorie comprend aussi les maisons-jardins. Elle englobe également les maisons rattachées à une structure non résidentielle (un magasin ou une église, par exemple) par un mur mitoyen s'élevant du sol au toit.

Un duplex est une construction conçue originalement ou transformée plus tard pour constituer deux unités autonomes, l'une au-dessus de l'autre, et qui n'est rattachée à aucune autre construction. Figurent ici les sous-sols d'appartements n'ayant qu'un logement au-dessus.

Les catégories "appartement ou plain-pied" comprend chaque unité autonome dans un immeuble d'appartements, dans un triplex, dans un double-duplex ou dans toute autre combinaison de trois logements ou plus sous un même toit (sauf les maisons en rangée), et chaque unité autonome au-dessus ou à l'intérieur d'une construction non résidentielle.

Les "autres" logements englobent les maisons mobiles, les roulottes, les tentes-roulottes et les autres logements qui servent de résidence permanente et qui peuvent être déplacés à bref délai.

GENRE DE LOGEMENT (FIN)

Description Lorsque l'interviewer négligé de répondre à cette question, on attribue au ménage le genre de logement du ménage qui le précède immédiatement dans la même grappe.

Code	Classification
1	Maison individuelle
2	Maison double
3	Maison en rangée ou de terrasse
4	Duplex
5	Appartement ou plain-pied
6	Autre

Source Dossier du ménage, formule 03.

CONDOMINIUM

Description Il s'agit d'unités de logements dans un condominium enregistré tel qu'un complexe d'appartements ou de maisons en rangée, où chaque unité résidentielle appartient à un propriétaire et où celui-ci partage avec les autres propriétaires des éléments communs, dont le terrain. Les condominiums individuels non attenants, qui sont relativement nouveaux, sont également inclus. Depuis 1980, seulement les condominiums occupés par leur propriétaire sont inclus.

Code	Classification
0	Autre qu'un condominium
1	Condominium

Source Questionnaire sur l'EEM.

PÉRIODE DE CONSTRUCTION DE L'ÉDIFICE

Description Cette variable donne l'année ou la période où l'édifice original a été construit. Il ne s'agit pas de l'année où l'on y a apporté des transformations en y ajoutant de nouveaux logements (si de tels travaux ont été effectués).

Code	Classification
1	Avant 1941
2	1941-1950
3	1951-1960
4	1961-1970
5	1971-1980
6	1981-Année d'enquête

Source Questionnaire sur l'EEM.

MODE D'OCCUPATION

Description Cette variable donne le mode d'occupation du logement du ménage au moment de l'enquête sur la population active d'avril.

Code	Classification
1	Propriétaire avec hypothèque
2	Propriétaire sans hypothèque
3	Locataire (loyer en espèces), autre

Le codage de la variable est fondé sur le dossier du ménage, qui demande simplement si le logement appartient à un membre du ménage. On suppose que ce mode d'occupation est celui de la première famille économique énumérée sur le questionnaire.

La catégorie "autre" concerne les cas où le loyer est payé en nature (soit en services, soit partiellement en espèces et partiellement en nature ou en services) ou sur une base de métayage, où il prend en compte des pièces d'habitation ou des locaux d'affaires et où le loyer est gratuit.

Il faut inscrire le code "Propriétaire" même si le logement n'est pas entièrement payé. Les personnes qui occupent en copropriété une unité faisant partie d'un immeuble à logements multiples (comme un immeuble d'appartements) sont également considérées comme propriétaires. Les personnes demeurant dans un condominium qui n'est pas encore enregistré ne sont pas considérées comme propriétaires.

Source Dossier du ménage, formule 03.

NOMBRE DE PIÈCES DANS LE LOGEMENT

Description Cette variable indique le nombre total de pièces dans le logement qui sont utilisées comme pièces d'habitation ou qui pourraient l'être, y compris les cuisines, les pièces occupées par les serviteurs, les chambreurs et les membres de familles chambreuses; elle exclut les pièces utilisées uniquement à des fins commerciales, les placards, les salles de bains, et les entrepôts. Les cuisines d'été, les solariums, les pièces des sous-sols et des greniers ne sont pas compris à moins qu'ils soient finis et aptes à servir de pièces d'habitation tout au long de l'année. On peut y inclure les cuisinettes si elles contiennent une cuisinière ou un poêle et un évier installé. Les pièces divisées par des éléments fonctionnels, des étagères, des cloisons, des arches, etc., sont comptées si l'enquêteur les considère comme des pièces distinctes.

Code	Classification
01-12	Nombre réel
13	Treize ou plus

Source Questionnaire sur l'EEM.

NOMBRE DE CHAMBRES À COUCHER

Description Cette variable indique le nombre de pièces dans le logement qui sont désignées et meublées comme chambres à coucher et qui sont utilisées comme telles, même si on ne les utilise qu'occasionnellement. Elle ne comprend pas les pièces qui ont été conçues à l'origine comme chambres à coucher mais qui sont meublées et utilisées principalement à d'autres fins, comme par exemple des salles à manger, des salles d'études et des pièces de séjour-chambres à coucher. Le logement peut ne pas avoir de chambre à coucher, comme c'est le cas de garçonniers.

Code	Classification
0-6	Nombre réel
7	Sept ou plus

Source Questionnaire sur l'EEM.

PRINCIPAL MODE DE CHAUFFAGE

Description Le code de cette variable donne le genre du principal mode de chauffage utilisé pour chauffer le logement pendant l'hiver.

Code	Classification
1	À vapeur ou à eau chaude
2	À air chaud pulsé (comprend les systèmes dotés d'une pompe à chaleur)
3	Autre système à air chaud (y compris les systèmes par gravité)
4	Poêle de chauffage (poêle à bois)
5	Chauffage électrique
6	Cuisinière ou autre

Source Questionnaire sur l'EEM.

NOMBRE D'ANNÉES DEPUIS QUE LE SYSTÈME DE CHAUFFAGE A ÉTÉ INSTALLÉ

Description Cette variable sert à déterminer depuis quand est installé le système de chauffage décrit au poste précédent. Si le système initial a été converti en vue d'utiliser un autre combustible, le codage de la variable s'applique à la date de conversion.

Code	Classification
1	5 ans ou moins
2	6 à 10 ans
3	Plus de 10 ans

Source Questionnaire sur l'EEM.

PRINCIPAL COMBUSTIBLE DE CHAUFFAGE

Description On donne ici le principal combustible utilisé au cours de l'hiver pour le mode de chauffage décrit à la page précédente.

Code	Classification
1	Mazout ou autre combustible liquide
2	Gaz canalisé (y compris le gaz naturel)
3	Gaz en bouteille ou en bonbonne (y compris le propane liquide)
4	Électricité
5	Bois
6	Autre

Source Questionnaire sur l'EEM.

CARACTÉRISTIQUES PARTICULIÈRES DU SYSTÈME DE CHAUFFAGE

Description Par "caractéristiques particulières" on entend tout dispositif dont on a pourvu le système de chauffage principal pour obtenir une meilleure consommation d'énergie. Ces dispositifs doivent faire partie intégrante du système de chauffage central et être commandés par l'unité centrale. Les dispositifs autonomes, c'est-à-dire les dispositifs qui ne sont pas commandés par le système principal sont exclus.

Code	Classification
0	Aucune
1	Pompe à chaleur
2	Système polycombustible
3	Autre (comprend les panneaux solaires)

Source Questionnaire sur l'EEM.

SYSTÈME DE CHAUFFAGE SUPPLÉMENTAIRE

Description Cette variable identifie le genre d'appareil complémentaire permettant d'accroître la chaleur produite par le système de chauffage principal. Ces appareils peuvent servir à chauffer une ou plusieurs pièces. Il s'agit d'appareils distincts qui fonctionnent indépendamment du système de chauffage principal. Les systèmes polycombustibles et les foyers ne sont pas inclus.

Code	Classification
0	Aucun
1	Poêle de chauffage
2	Cuisinière
3	Chaufferette portative
4	Autre

Source Questionnaire sur l'EEM.

COMBUSTIBLE POUR LE SYSTÈME DE CHAUFFAGE SUPPLÉMENTAIRE

Description Cette variable indique le combustible utilisé pour le système de chauffage supplémentaire.

Code	Classification
0	Sans objet
1	Huile ou autre combustible liquide
2	Gaz
3	Électricité
4	Bois
5	Autre

Source Questionnaire sur l'EEM.

FOYER À COMBUSTIBLE

Description

Cette variable identifie la présence d'un foyer à combustible dans le ménage. C'est un foyer à combustible si celui-ci peut servir à faire brûler du bois, des copeaux de bois, du charbon, des bûches de papier, du gaz, etc. Si le foyer contient des bûches électriques (qui imitent les bûches naturelles) ou un radiateur électrique, "Non" est codé.

Code	Classification
------	----------------

0	Non
---	-----

1	Oui
---	-----

Source

Questionnaire sur l'EEM.

GENRE D'EAU COURANTE

Description Cette variable indique le genre d'eau courante reçue dans le logement. Par eau courante, on veut dire qu'il est possible d'ouvrir et de fermer le jet d'eau par le moyen d'un robinet. Eau chaude et froide signifie que les logements ont des canalisations distinctes pour l'eau chaude et l'eau froide. L'eau obtenue au moyen d'une pompe manuelle située à l'intérieur du logement n'est pas de l'eau courante, mais de l'eau qui est canalisée à l'intérieur d'un réservoir doté d'un indicateur de niveau (sans pompe manuelle) est prise en compte. Si l'interviewer n'a pas rempli cette question, on donne au ménage le même code que celui du ménage le plus près dans la même grappe.

Code	Classification
0	Pas d'eau courante
1	Chaude et froide amenée à l'intérieur
2	Froide seulement amenée à l'intérieur

Source Questionnaire sur l'EEM.

COMBUSTIBLE UTILISÉ POUR L'EAU CHAUDE

Description Cette variable donne le genre de combustible utilisé pour l'eau chaude (c.-à-d. le codé pour le genre d'eau courante est 1).

Code	Classification
0	Pas d'eau chaude courante
1	Huile ou autre combustible liquide
2	Gaz canalisé (y compris le gaz naturel)
3	Gaz en bouteille ou en bonbonne (y compris le propane liquide)
4	Électricité
5	Bois ou autre

Source Questionnaire sur l'EEM.

SALLE DE BAINS AVEC DOUCHE OU BAIGNOIRE INSTALLÉE

Description Cette variable compte le nombre de chambres dans le logement avec une douche et/ou une baignoire. Il n'est pas nécessaire que les chambres incluent également un lavabo ou une toilette. Les installations de baignoire et de douche fonctionnent à partir d'une source d'eau courante et sont contrôlées par un robinet et un tuyau d'écoulement.

Code	Classification
0	Ni baignoire ni douche installée
1	Une salle de bains (usage exclusif)
2	Deux salles de bains ou plus (usage exclusif)
3	Installation de baignoire partagée avec un autre ménage

Source Questionnaire sur l'EEM.

TOILETTES

Description Cette variable dénombre les toilettes situées dans le logement et utilisées exclusivement par les membres du ménage.

Code	Classification
0	Aucune toilette avec chasse d'eau ou chimique dans le logement
1	Une toilette avec chasse d'eau
2	Deux toilettes avec chasse d'eau
3	Trois toilettes ou plus avec chasse d'eau
4	Toilette chimique ou autre genre (humus, électrique, etc.)
5	Toilette partagée avec un autre ménage

Source Questionnaire sur l'EEM.

COMBUSTIBLE UTILISÉ POUR LA CUISSON

Description Cette variable donne le principal combustible utilisé pour la cuisinière dont se sert le ménage le plus fréquemment. Les poêles qui fonctionnent à la fois à l'électricité et au bois ou à la fois à l'électricité et au charbon sont comptés dans la catégorie "Autre".

Code	Classification
0	Aucune installation de cuisson
1	Huile ou autre combustible liquide
2	Gaz canalisé (y compris le gaz naturel)
3	Gaz en bouteille ou en bonbonne (y compris le propane liquide)
4	Électricité
5	Bois ou autre

Source Questionnaire sur l'EEM.

FOUR À MICRO-ONDES

Description Cette variable indique si le ménage possède ou non un four à micro-ondes. Les fours à micro-ondes cuisent les aliments par radiation et doivent être munis d'une minuterie.

Code Classification

0 Non
1 Oui

Source Questionnaire sur l'EEM.

NOMBRE DE RÉFRIGÉRATEURS

Description Ce poste donne le nombre de réfrigérateurs utilisés par le ménage et comprend seulement les appareils qui fonctionnent au moyen d'un moteur électrique, de gaz canalisé ou en bouteille, de kérosène, etc. Si, pour conserver les aliments périssables, le ménage a recours seulement à une glacière, un dépôt de glace, une laiterie refroidie par une source, un puits de refroidissement, une cave à légumes, une source à fleur de terre ou un autre moyen, le code indiqué est "Aucun réfrigérateur électrique ou mécanique". Ce poste ne s'applique pas aux congélateurs qui sont compris dans un autre poste.

Code Classification

0 Aucun réfrigérateur électrique ou mécanique
1-2 Nombre réel de réfrigérateurs
3 Trois ou plus

Source Questionnaire sur l'EEM.

CONGÉLATEUR DOMESTIQUE

Description Cette variable indique si le ménage a un congélateur dans le logement ou dans les limites de la propriété (possédé ou loué) où est situé le logement. Un congélateur domestique est une pièce d'équipement particulière et ne fait pas partie d'une unité de réfrigération comme le compartiment de congélation du réfrigérateur.

Code	Classification
0	Non
1	Oui

Source Questionnaire sur l'EEM.

MACHINE À LAVER

Description

Cette variable décrit le genre de machine qu'utilise le ménage pour laver son linge et qui se trouve dans le logement ou qui est destinée à l'usage exclusif des membres du ménage. Les machines, payantes ou non, situées à l'extérieur du logement et partagées avec d'autres ménages ne sont pas comprises. Si le ménage dispose de plus d'une machine à laver, la variable porte sur celle qui sert le plus.

Une machine à laver automatique exécute automatiquement tous les cycles de lavage et de rinçage. Lorsque la machine a terminé un cycle, le linge lavé doit être déposé dans une sècheuse ou étendu. Les petites machines à laver portatives et entièrement automatiques entrent dans cette catégorie.

Une machine à laver électrique avec tordeur est une machine munie d'une cuve avec un agitateur pour laver le linge et d'un tordeur.

Toutes les machines à laver électriques n'entrant pas dans les catégories énumérées plus haut (les laveuses-essoreuses non automatiques et les laveuses-essoreuses jumelées, par exemple) sont codées "autre machine à laver électrique".

Code	Classification
0	Aucune machine à laver électrique
1	Machine à laver automatique
2	Machine à laver électrique avec tordeur
3	Autre machine à laver électrique

Source

Questionnaire sur l'EEM.

SÈCHEUSE

Description Cette variable décrit le genre de sècheuse qui est dans le logement ou qui est réservée à l'usage exclusif des membres de ce ménage. Les machines situées à l'extérieur de ce logement et qui sont partagées avec d'autres ménages ne sont pas comprises.

Code	Classification
0	Pas de sècheuse
1	Sècheuse électrique
2	Sècheuse à gaz

Source Questionnaire sur l'EEM.

APPAREIL DE CLIMATISATION

Description Cette variable indique le genre d'appareil de climatisation qu'utilise le ménage. Une unité centrale est conçue pour rafraîchir l'air dans tout le logement et peut être située à l'intérieur ou à l'extérieur du logement; par ex., au sous-sol d'un immeuble d'appartements. Un appareil de climatisation de fenêtre est installé dans une fenêtre ou dans un mur pour rafraîchir l'air dans une pièce.

Code	Classification
0	Pas d'appareil de climatisation
1	Fenêtre
2	Unité centrale

Source Questionnaire sur l'EEM.

LAVE-VAISSELLE AUTOMATIQUE

Description Cette variable indique si le ménage possède et utilise un lave-vaisselle automatique à moteur et à cycles.

Code	Classification
0	Aucun
1	Encastré
2	Mobile

Source Questionnaire sur l'EEM.

NOMBRE DE TÉLÉPHONES

Description Cette variable donne le nombre d'appareils téléphoniques, y compris les postes supplémentaires (pas les prises) dans le logement.

Code Classification

0-4 Nombre réel

5 Cinq ou plus

Source Questionnaire sur l'EEM.

NOMBRE DE NUMÉROS DE TÉLÉPHONE DIFFÉRENTS

Description Cette variable donne le nombre de numéros de Téléphone différents (lignes téléphoniques) y compris les lignes téléphoniques d'affaires dans le logement.

Code Classification

0-2 Nombre réel

3 Trois ou plus

Source Questionnaire sur l'EEM.

NOMBRE DE RADIOS

Description Cette variable donne le nombre de radios possédées et utilisées actuellement par les membres du ménage, sauf celles qui sont installées dans les automobiles. Les radios combinées avec des tourne-disques, des téléviseurs ou des magnétophones sont prises en compte.

Code Classification

0-8 Nombre réel
9 Neuf ou plus

Source Questionnaire sur l'EEM.

NOMBRE DE RADIOS FM

Description Cette variable indique le nombre des radios comprises dans la variable précédente qui ont une bande F.M. de 88 à 108 Mhz.

Code Classification

0-8 Nombre réel
9 Neuf ou plus

Source Questionnaire sur l'EEM.

NOMBRE TOTAL DE TÉLÉVISEURS/TÉLÉCOULEURS/TÉLÉVISEURS EN NOIR ET BLANC

Description Ces trois variables donnent le nombre de téléviseurs possédés ou loués et utilisés par ce ménage. Ils peuvent être indépendants ou combinés à une radio, un tourne-disque ou un magnétophone.

TOTAL DES TÉLÉVISEURS		TÉLÉCOULEURS		TÉLÉVISEURS EN NOIR ET BLANC	
Code	Classification	Code	Classification	Code	Classification
0-4	Nombre réel	0-3	Nombre réel	0-2	Nombre réel
5	Cinq ou plus	4	Quatre ou plus	3	Trois ou plus

Source Questionnaire sur l'EEM.

TÉLÉDISTRIBUTION

Description Cette variable indique si le logement est relié à un service de câblodistribution, qu'on s'en serve ou non. Le service en cause permet aux abonnés de capter des canaux de télévision supplémentaires qui sont habituellement situés à l'extérieur de la zone de réception locale des appareils domestiques. Les frais en sont payés mensuellement ou annuellement par les ménages abonnés ou par les propriétaires d'immeubles qui englobent ce service dans le loyer.

Code	Classification
0	Non
1	Oui

Source Questionnaire sur l'EEM.

CÂBLOSÉLECTEUR

Description Un câblosélecteur est un dispositif permettant à un abonné de la télédistribution de capter un plus grand nombre de postes qu'il ne le fait avec le syntoniseur ordinaire. Le convertisseur peut être un dispositif à part avec télécommande de sélection de canaux. Il existe deux types de télécommande: avec fil et sans fil.

Code	Classification
0	Non
1	Oui

Source Questionnaire sur l'EEM.

MAGNÉTOSCOPE

Description Cette variable indique si le ménage est propriétaire d'un magnétoscope. Un magnétoscope est un appareil qui peut être raccordé à un téléviseur ou à un moniteur pour faire jouer des cassettes vidéo. Il doit pouvoir servir à enregistrer et à reproduire des émissions de télévision. Les appareils de type BETA et VHS à reproduire des émissions de télévision sont inclus. Ne comprend pas les appareils à disques vidéo qui ne peuvent faire jouer que des disques pré-enregistrés.

Code	Classification
0	Non
1	Oui

Source: Questionnaire sur l'EEM.

NOMBRE D'AUTOMOBILES

Description Cette variable donne le nombre d'automobiles possédées par les membres du ménage à l'exception de celles qui servent uniquement à des fins commerciales. Il ne faut pas compter les voitures louées ou possédées par une entreprise, les fourgonnettes, les camionnettes récréatives à quatre roues motrices, les "dune buggies", les camionnettes et les autres camions. Les familiales sont incluses. Ces automobiles doivent avoir une plaque valide et être en état de fonctionner.

Code	Classification
0-3	Nombre réel
4	Quatre ou plus

Source Questionnaire sur l'EEM.

NOMBRE DE FOURGONNETTES, CAMIONS

Description Cette variable est semblable à la variable précédente mais s'applique aux fourgonnettes, jeeps, camionnettes et autres camions qui sont principalement utilisés pour transporter des passagers et qui ne servent pas à des fins commerciales. Ces véhicules doivent avoir une plaque valide et être en état de fonctionner.

Code Classification

0-3 Nombre réel

4 Quatre ou plus

Source Questionnaire sur l'EEM.

DÉTECTEUR DE FUMÉE

Description Les détecteurs de fumée sont des appareils qui déclenchent un signal d'alarme dès qu'ils décèlent la présence de fumée. Comptez seulement les détecteurs de fumée à l'intérieur du logement. Ne comptez pas les détecteurs qui se trouvent dans les passages des immeubles d'appartements ou des maisons en rangée.

Code	Classification
0	Non
1	Oui

Source Questionnaire sur l'EEM.

EXTINCTEUR PORTATIF D'INCENDIE

Description Les extincteurs portatifs d'incendie sont des appareils contenant une substance chimique telle la mousse carbonique capable d'éteindre un foyer d'incendie. Tenez compte seulement des extincteurs situés à l'intérieur du logement.

Les extincteurs qui se trouvent dans les passages des immeubles d'appartements ou des maisons en rangée ne doivent pas être inclus. Sont également exclus les extincteurs qui sont rangés dans le garage ou une automobile.

Code	Classification
0	Non
1	Oui

Source Questionnaire sur l'EEM.

NOMBRE DE BICYCLETTES DE GRANDEUR POUR ADULTES

Description Cette variable donne le nombre de bicyclettes à un ou deux sièges que possèdent et utilisent des membres du ménage âgés d'au moins 15 ans. Cette catégorie ne comprend pas les tricycles, les autres bicyclettes pour enfants, les mobylettes et les motos.

Code	Classification
------	----------------

0-4	Nombre réel
5	Cinq ou plus

Source Questionnaire sur l'EEM.

NOMBRE DE MOTOCYCLETTES

Description Cette variable donne le nombre de motocyclettes possédées et utilisées par les membres du ménage. Sont inclus tous les véhicules motorisés à deux roues autorisés à circuler sur les voies publiques (y compris les mopeds, les cyclomoteurs et les vélomoteurs) pourvu qu'ils soient en état de fonctionner.

Code	Classification
------	----------------

0-2	Nombre réel
3	Trois ou plus

Source Questionnaire sur l'EEM.

NOMBRE DE MOTONEIGES

Description Cette variable donne le nombre de motoneiges possédées et utilisées par les membres du ménage. Une motoneige est un véhicule motorisé à chenilles conçu pour circuler sur la neige, mais qui ne transporte qu'une ou deux personnes. Cette catégorie comprend les motoneiges utilisées exclusivement à des fins récréatives.

Code	Classification
0	Aucune
1	Une
2	Deux et plus

Source Questionnaire sur l'EEM.

TONDEUSE

Description Cette variable comprend les tondeuses à pousser mécaniques, à moteur électrique ou à essence ainsi que les voiturettes-tondeuses et les ensembles tracteur-tondeuse.

Si un ménage possède une tondeuse mécanique et une tondeuse à moteur, cette variable inclut que la tondeuse à moteur fonctionne à l'essence ou à l'électricité.

Code	Classification
0	Aucune
1	À essence
2	Électrique
3	Manuelle

Source Questionnaire sur l'EEM.

SOUFFLEUSE À NEIGE

Description Cette variable comprend tout appareil servant à déblayer l'entrée de garage et les allées, qui est doté d'un éjecteur de neige. Comprend les souffleuses à pousser qui fonctionnent à l'essence ou à l'électricité et les ensembles tracteur-souffleuse. Cette variable n'inclut pas les pelles électriques.

Code	Classification
------	----------------

0	Non
---	-----

1	Oui
---	-----

Source Questionnaire sur l'EEM.

SKIS DE DESCENTE

Description Cette variable porte sur les skis utilisés à des fins récréatives (slalom, descente, course et ski acrobatique).

Code	Classification
------	----------------

0	Non
---	-----

1	Oui
---	-----

Source Questionnaire sur l'EEM.

SKIS DE RANDONNÉE

Description Cette variable porte sur les skis utilisés pour faire du ski sur piste, et des randonnées ou pour participer à des compétitions et à des marathons, du ski hors-piste et les skis de télémark. Cette variable n'inclut pas les raquettes

Les skis de fond fabriqués de nos jours sont généralement plus légers et plus étroits que les skis alpins. Les bottines sont plus légères et les fixations n'immobilisent pas le talon. Différents matériaux sont utilisés pour fabriquer les skis de fond et les skis alpins.

Code	Classification
------	----------------

0	Non
1	Oui

Source Questionnaire sur l'EEM.

MAISON DE VILLÉGIATURE AU CANADA

Description Par "maison de villégiature au Canada" on entend un chalet, un camp, une maison mobile installée de manière permanente sur un terrain et qui est réservée principalement à l'usage des membres du ménage. Ne comptez pas les roulottes ou maisons mobiles qui ne sont pas installées de manière permanente sur un terrain. Aux fins de cette enquête, la maison de villégiature doit être située au Canada.

Code	Classification
------	----------------

0	Non
1	Oui

Source Questionnaire sur l'EEM.

CANOT

Description Cette variable comprend tous les genres de canots, y compris ceux dotés d'un moteur auxiliaire. Cette variable n'inclut pas les kayaks.

Code Classification

0 Non
1 Oui

CHALOUPE, SKIFF, ETC.

Description Cette variable comprend les embarcations, autres que les canots et les voiliers, conçues pour fonctionner sans moteur. Elle comprend également les kayaks, mais pas les canots pneumatiques ou les pédalos.

Code Classification

0 Non
1 Oui

VOILIER

Description Cette variable comprend toutes les embarcations à voile. Un voilier peut être doté d'un moteur auxiliaire. Cette variable n'inclut pas les planches à voile.

Code Classification

0 Non
1 Oui

Source Questionnaire sur l'EEM.

EMBARCATION AVEC MOTEUR HORS-BORD

Description Cette variable comprend les embarcations propulsées par un moteur hors-bord.

Code	Classification
0	Non
1	Oui

AUTRES EMBARCATIONS

Description Cette variable comprend toute autre embarcation conçue en premier lieu pour fonctionner avec un moteur et qui ne figure pas dans les catégories précédentes.

Peuvent être classées dans cette catégorie les embarcations suivantes: "seafleas", embarcations avec moteur à bord, embarcation avec moteur à bord/hors-bord, les yachts de croisière ("cruisers") avec cabine ou autre superstructure servant à abriter les occupants.

Code	Classification
0	Non
1	Oui

Source Questionnaire sur l'EEM.

CAMPEUSE

Description Cette variable est un abri monté ou fixé sur le châssis ou la caisse d'une camionnette dans lequel on peut dormir en voyage.

Code	Classification
------	----------------

0	Non
---	-----

1	Oui
---	-----

Source Questionnaire sur l'EEM.

ROULOTTE

Description Cette variable est une remorque à parois rigides montée sur roues et tirée par un véhicule automobile. Habituellement, les roulottes comprennent des appareils de cuisine et des installations sanitaires en plus de couchettes. Doivent être comptées dans cette catégorie, les roulottes qui peuvent fournir un logement semi-permanent.

Code	Classification
------	----------------

0	Non
---	-----

1	Oui
---	-----

Source Questionnaire sur l'EEM.

TENTE-ROULOTTE

Description La tente-roulotte est une armature montée sur roues sur laquelle s'ouvre la tente. La tente-roulotte est tirée par un véhicule automobile.

Code Classification

0 Non

1 Oui

Source Questionnaire sur l'EEM.

TENTE

Description Cette variable comprend tout abri servant à passer la nuit fait de nylon, de grosse toile ou d'une étoffe semblable. Cette variable exclue la tente d'une tente-roulotte ou la tente d'une campeuse ainsi que les tentes pour enfants qui ne peuvent être utilisées comme abris de nuit loin de la maison.

Code Classification

0 Non

1 Oui

Source Questionnaire sur l'EEM.

AUTRE MATÉRIEL DE CAMPING

Description Cette variable inclut tous les autres véhicules motorisés pour la route offrant un abri pour passer la nuit. Dans ces véhicules, tels que les maisons motorisées, les camionnettes-campeuses, le ou les compartiments pour dormir sont inséparables de l'unité. Les sacs de couchage, les poêles coleman et autres accessoires de camping ne sont pas inclus.

Code Classification

0 Non

1 Oui

Source Questionnaire sur l'EEM.

MOQUETTE

Description Cette variable s'applique seulement aux tapis mur-à-mur installés en permanence. Ne comprend pas les moquettes de la grandeur de la pièce ou les carpettes.

Code Classification

0 Non

1 Oui

Source Questionnaire sur l'EEM.

ÂGE DE LA MOQUETTE: SALON/SALLE À MANGER; CORRIDORS; CHAMBRES À COUCHER/COIN DE DÉTENTE;
SALLE FAMILIALE/SALLE DE JEUX

Description La moquette s'applique seulement aux tapis mur-à-mur installés en permanence. Ne comprend pas les moquettes de la grandeur de la pièce ou les carpettes.

Pour cette variable certaines pièces ont été groupées (par ex. salon/salle à manger). Si les moquettes dans les pièces groupés ne sont pas du même âge, enregistrer la moquette la plus âgée.

Si la moquette recouvre la surface de seulement une des pièces groupées (par ex. moquette dans le salon mais non dans la salle à manger) on enregistre l'âge de la moquette du salon.

Âge de la moquette:
Salon/salle à manger

Code	Classification
1	5 ans ou moins
2	6 à 10 ans
3	10 ans et plus
4	Non vérifié
5	Sans objet

Âge de la moquette:
Chambres à coucher/coin de détente

Code	Classification
1	5 ans ou moins
2	6 à 10 ans
3	10 ans et plus
4	Non vérifié
5	Sans objet

Âge de la moquette: Corridors
(y compris les entrées et les escaliers)

Code	Classification
1	5 ans ou moins
2	6 à 10 ans
3	10 ans et plus
4	Non vérifié
5	Sans objet

Âge de la moquette:
Salle familiale/salle de jeux

Code	Classification
1	5 ans ou moins
2	6 à 10 ans
3	10 ans et plus
4	Non vérifié
5	Sans objet

Source

Questionnaire sur l'EEM.

RÉPARATIONS REQUISES

Description Cette variable indique l'importance, selon le répondant, des réparations nécessaires pour remettre le logement dans son état original. Les travaux de rénovation, les ajouts, les transformations ou les travaux d'amélioration en vue d'économiser l'énergie qui amélioreraient l'état original du logement ne sont pas inclus.

Les réparations majeures se rapportent à des défauts graves dans la structure du logement, ainsi que dans la plomberie, le système électrique et le système de chauffage. Cela comprend, par exemple, les tuyaux corrodés, les fils électriques endommagés, les planchers affaiblis, les murs renflés, les murs et les plafonds humides, les fondations qui s'effritent, etc.

Les réparations mineures se rapportent à des défauts dans la surface ou le revêtement du logement, et des défauts moins graves dans la plomberie, le système électrique et le système de chauffage. Cela comprend, par exemple, les petites fissures dans les murs intérieurs et les plafonds, les appareils d'éclairage et interrupteurs brisés, les carreaux de fenêtre brisés ou fêlés, les éviers qui fuient, les bardeaux ou partie du revêtement extérieur manquants, la peinture écaillée, etc.

L'entretien régulier comprend, par exemple, la peinture, la réparation des robinets que fuient, le nettoyage des gouttières obstruées, des avant-toits, etc.

Code	Classification
1	Réparations majeures
2	Réparations mineures
3	Entretien régulier seulement

Source Questionnaire sur l'EEM.

VALEUR MARCHANDE DU LOGEMENT

Description On a demandé aux propriétaires non agricoles de fournir une estimation du prix que se vendrait leur logement au moment de l'enquête. Le prix de vente se rapporte à la valeur de la propriété en entier y compris le terrain et tout autre bâtiment tel qu'un garage.

Code	Classification
000,000	Sans objet
000,001-999,997	Valeur réelle en dollars
999,998	\$999,998 et plus
999,999	Non vérifié

Source Questionnaire sur l'EEM.

ANNÉE OÙ LE CHEF DE MÉNAGE A EMMÉNAGÉ

Description Ce poste indique l'année où le chef de ménage a emménagé dans le logement. Ce poste tient compte de la date à laquelle le chef de ménage a emménagé dans le logement et non de la date à laquelle le logement a été acheté ou loué. Ainsi, si le chef de ménage a acheté une maison en juillet 1979, mais n'y a emménagé qu'en mars 1980, la catégorie 1980 sera codée.

Si le chef de ménage a quitté le logement de l'étage supérieur d'un duplex et emménagé dans celui du rez-de-chaussée après janvier 1980, il s'agit d'un emménagement. Si le chef de ménage a emménagé chez un membre de sa parenté (par exemple au moment de son mariage, etc.) après janvier 1980 et est devenu le chef par la suite, il s'agit d'un emménagement.

Dans les cas où un logement individuel a été transformé en plusieurs logements, il n'est pas question d'emménagement, car le chef occupe encore une partie du logement.

Exceptions Dans les familles où les conjoints ont emménagé à des dates différentes, le premier emménagement détermine la catégorie de ce poste. Par exemple: Marie K. a emménagé dans l'appartement en juillet 1979. Son mari, le major Jacques K., qui est le chef de ménage, a emménagé en septembre 1980, à son retour de Chypre où il était en poste. Dans ce cas, la catégorie "Avant 1980" doit être codée.

Code	Classification
0	Non vérifié
1	Avant 1980
2	1980
3	1981
4	1982
5	1983
6	1984
7	1985
8	1986
9	1987

Source Questionnaire sur l'EEM.

MODE D'OCCUPATION DU LOGEMENT PRÉCÉDENT

Description

Cette variable devait être codée possédé ou loué seulement si le chef ou son conjoint (ou le conjoint précédent) possédait ou louait le logement précédent. Si un autre membre du ménage était propriétaire ou locataire, la troisième catégorie était codée "n'avait pas son propre logement". L'intention de cette dernière catégorie était d'identifier la formation de nouveaux ménages. Cette catégorie comprend, par exemple, les cas où le chef (et son conjoint) habitai(en)T auparavant chez ses parents ou d'autres membres apparentés qui possédaient ou louaient le logement, ou encore les cas où le chef vivait dans une maison de pension, un logement collectif (caserne, camp de bucherons, résidence d'université ou une institution quelconque.

Un logement peut avoir été loué même si aucun montant d'argent n'a été versé. Par exemple, le concierge d'un immeuble d'appartements à qui l'on fournissait un logement en tant que partie de son salaire est considéré comme ayant loué ce logement.

Code	Classification
1	Possédé
2	Loué
3	N'avait pas son propre logement
8	Sans objet (emménagé avant 1980)
9	Non vérifié

Source

Questionnaire sur l'EEM.

A DÉJÀ OCCUPÉ UN LOGEMENT POSSÉDÉ PAR LUI/ELLE

Description Cette variable indique si le chef de ménage ou son conjoint, ou les deux, ont déjà possédé et occupé un autre logement. Si il/elle a déjà possédé un autre logement, mais ne l'a jamais occupé, le code "non" s'applique. Cette variable ne tient pas compte des logements possédés, mais habités seulement à un certain moment de l'année (durant les vacances), ni les résidences possédées, mais qui se trouvent à l'extérieur du Canada. Les ménages codés "possédé" pour la variable "propriétaire ou locataire de son logement précédent" sont codés "sans objet" pour cette variable, la même chose s'applique pour ceux dont le chef a emménagé avant 1980.

Code	Classification
0	Non
1	Oui
2	Ne sait pas
8	Sans objet (emménagé avant 1980 ou possédait le logement précédent)
9	Non vérifié

Source Questionnaire sur l'EEM.

CHEF DE MÉNAGE

- Description . Un ménage est constitué par une ou plusieurs personnes qui occupent un logement. Le chef du ménage est toujours le chef de la famille économique principale. Dans un ménage individuel, c'est-à-dire un couple marié avec ou sans enfants, le mari est le chef; si c'est une famille monoparentale avec des enfants non mariés le père ou la mère est le chef; si c'est une famille monoparentale avec des enfants mariés, la principale responsable de l'entretien de la famille devient le chef de ménage; et, dans les familles où les relations sont autres que époux-épouse ou parent-enfants, on considère habituellement l'aîné de la famille comme chef. Une personne qui vit seul dans un logement en est le chef. Dans les ménages multiples, le chef de ménage est le chef de la famille économique principale (par opposition aux chambreurs, aux compagnons d'appartement et aux employés ou domestiques).
- Source Dossier du ménage, Formule 03.

CARACTÉRISTIQUES PERSONNELLES DU CHEF ET DE SON ÉPOUSE

Les caractéristiques suivantes de l'enquêté sont établies au moment de son entrée dans l'enquête sur la population active.

On prescrit aux interviewers de ne pas mettre à jour les données sur l'âge si la date de naissance du répondant tombe dans la période de six mois durant laquelle il fait l'objet de l'enquête sur la population active. L'interviewer peut mettre à jour d'autres caractéristiques s'il décèle un changement de situation.

CHEF: ÉTAT MATRIMONIAL

Code	Classification
1	Célibataire (jamais marié(e))
2	Marié(e) ou vivant en concubinage
3	Autre

CHEF (ÉPOUSE DU CHEF): ÂGE

Code	Classification
00	Absence d'épouse dans la famille
15-79	Âge réel
80	Quatre-vingts et plus

CHEF: SEXE

Code	Classification
1	Masculin
2	Féminin

Source

Dossier du ménage, Formule 03.

CHEF (ÉPOUSE DU CHEF): NIVEAU D'INSTRUCTION

Description

Cette variable indique le plus haut niveau d'instruction atteint par l'enquêté au moment de son entrée dans l'enquête sur la population active.

Le codage de cette variable n'est pas uniforme pour toutes les bandes produites. À partir de la bande de 1975, les codes ne font pas de distinction précise entre les études secondaires complétées ou non et les études universitaires partielles et les autres études postsecondaires.

Pour s'inscrire à un établissement d'enseignement postsecondaire, l'étudiant doit être titulaire d'un diplôme de fin d'études secondaires (ou posséder de l'expérience, dans le cas d'un étudiant adulte). Les étudiants adultes ne sont pris en compte que s'ils suivent des cours dotés de crédits conduisant à un grade, un certificat ou un diplôme, même s'ils suivent ces cours pour leur intérêt personnel.

Un établissement d'enseignement décernant des grades qui pose l'exigence d'un diplôme de fin d'études secondaires ou d'une année pré-universitaire comme condition d'admission et qui décerne un diplôme, un certificat ou un grade à l'étudiant qui termine son cours avec succès est classé dans la catégorie "études universitaires".

Les personnes qui ont reçu leur plus haut niveau de formation dans une école privée de métiers, un collège commercial privé ou dans le cadre d'un programme de formation des adultes sont comptées au niveau d'études primaires ou secondaires le plus élevé qu'elles ont atteint.

Si le chef n'a pas d'épouse, le code est 0.

Code	Classification
1	Aucune scolarité ou études primaires
2	9 ou 10 années d'études primaires et secondaires
3	11-13 années d'études primaires et secondaires
4	Études postsecondaires partielles
5	Certificat ou diplôme d'études postsecondaires
6	Diplôme universitaire

Source

Dossier du ménage, Formule 03.

CHEF (ÉPOUSE DU CHEF): LANGUE MATERNELLE

Description Cette variable indique la première langue que la personne a apprise et qu'elle comprend encore. Si la personne ne comprend plus la première langue qu'elle a apprise, le code désigne la deuxième langue apprise et encore comprise.

Code	Classification
0	Unité spéciale
1	Anglais
2	Français
3	Autre

Source Dossier du ménage, Formule 03.

CHEF (ÉPOUSE): STATUT PROFESSIONNEL (EMPLOI ACTUEL OU DERNIER EMPLOI)

Description

Cette variable indique le statut professionnel de l'enquêté en avril de l'année de l'enquête. Dans le cas des personnes qui avaient un emploi pendant la semaine de référence, elle indique le statut relatif à leur principal emploi courant. En ce qui concerne les chômeurs et les inactifs qui ont travaillé durant les cinq dernières années elle indique le statut relatif à leur dernier emploi. Les personnes qui n'ont jamais travaillé ou qui n'ont pas travaillé durant les cinq dernières années se voient attribuer respectivement les codes 4 et 5.

La catégorie "travailleur rémunéré" comprend toute personne qui a travaillé en tant qu'employé pour un employeur. Elle comprend les personnes travaillant à leur compte dans une entreprise constituée en société. En commençant par les données de 1979, on a ajouté un autre groupe à la catégorie des travailleurs rémunérés. Ce groupe comprend seulement les genres de travailleurs suivants:

- (i) Les gardiennes d'enfants qui ne sont ni logées ni nourries par leur employeur et les personnes qui assurent des services au domicile des parents des enfants dont elles prennent soin.
- (ii) Les personnes qui font des travaux ménagers pour des clients.
- (iii) Les hommes à tout faire, les jardiniers et les personnes qui font des petits travaux et qui sont envoyés à leur clients par une agence (ou une autre tierce partie) notamment les centres d'emploi du Canada.

Nota: Aux fins de l'enquête sur la population active, ces trois genres de travailleurs sont considérés comme des travailleurs autonomes. Il faut en tenir compte lorsqu'on compare les estimations de l'EFC à celles de l'EPA. Les personnes qui travaillent pour une agence fournissant des services de gardiennes d'enfants, de femmes de ménage ou de petites réparations ou d'entretien sont incluses dans la catégorie des travailleurs rémunérés de même que les personnes qui logent au domicile de leur employeur.

CHEF (ÉPOUSE): STATUT PROFESSIONNEL (EMPLOI ACTUEL OU DERNIER EMPLOI) (FIN)

Description
(fin)

Le terme "autonome" s'applique aux personnes qui travaillent à leur compte. Ces personnes peuvent ou non posséder une entreprise ou une ferme ou exercer une profession libérale. Il peut s'agir d'une propriété totale, d'une société en nom collectif ou d'une entreprise constituée en corporation dans laquelle l'enquêté est actionnaire majoritaire. Si la personne est en train de négocier l'achat d'une entreprise qu'elle exploite, on la considère comme propriétaire, mais il doit s'agir d'une entreprise non constituée en corporation.

"Travailleur familial non rémunéré" s'applique à toute personne qui a travaillé dans une ferme ou une entreprise possédée ou exploitée par un membre du même ménage auquel il est apparenté. Le travail effectué doit contribuer à l'exploitation de la ferme ou de l'entreprise familiale.

Code	Classification
1	Travailleur rémunéré
2	Travailleur indépendant
3	Travailleur familial non rémunéré
4	N'a jamais travaillé
5	N'a pas travaillé depuis plus de cinq ans

Source

Questionnaire de l'enquête sur la population active, Formule 05.

CLASSIFICATION DES PROFESSIONS DE 1980 [EMPLOI PRÉSENT OU DERNIER EMPLOI]
13-GROUPES ET 49-GROUPES

Description

Ces variables donnent la classification de la profession de l'enquête selon la Classification des professions, Recensement du Canada, 1980, n° 12-565F au catalogue. Ce code indique la profession principale courante des personnes qui avaient un emploi pendant la semaine de référence. Dans le cas des personnes qui étaient en chômage, ou inactives au cours de la semaine de référence mais qui avaient travaillé pendant les cinq dernières années, ce code indique la profession qu'elles exerçaient lors de leur dernier emploi.

La classification des professions fondée sur la Classification type des professions de 1980 se retrouvait pour la première fois au fichier de 1984. Il s'agit d'un ensemble de normes qui remplacent celles établies pour le recensement de 1971 et utilisées jusqu'ici. Les différences entre le système de classification des professions de 1971 et celui de 1981 ont trait surtout aux postes de direction. Les personnes exerçant des fonctions de direction dans les secteurs de l'agriculture, du commerce de détail, de l'hébergement, de la restauration et de l'assurance, et qui sont des travailleurs rémunérés, sont classées comme directeurs dans la classification des professions de 1980. Auparavant, on leur attribuait des codes correspondant à des professions telles que agriculteur, vendeur, etc. Dans le cas des autres professions, les changements apportés sont mineurs.

La liste complète des codes figurant sur la bande se trouve au cliché d'articles. Les codes à 3 chiffres de la classification des professions de 1980 figurent entre parenthèses, ainsi que les grands groupes de professions (deux chiffres).

Le code 99 "Sans objet" est donné à certains dossiers pour la variable "49-Groupes" pour raison de confidentialité. Ces dossiers sont codés à un groupe de professions approprié pour la variable "13-Groupes" seulement.

Source

Questionnaire de l'enquête sur la population active, Formule 05.

NOTA:

La liste détaillée des codes de professions est fournie pour que les utilisateurs des bandes aient la possibilité de créer leurs propres groupes à des fins d'analyse. Les utilisateurs doivent cependant prendre note que certains de ces codes, si utilisés séparément, peuvent ne pas donner d'estimations fiables, la taille des échantillons étant insuffisante.

CHEF (ÉPOUSE DU CHEF): ACTIVITÉ (SEMAINE DE RÉFÉRENCE)

Description

Cette variable indique l'activité de la personne au cours de la semaine de référence. Les définitions utilisées pour ces catégories sont les mêmes que celles de l'enquête sur la population active. La population active comprend la partie de la population civile hors institution âgée de 15 ans et plus qui avait un emploi ou était en chômage pendant la semaine de référence.

Les personnes occupées sont toutes les personnes qui, au cours de la semaine de référence:

- (a) ont travaillé contre rémunération ou en vue d'un bénéfice
- (b) ont fait du travail non rémunéré qui a contribué directement à l'exploitation d'une ferme, d'une entreprise ou d'un bureau professionnel qui est possédé ou exploité par un membre apparenté du ménage.
- (c) avaient un emploi mais n'étaient pas au travail pour l'une des raisons suivantes:
 - maladie ou invalidité
 - obligations personnelles ou familiales
 - mauvais temps
 - conflit de travail
 - vacances
 - autres raisons non précisées ci-dessus (à l'exception des personnes mises à pied et des personnes devant commencer à travailler à une date future déterminée).

Les chômeurs sont les personnes qui, au cours de la semaine de référence:

- (a) étaient sans travail, avaient activement cherché du travail au cours des quatre dernières semaines (y compris la semaine de référence) et étaient prêtes à travailler.
- (b) n'avaient pas activement cherché du travail au cours des quatre dernières semaines, mais avaient été mises à pied depuis vingt-six semaines ou moins et étaient prêtes à travailler. On considère comme mises à pied seules les personnes qui s'attendent à réintégrer l'emploi qu'elles occupaient avant d'être mises à pied.
- (c) n'avaient pas activement cherché de travail au cours des quatre dernières semaines, mais devaient commencer à travailler à un nouvel emploi dans quatre semaines ou moins à compter de la semaine de référence, et étaient prêtes à travailler.

CHEF (ÉPOUSE DU CHEF): ACTIVITÉ (SEMAINE DE RÉFÉRENCE) (FIN)

Description
(fin)

On considère comme prêtes à travailler les personnes qui:

- (i) étaient étudiants à temps plein, cherchaient du travail à temps partiel et répondaient également au critère (ii) ci-dessous. Les étudiants à temps plein qui cherchaient du travail à temps plein ne sont pas considérés comme ayant été prêts à travailler pendant la semaine de référence.
- (ii) ont déclaré ne pas avoir de raison pour laquelle elles ne pouvaient prendre un emploi pendant la semaine de référence, ou ne pas pouvoir en prendre en raison d'une "maladie ou une invalidité", "d'obligations personnelles ou familiales" ou encore parce qu'elles "avaient déjà un emploi".

Les inactifs constituent la partie de la population civile hors institution âgée de 15 ans et plus qui ne compte pas parmi les personnes occupées ni les chômeurs. Les membres des Forces canadiennes sont classés parmi les inactifs.

Code	Classification
1	Personnes occupées
2	Chômeurs
3	Inactifs

Source

Questionnaire de l'enquête sur la population active, Formule 05.

CHEF (ÉPOUSE DU CHEF): SEMAINES TRAVAILLÉES L'ANNÉE DE RÉFÉRENCE

Description

Cette variable donne le nombre réel de semaines pendant lesquelles l'enquêté a fait un travail quelconque durant l'année de référence.

Sont comptées comme semaines travaillées:

- (a) Le nombre de semaines pendant lesquelles l'enquêté a fait un travail quelconque, soit à temps partiel, soit à temps plein;
- (b) le nombre de semaines pendant lesquelles l'enquêté avait un emploi, mais n'était pas au travail parce qu'il était en congé, malade, en congé de maternité, en grève ou en lock-out ou parce qu'il s'agissait de jours fériés;
- (c) le nombre de semaines pendant lesquelles l'enquêté était travailleur indépendant;
- (d) le nombre de semaines pendant lesquelles l'enquêté avait un emploi mais bénéficiait d'un congé payé (par. ex. pour suivre un cours de formation).

Ce nombre ne représente pas nécessairement le nombre de semaines complètes pour lesquelles l'enquêté était rémunéré. Dans le cas des enseignants dont le contrat porte sur l'année scolaire complète de l'année de référence, on inscrit 52 semaines même s'ils n'ont pas enseigné ou fait un autre travail pendant l'été. Les élèves-infirmières ne sont pas codées comme ayant travaillées mais plutôt comme "allant à l'école" parce qu'on considère qu'elles fréquentent une institution d'enseignement.

S'il n'y a pas d'épouse, le code est 00.

Code	Classification
00	Aucune semaine travaillée
01-52	Nombre réel de semaines travaillées

Source

Dossier du ménage, Formule 03.

CHEF (ÉPOUSE DU CHEF): AYANT TRAVAILLÉ SURTOUT À TEMPS PLEIN OU À TEMPS PARTIEL L'ANNÉE DE RÉFÉRENCE

Description

Cette variable indique si l'enquêté a travaillé ou non durant l'année de référence et, dans l'affirmative, si c'était surtout à temps plein ou à temps partiel, en fonction du nombre hebdomadaire ou quotidien d'heures.

En ce qui concerne les années antérieures à 1977, les enquêtés déterminaient eux-mêmes s'ils travaillaient à temps plein ou à temps partiel, car la définition n'indiquait pas un nombre d'heures de travail établi. Depuis 1977 la semaine de travail à temps plein doit compter 30 heures ou plus.

Si le chef n'a pas d'épouse, le code est 0.

Code	Classification
1	À temps plein
2	À temps partiel
3	N'a pas travaillé l'année de référence

Source

Dossier du ménage, Formule 03.

CHEF: STATUT D'IMMIGRATION

Description

Cette variable indique si la personne est née au Canada (ou née à l'extérieur du Canada de parents qui ont déclaré l'enfant Canadien à la naissance) et, si ce n'est pas le cas, depuis combien d'années il/elle réside au Canada. Les personnes qui sont nées à Terre-Neuve avant le 31 mars, 1949 sont codées "Canadien de naissance". Pour les personnes qui ont immigré au Canada plus d'une fois, l'année d'immigration la plus récente s'applique.

Parce que l'enquête ne recueille que des données sur le revenu touché au Canada, on ne peut dresser un tableau précis du revenu des personnes qui ont immigré durant l'année de référence ou durant l'année de l'enquête. Dans le cas des premières, on recueille des données sur le revenu pour une partie de l'année; pour les dernières, il peut n'y avoir que de petits montants d'allocations familiales si les données ont été reportées d'un autre membre de la famille lors du traitement des données.

Code	Classification
1	Canadien de naissance
2	A immigré avant 1946
3	A immigré entre 1946 et 1955
4	A immigré entre 1956 et 1965
5	A immigré entre 1966 et 1970
6	A immigré entre 1971 et 1975
7	A immigré entre 1976 et 1980
8	A immigré entre 1981 et l'année de l'enquête

Source

Dossier du ménage, Formule 03.

FAMILLE ÉCONOMIQUE PRINCIPALE

Description Il s'agit d'une famille dont le chef est également celui du ménage. Une famille économique consiste en un groupe de personnes apparentées par le sang, mariage ou adoption et qui partagent un logement commun. Une famille économique d'une personne appelée "personne seule" est une personne qui vit seule ou comme pensionnaire dans un ménage avec les membres duquel il n'a aucun lien de parenté.

NOMBRE DE PERSONNES DANS LA FAMILLE ÉCONOMIQUE PRINCIPALE

Description Cette variable donne le nombre réel de personnes qui font partie d'une famille économique à laquelle appartient également le chef de ménage. Celui-ci est également le chef de la famille économique.

Source Dossier du ménage, Formule 03.

NOMBRE D'ADULTES DANS LA FAMILLE ÉCONOMIQUE PRINCIPALE

Description Cette variable donne le nombre d'adultes qui font partie d'une famille économique à laquelle appartient le chef du ménage. Le chef de famille (qui est aussi le chef de ménage) est un adulte, de même que tout autre membre marié de la famille et toute personne célibataire d'au moins 16 ans.

Source Dossier du ménage, Formule 03.

NOMBRE D'ENFANTS DANS LA FAMILLE ÉCONOMIQUE PRINCIPALE

Description Cette série de variables donne le nombre réel d'enfants de chacune des catégories énumérées ci-après et qui font partie d'une famille économique à laquelle appartient le chef du ménage. En plus des propres enfants du chef de la famille économique, cette catégorie comprend les petits-enfants, les frères, soeurs et autres enfants à la charge de la famille économique.

Catégories

- (a) Moins de 7 ans
- (b) De 7 à 15 ans
- (c) De 16 à 17 ans
- (d) De 18 à 24 ans

Source Dossier du ménage, Formule 03.

NOTA: Les chiffres des enfants de 18 à 24 ans comprennent les enfants mariés, les gendres et les brus qui font partie de la famille économique. Les chiffres des enfants de moins de 18 ans comprennent seulement les enfants jamais mariés.

CARACTÉRISTIQUES DE LA FAMILLE ÉCONOMIQUE PRINCIPALE

Description Cette variable donne la composition de la famille économique à laquelle appartient le chef de ménage. Celui-ci est le chef de la famille économique.

Toute famille économique constituée d'une seule personne s'appelle "personne seule".

Code	Classification
01	Personne seule
02	Famille époux-épouse
03	Famille époux-épouse avec un ou des enfants célibataires
04	Famille époux-épouse avec enfants mariés et leurs familles immédiates, le cas échéant
05	Famille époux-épouse avec enfants célibataires et mariés et leur famille immédiates, le cas échéant
06	Famille époux-épouse avec enfants célibataires et (ou) mariés et leurs familles immédiates, et d'autres parents
07	Famille époux-épouse avec parents autres que leurs propres enfants
08	Père avec enfant(s): célibataire(s)
09	Mère avec enfant(s): célibataire(s)
10	Toutes autres familles

CYCLE DE VIE DE LA FAMILLE ÉCONOMIQUE PRINCIPALE

Description Cette variable donne la composition de la famille économique selon l'âge des enfants et du chef de ménage, qui est aussi le chef de cette famille économique.

Code	Classification
1	Personne seule, moins de 45 ans
2	Personne seule, 45 ans et plus
3	Famille époux-épouse, chef de moins de 45 ans, sans enfants de moins de 16 ans
4	Famille époux-épouse, chef de moins de 45 ans, avec enfants de moins de 16 ans
5	Famille époux-épouse, chef de 45 ans et plus, sans enfants de moins de 16 ans
6	Famille époux-épouse, chef de 45 ans et plus, avec enfants de moins de 16 ans
7	Famille irrégulière, sans enfants de moins de 16 ans
8	Famille irrégulière, avec enfants de moins de 16 ans

NOMBRE DE PERSONNES GAGNANT UN REVENU

Description Cette variable donne le nombre réel de membres de la famille économique à laquelle appartient le chef de ménage, qui ont reçu un revenu provenant de salaires et traitements et (ou) d'un emploi autonome.

NOMBRE DE PERSONNES TOUCHANT UN REVENU

Description Cette variable donne le nombre réel de membres de la famille économique à laquelle appartient le chef de ménage qui ont touché un revenu de l'une des sources mentionnées dans l'enquête.

CODE DE FAIBLE REVENU (BASE DE 1969)

Description

Ce code indique si le revenu de la famille est inférieur aux seuils de faible revenu de 1969. Ceux-ci que l'analyse des données sur les dépenses des familles de 1969 avait permis d'établir, ont été établis en corrigeant les seuils de faible revenu, de façon à tenir compte de l'augmentation de l'indice des prix à la consommation. Les familles dont le revenu est inférieur à ces seuils dépensent habituellement 62% ou plus de leur revenu au titre de l'alimentation, du logement et de l'habillement. Les seuils de faible revenu se différencient par la taille de la région de résidence et la taille de la famille.

Voici les seuils révisés des revenus des familles pour l'année 1986:

Taille de la famille	Taille de la région de résidence (Base de 1969)				
	500,000 habitants et plus	100,000-499,999 habitants	30,000-99,999 habitants	Urbaines moins de 30,000 habitants	Régions rurales
1	8,672	8,118	7,884	7,250	6,301
2	12,569	11,770	11,429	10,511	9,144
3	16,038	15,021	14,580	13,418	11,666
4	19,075	17,862	17,337	15,954	13,869
5	21,322	19,962	19,383	17,838	15,509
6	23,407	21,916	21,281	19,579	17,022
7 et plus	25,667	24,024	23,330	21,460	18,663

Un exposé plus détaillé de l'analyse qui a mené à ces seuils révisés figure dans un ouvrage inédit intitulé Révision des seuils de faible revenu.

Code	Classification
1	Inférieur au seuil de faible revenu
2	Égal ou supérieur au seuil de faible revenu

Remarque:

Ces seuils sont indiqués pour assurer la comparabilité avec les bandes de données de 1973-1982 qui sont basées exclusivement sur les seuils de faible revenu (1969).

CODE DE FAIBLE REVENU (BASE DE 1978)

Description

Ce code indique si le revenu de la famille est inférieur aux seuils de faible revenu de 1978. Ceux-ci que l'analyse des données sur les dépenses des familles de 1978 avait permis d'établir, ont été établis en corrigeant les seuils de faible revenu de façon à tenir compte de l'augmentation de l'indice des prix à la consommation. Les seuils de faible revenu de 1978 traduisent les récentes habitudes de consommation des familles canadiennes. Étant donné que la part du revenu total consacrée à l'alimentation, au logement et à l'habillement a diminué depuis 1969, on a considéré que les familles qui dépensaient en moyenne 58.5% ou plus de leur revenu pour ce genre de biens et services étaient dans le besoin. Les seuils de faible revenu se différencient par la taille de la région de résidence et la taille de la famille.

Voici les seuils révisés des revenus des familles économiques pour l'année de 1986:

Taille de la famille économique	Taille de la région de résidence (Base de 1978)				
	500,000 habitants et plus	100,000-499,999 habitants	30,000-99,999 habitants	Urbaines moins de 30,000 habitants	Régions rurales
1	10,651	10,116	9,490	8,774	7,877
2	14,053	13,339	12,445	11,546	10,295
3	18,799	17,815	16,650	15,488	13,785
4	21,663	20,588	19,246	17,903	15,936
5	25,243	23,902	22,290	20,768	18,531
6	27,571	26,049	24,349	22,647	20,231
7 et plus	30,347	28,735	26,856	24,975	22,290

L'étude technique intitulée Adoption de l'année 1978 comme nouvelle année de base pour les seuils de faibles revenus, traite en détail de l'analyse sous-jacente à ces nouveaux seuils. Pour un aperçu général des antécédents et de la signification des seuils de faible revenu se rapporter à l'annexe à l'édition 1980 de la publication n° 13-207 au catalogue.

Code

Classification

1
2

Inférieur au seuil de faible revenu
Égal ou supérieur au seuil de faible revenu

DONNÉES SUR LES LOYERS

Les données sur les loyers qui figurent ci-après s'appliquent seulement aux logements non agricoles loués dont le genre de logement porte un code de 1 à 5. Ceci signifie que les types suivants de logements loués sont codés "sans objet" pour cette section des données:

1. fermes
2. "autres" logements (principalement des maisons mobiles)
3. logements loués situés dans des secteurs spéciaux d'après le plan de l'échantillon de l'EPA. Ces régions sont principalement des régions éloignées.

Les utilisateurs désireux d'utiliser ces données pour étudier les rapports entre les loyers et les revenus devraient tenir compte du problème suivant. Le montant du loyer indiqué s'applique au mois d'avril de l'année d'enquête. Mais, la multiplication par 12 de ce montant pour obtenir un loyer annuel doit s'appuyer sur certaines hypothèses qui ne valent pas pour tous les ménages. L'appartenance au ménage se réfère elle aussi à avril de l'année d'enquête alors que les données sur le revenu s'appliquent à l'année de référence. En conséquence, le revenu total du ménage ne comprend pas le revenu des membres présents durant l'année de référence mais qui étaient absents en avril de l'année de l'enquête. De même, les personnes seules payant un loyer en avril peuvent avoir été des membres du ménage durant l'année de référence ne disposant que d'un faible revenu ou d'un revenu inexistant.

FRAIS DE CHAUFFAGE INCLUS DANS LE LOYER

Description Cette variable indique si le loyer que le ménage a payé pour avril de l'année de l'enquête comprend ou non le chauffage du logement.

Code	Classification
1	Oui
2	Non
8	Sans objet

Source Questionnaire sur le loyer, formule 04.

LOYER PAYÉ POUR AVRIL DE L'ANNÉE DE L'ENQUÊTE

Description Cette variable indique le montant en dollars qu'a versé le ménage pour le loyer en avril. Le code 000 vaut pour les logements subventionnés pour lesquels il n'y a pas de loyer à payer ou dont le loyer n'a pu être déterminé. Les logements subventionnés peuvent aussi avoir une valeur locative de \$1 à \$800.

Code	Classification
000	Aucun loyer ou loyer non vérifié (logements subventionnés seulement)
001-799	Montant réel
800	\$800 ou plus
888	Sans objet

Source Questionnaire sur le loyer, formule 04.

LOYER SUBVENTIONNÉ

Description Le loyer est considéré être subventionné lorsque le locataire paie un montant inférieur au loyer normal. La subvention est une somme versée directement au propriétaire du logement au nom du locataire. Les sommes versées au locataire (même si elles sont destinées à l'aider à payer son loyer) ne sont pas des subventions aux fins de cette enquête.

Voici des exemples de loyers subventionnés:

- un logement pour lequel le locataire reçoit une aide financière versée par l'administration fédérale, provinciale ou locale (par exemple, logements pour personnes âgées, ensembles d'habitation pour personnes à faible revenu, co-opératives d'habitation);
- des logements donnés en location par une entreprise à ses employés; cette catégorie comprend également les logements réservés aux militaires mariés des Forces armées canadiennes;
- des pièces d'habitation fournies au concierge par le propriétaire de l'immeuble à un loyer inférieur au loyer normal, la différence étant absorbée par le propriétaire;
- un logement pour lequel le locataire reçoit une aide financière versée directement au propriétaire par un parent (personne apparentée par le sang, par alliance ou par adoption);
- un logement appartenant à un parent du locataire et que ce dernier a pris en location à un coût inférieur au loyer normal ou occupe gratuitement.

Code	Classification
1	Oui, loyer subventionné par une administration publique, l'employeur ou des parents
2	Non
8	Sans objet

Source Questionnaire sur le loyer, formule 04.

NOTA Les utilisateurs de la série de bandes de microdonnées sur le revenu et l'équipement ménager devraient être conscients des changements de définition des subventionnés. Depuis 1980, la définition ci-haut est en vigueur. En 1976 les subventions déboursées par les parents étaient exclues. Pour 1972 et 1974 les montants déboursés par les parents étaient inclus seulement si ceux-ci étaient les propriétaires du logement.

LOYER VERSÉ POUR UN LOGEMENT SERVANT À LA FOIS DE DOMICILE ET DE LOCAL D'AFFAIRES

Description Cette variable indique si le ménage utilise une partie du logement comme local d'affaires (magasin, restaurant, salon de beauté, cabinet de médecin, d'orthophoniste, etc.) et l'autre partie comme pièces d'habitation. Le loyer payé comprend à la fois le domicile et le local d'affaires.

Code	Classification
1	Oui
2	Non
8	Sans objet
9	Non vérifié

Source Questionnaire sur le loyer, formule 04.

SERVICES INCLUS DANS LE LOYER
(eau chaude, eau froide, électricité)

Description Cette variable indique si un ou plusieurs des services susmentionnés étaient inclus dans le loyer versé pour le mois d'avril.

Code	Classification
1	Aucun service inclus
2	Certains services inclus
3	Tous les services inclus
8	Sans objet
9	Non vérifié

Source Questionnaire sur le loyer, formule 04.

APPAREILS INCLUS DANS LE LOYER
(réfrigérateur, cuisinière, lave-vaisselle, machine à laver et sècheuse)

Description Cette variable indique combien d'appareils, parmi ceux mentionnés ci-haut, sont fournis par le propriétaire, sans frais additionnels.

Code	Classification
1	Aucun
2	Un appareil
3	Deux appareils
4	Trois ou quatre appareils
8	Sans objet
9	Non vérifié

Source Questionnaire sur le loyer, formule 04.

AUTRES COMMODITÉS INCLUSES DANS LE LOYER
(télédistribution, piscine, sauna, ameublement, stationnement)

Description Cette variable indique combien de commodités, parmi celles mentionnées ci-haut, sont fournies par le propriétaire, sans frais additionnels (c.-à-d. qu'elles sont comprises dans le loyer).

Code	Classification
1	Aucune autre commodité incluse
2	Une commodité incluse
3	Deux commodités incluses
4	Trois ou plus commodités incluses
8	Sans objet
9	Non vérifié

Source Questionnaire sur le loyer, formule 04.

PLAN DE SONDAGE ET IMPLICATIONS

Ce fichier RMEM de microdonnées découle du raccordement des quatre enquêtes suivantes sur les mêmes ménages:

- Enquête sur l'équipement ménager, mai 1987 (EEM)
- Enquête sur la population active, avril 1987 (EPA)
- Enquête sur les finances des consommateurs, avril 1987 (EFC)
- Enquête sur les loyers, avril 1987

L'EEM a été effectuée en même temps que l'EPA de mai 1987 tandis que les trois autres enquêtes ont été effectuées simultanément en avril 1987. L'échantillon utilisé pour ces enquêtes est celui de l'Enquête sur la population active qui consiste en un échantillon aléatoire à plusieurs degrés stratifié par grappes.

Après chaque recensement décennal, le plan de sondage de l'Enquête sur la population active est révisé pour y incorporer les dernières modifications aux méthodes d'échantillonnage et pour tenir compte des changements démographiques mis à jour par les données du recensement le plus récent. Le nouveau plan de sondage a été introduit en janvier 1985 pour remplacer celui utilisé depuis 1975.

Pour obtenir des renseignements sur le remaniement du plan de sondage de l'enquête sur la population active, voir l'article du mois paru dans **La population active, janvier 1985**, n° 71-001 au catalogue.

En somme, cet échantillon est conçu de manière à représenter environ 98% de la population. Sont exclus les groupes suivants:

1. les résidents du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest
2. les résidents des réserves indiennes
3. les résidents de baraquements militaires
4. Les pensionnaires d'institutions comme les prisons, les pénitenciers, les maisons de correction, les hôpitaux pour malades mentaux, les hôpitaux pour tuberculeux, les sanatoriums, les orphelinats et les foyers pour personnes âgées.

De plus, les ménages demeurant dans des logements collectifs tels que des hôtels, de grandes pensions, des clubs, des camps de bûcherons et des baraquements de travailleurs ne sont pas compris dans ce fichier.

PLAN DE SONDAGE ET IMPLICATIONS (FIN)

En raison de la variation des fractions de sondage et des taux de réponse, nous avons attribué un poids à chaque dossier du fichier. Ce coefficient de pondération tient compte du plan de sondage et comporte l'inverse de la fraction de sondage (qui varie beaucoup d'une région géographique à l'autre) et, entre autres, différents taux de réponse pour les ménages. Pour obtenir de plus amples renseignements sur la méthode de pondération, voir la publication n° 13-207 au catalogue et la rubrique "Pondération finale des ménages" de la présente documentation (ainsi que le bulletin n° 71-001 mentionné à la page précédente.

Le plan de sondage et la méthode de pondération comportent d'importantes implications à l'égard de l'utilisation des données. Il faut multiplier chaque variable du fichier par le poids pour obtenir des estimations statistiques valides des paramètres démographiques, comme des moyennes, des médianes, des modes et des estimations d'agrégats. Quoi qu'il en soit, l'intérêt que présente l'utilisation de ces poids de sondage dans l'analyse de régression est un sujet complexe. L'article intitulé "Using Sample Survey Weights in Multiple Regression Analysis of Stratified Samples", de DuMouchel et Duncan (1983), Journal of the American Statistical Association, Volume 78, December 1983, pp 535-543, présente un sommaire utile sur la question.

Les renseignements dont nous avons besoin pour estimer les erreurs types ne figurent pas dans ce fichier. La plupart des programmes de régression ne peuvent pas prendre en considération les effets du plan de sondage, même si les renseignements pertinents sont connus. Toutefois, les programmes généraux comme le SAS, le BMDP et le PSSS produisent des coefficients au moyen des moindres carrés pondérés. Les erreurs types calculées d'après le PSSS sont beaucoup trop faibles parce qu'on y utilise la somme des poids pour établir les degrés de liberté. On peut remédier à la situation en divisant le poids de chaque dossier par la somme des poids et en multipliant par la taille de l'échantillon. On obtiendra ainsi des erreurs types équivalentes à celles que produisent le SAS et le BMDP. Nous pourrions répondre à ceux qui nous demanderont de produire des erreurs types particulières et ce, moyennant le recouvrement des frais.

Deuxièmement, les erreurs types calculées pour ces données au moyen de la formule s'appliquant aux données d'échantillons aléatoires simples peuvent être très trompeuses. Les erreurs d'échantillonnage calculées à partir de ce plan de sondage-ci sont généralement plus élevées que celles qui sont calculées à l'aide de la formule de l'échantillon aléatoire simple. Pour en avoir une idée, voir les indicateurs littéraires de l'erreur type publiés dans le catalogue n° 64-202, de même que les erreurs types des revenus moyens (qui estiment l'erreur d'échantillonnage) publiées dans la publication n° 13-567 au catalogue. Pour obtenir des renseignements sur les erreurs types de statistiques analytiques plus complexes (par exemple, des estimations de régression), voir le document hors catalogue intitulé L'Estimation de la variance dans les enquêtes sur les dépenses des familles et la bibliographie qui s'y rattache.

Pour de plus amples renseignements sur les erreurs d'échantillonnage et les erreurs non dues à l'échantillonnage dans l'enquête, voir les publications n°s 13-567, 64-202 et 13-207 au catalogue.

MÉTHODES DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES DONNÉES

L'ENQUÊTE SUR L'ÉQUIPEMENT MÉNAGER, MAI DE L'ANNÉE D'ENQUÊTE

L'enquête sur l'équipement ménager, en mai de l'année d'enquête, a permis de collecter des données sur l'équipement ménager que l'on pouvait trouver, au moment de l'enquête, dans les mêmes ménages qui on servi d'échantillon pour l'EFC. L'enquête a été réalisée entièrement au moyen d'interviews (téléphoniques ou au domicile de l'enquêté). Ces renseignements sont données dans la publication annuelle intitulée "L'équipement ménager", n° 64-202 au catalogue.

On a vérifié la précision des codes figurant au dossier de l'EEM de chaque ménage et apporté les corrections qui s'imposaient. On a ensuite imputé les détails concernant l'équipement des ménages non répondants à partir des données fournies par les répondants. Les répondants "donneurs" et les non-répondants ont été répartis selon une série de variables déterminées (genre de logement, mode d'occupation, taille de ménage, taille de la région et province). Un "donneur" a été choisi parmi l'ensemble des "donneurs" éventuels selon le critère du lieu géographique le plus rapproché, puis les données qu'il avait déclarées ont été imputées au non-répondant.

ENQUÊTE SUR LES LOYERS, AVRIL DE L'ANNÉE D'ENQUÊTE

Cette enquête a recueilli des informations sur le montant payé pour le loyer et sur les services inclus dans le loyer au moment de l'enquête. Ces données ont été contrôlées au départ par la Division des prix de Statistique Canada qui les a ensuite transmises à la Sous-section des enquêtes sur le revenu et le logement de la Division des enquêtes-ménages. C'est alors que les données ont été raccordées à celles du dossier de l'enquête sur l'équipement ménager et que l'on a effectué des vérifications plus poussées de leur cohérence. Sauf pour le cas des loyers subventionnés, on a imputé à tous les ménages ayant déclaré payer un loyer, mais sans avoir précisé le montant, une valeur locative mensuelle. Pour déterminer cette imputation, on a divisé les dossiers des répondants et des non-répondants en 20 catégories selon le type de logement, la période de construction et la tranche de revenu du ménage (revenu combiné du chef de ménage et du conjoint). On a alors attribué au ménage non-répondant la valeur locative du ménage qui demeurait le plus proche et qui figurait dans la même catégorie. Trois tableaux sur les loyers sont inclus dans le bulletin n° 13-567 au catalogue.

MÉTHODES DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES DONNÉES (SUITE)

ENQUÊTE SUR LES FINANCES DES CONSOMMATEURS, AVRIL DE L'ANNÉE DE L'ENQUÊTE

Collecte et traitement des données

L'échantillon de l'enquête sur les finances des consommateurs était composé des deux tiers de l'échantillon de l'enquête d'avril sur la population active (soit environ 36,000 logements).

L'enquête sur les finances des consommateurs étant un supplément à l'enquête d'avril sur la population active, les opérations d'enquêtes courantes ont été exécutées en mettant à jour les renseignements démographiques relatifs à toutes les personnes faisant partie des ménages choisis et en posant aux personnes de 15 ans et plus des questions sur leur situation vis-à-vis de l'activité pendant la semaine précédente et sur leurs antécédents de travail au cours de l'année précédente. Les interviewers ont ensuite livré des questionnaires à ces personnes en leur demandant de déclarer des données détaillées sur le revenu qu'elles avaient touché pendant l'année de référence. Au cours de la période d'enquête, les interviewers ont repris les formules d'autodénombrement en se rendant au moins une fois de plus chez le ménage. Les questionnaires utilisés aux fins de cette enquête sont reproduits à la fin de la présente documentation.

Le traitement et le contrôle des données sur la population active ont été faits en conformité des méthodes de l'enquête sur la population active. Les données sur le revenu ont été vérifiées manuellement au préalable, chargées dans l'ordinateur et couplées avec les résultats de l'enquête sur la population active. L'ordinateur a ensuite vérifié la cohérence et l'exhaustivité de chacun des enregistrements.

MÉTHODES DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES DONNÉES (FIN)

Imputation pour la non-réponse

Les renseignements concernant le revenu des non-répondants ont été imputés à partir des déclarations des répondants. Aux fins de l'imputation, le groupe de répondants-donneurs et de non-répondants a été divisé en fonction d'un ensemble de variables déterminées à l'avance. Parmi les donneurs possibles, on a choisi celui qui demeurerait le plus proche du domicile du non-répondant et les données sur son revenu ont été imputées au non-répondant.

Impôt fédéral payable sur le revenu représente le montant de l'impôt sur le revenu à payer déclaré par les répondants touchant un revenu et la somme de l'impôt fédéral et de l'impôt provincial sur le revenu à payer calculée pour les non-répondants touchant un revenu. On a calculé les impôts pour les non-répondants en se basant sur les calculs définis dans la Déclaration fédérale d'impôt sur le revenu des particuliers de - le T1 Général - (et la Déclaration de revenu du Québec de - le TP1 Général - pour les non-répondants du Québec).

Revenu après impôt représente le revenu total moins l'impôt sur le revenu à payer.

RACCORDEMENT DES ENQUÊTES

Après avoir subi un traitement séparé, les bases de données des EFC-EPA et les bases des EEM-loyers ont été chargées sur la même base et raccordées à l'aide de leurs numéros communs d'identité du ménage. Le présent fichier de microdonnées a été créé à partir de cette base de données commune.

TAUX DE RÉPONSE

L'échantillon utilisé consistait des deux tiers de l'échantillon de l'enquête sur la population active. Des ménages habitant les logements occupés qui ont participé à l'enquête sur la population active (excluant les logements collectifs et autres logements non coventionels) 76.1% ont fourni tous les détails sur le revenu et les renseignements sur l'équipement ménager; 19.5% ont fourni des données partielles sur le revenu ou l'équipement ménager et 4.4% n'ont répondu à ni l'une ni l'autre des enquêtes.

PROCÉDURES POUR FAIRE RÉVISER UN MANUSCRIT

En raison des complexités inhérentes aux données provenant des enquêtes-ménages, il est recommandé de consulter la Division des enquêtes-ménages avant la publication de ces données. Un service de révision de manuscrits est offert par la Division pour assister les utilisateurs. Ceux qui utilisent les bandes de microdonnées pour fins de publication, devraient consulter les pages de la documentation qui traitent de la fiabilité des données et de l'usage de petits échantillons.

L'abonné devrait remettre à Statistique Canada un exemplaire de toute publication portant sur les recherches ou d'autres résultats basés sur l'utilisation des bandes de microdonnées. Dans le texte du manuscrit, il faudra indiquer la source des données de la façon suivante: "l'analyse est basée sur la bande de microdonnées de Statistique Canada (Revenu (1986) des ménages et l'équipement ménager, 1987) qui renferme des données recueillies dans le cadre de l'enquête sur les finances des consommateurs de 1987 et de l'enquête sur l'équipement ménager de 1987. Tous les calculs ont été effectués par (nom de l'organisme), et l'auteur est seul responsable (les auteurs sont seuls responsables) de l'usage et de l'interprétation qui sont faits des données".

Les manuscrits peuvent être envoyés au: Directeur
 Division des enquêtes-ménages
 Statistique Canada
 Édifice Jean Talon, 5^e étage
 Parc Tunney
 Ottawa, Ontario
 K1A 0T6

Dans son manuscrit, l'utilisateur devra faire clairement la distinction entre les données tirées directement de la bande et les hypothèses, rajustements et modifications qu'il a apportés. Par exemple, les données tirées de la bande ne permettent pas de calculer les taux réels de salaire; le chercheur doit préciser les hypothèses (pour lesquelles l'enquête ne renferme pas de preuves directes) qui feront des moyennes calculées à partir des données de la bande des valeurs de substitution appropriées pour cette variable.

ESTIMATIONS PROVENANT DU FICHIER DE MICRODONNÉES

Les comptes et agrégats de revenu provenant de cette bande sont présentés selon diverses caractéristiques aux pages suivantes et vous sont fournis pour vous permettre de vérifier les sorties d'ordinateur produites à partir de cette bande. Les fichiers de microdonnées antérieurs au fichier sur le revenu des ménages de 1984 (équipement ménager de 1985) n'englobaient pas les ménages dont le revenu était exceptionnellement élevé, ceux qui ont déclaré des pertes considérables découlant d'un travail autonome, ceux présentant des caractéristiques inhabituelles. À partir de 1984, on a annulé certaines caractéristiques des enregistrements portant sur ces ménages au lieu de supprimer ces enregistrements du fichier. Les montants de contrôle aux pages suivantes comprennent ces enregistrements.

Nous recommandons aux utilisateurs de ne pas publier ni analyser de données fondées sur un échantillon de moins de 100 enregistrements. De fait, en raison de la méthode d'imputation utilisée pour le revenu, nous croyons que le nombre minimum d'enregistrements devrait être plus élevé. Les utilisateurs qui se servent de petits échantillons désireront peut-être consulter la **Section des enquêtes sur le revenu et le logement.**

REVENU (1986) ET EQUIPEMENT MENAGER
ESTIMATIONS REVISEE DE DIFFERENTES VALEURS

	AUCUN MONTANT RECU		MONTANT RECU		AGGREGAT PONDERE
	TAILLE DE L'ECHANTILLON	CHIFFRE PONDERE	TAILLE DE L'ECHANTILLON	CHIFFRE PONDERE	
SALAIRES ET TRAITEMENTS	7,765	2,078,445	23,076	7,003,176	240,591,226,858
SOLDE ET INDEMNITES MILITAIRES	30,504	9,013,513	337	68,108	1,322,429,469
REVENU NET PROVENANT D'UN EMPLOI AUTONOME NON- AGRICOLE	27,448	8,137,368	3,393	944,253	14,523,449,030
REVENU NET PROVENANT D'UN EMPLOI AUTONOME AGRICOLE	28,865	8,748,727	1,976	332,894	3,666,227,214
REVENU NET PROVENANT DE CHAMBREURS ET DE PENSIONNAIRES	30,443	8,970,576	398	111,045	138,214,515
REVENU TOTAL D'UN EMPLOI AUTONOME	25,470	7,770,432	5,371	1,311,189	18,327,890,759
GAINS TOTAUX	6,376	1,771,649	24,465	7,309,972	260,241,547,086
REVENU TOTAL DE PLACEMENTS	15,752	4,499,180	15,089	4,582,441	19,925,359,619
ALLOCATIONS FAMILIALES ET ALLOCATIONS AUX JEUNES	17,783	5,506,922	13,058	3,574,699	2,585,677,566
CREDIT D'IMPOT POUR ENFANTS	22,872	7,210,158	7,969	1,871,463	1,307,005,152
SECURITE DE LA VIEILLESSE, SUPPLEMENT DE REVENU GARANTI ET ALLOCATION AU CONJOINT	24,099	7,201,422	6,742	1,880,199	11,735,437,872
PRESTATIONS DU REGIME DE PENSIONS DU CANADA / REGIME DES RENTES DU QUEBEC	24,634	7,316,393	6,207	1,765,228	6,285,786,165
PRESTATIONS D'ASSURANCE-CHOMAGE	23,101	7,106,320	7,740	1,975,301	7,854,357,736
AIDE SOCIALE ET SUPPLEMENTS DE REVENU PROVINCIAUX	25,355	7,407,532	5,486	1,674,089	4,638,820,854
AUTRES REVENUS PROVENANT DU GOUVERNEMENT (INCLUANT LE CREDIT D'IMPOT PROVINCIAL)	23,402	6,690,853	7,439	2,390,768	2,704,169,678
TOTAL DES TRANSFERTS GOUVERNEMENTAUX	5,140	1,787,170	25,701	7,294,451	37,111,255,023
TRANSFERTS GOUVERNEMENT IMPOSABLES	7,595	2,607,667	23,246	6,473,954	25,682,268,650
TRANSFERTS GOUVERNEMENTAUX NON IMPOSABLES	13,157	4,147,776	17,684	4,933,845	11,428,986,373
PENSIONS DE RETRAITE ET RENTES	26,910	7,880,895	3,931	1,200,726	9,381,919,504
AUTRES REVENUS EN ESPECES	28,449	8,319,192	2,392	762,429	3,789,135,269
REVENU TOTAL	44	18,248	30,797	9,063,373	330,449,216,501
IMPOT TOTAL SUR LE REVENU	6,450	1,640,495	24,391	7,441,126	57,051,549,625
REVENU APRES IMPOT	44	18,248	30,797	9,063,373	273,397,666,876

	AUCUN MONTANT RECU		MONTANT RECU		AGGREGAT PONDERE
	TAILLE DE L'ECHANTILLON	CHIFFRE PONDERE	TAILLE DE L'ECHANTILLON	CHIFFRE PONDERE	
CHEF: GAINS TOTAUX	8,178	2,312,536	22,663	6,769,085	177,458,105,225
CHEF: TRANSFERTS GOUVERNEMENTAUX IMPOSABLES	11,041	3,698,345	19,800	5,383,276	17,153,278,007
CHEF: TRANSFERTS GOUVERNEMENTAUX NON IMPOSABLES	17,759	5,301,699	13,082	3,779,922	8,024,435,935
CHEF: TOTAL DES TRANSFERTS GOUVERNEMENTAUX	8,348	2,809,798	22,493	6,271,823	25,177,713,942
CHEF: REVENU TOTAL	144	57,215	30,697	9,024,406	227,449,880,134
EPOUSE: GAINS TOTAUX	18,593	5,528,604	12,248	3,553,017	50,626,868,071
EPOUSE: TRANSFERTS GOUVERNEMENTAUX IMPOSABLES	23,209	7,024,956	7,632	2,056,665	5,658,402,074
EPOUSE: TRANSFERTS GOUVERNEMENTAUX NON IMPOSABLES	24,288	7,407,340	6,553	1,674,281	1,824,973,353
EPOUSE: TOTAL DES TRANSFERTS GOUVERNEMENTAUX	20,535	6,322,037	10,306	2,759,584	7,483,375,427
EPOUSE: REVENU TOTAL	14,562	4,384,913	16,279	4,696,708	64,007,792,306

VARIABLE	TAILLE DE L'ÉCHANTILLON	NOMBRE PONDÉRÉ DE MÉNAGE	REVENU TOTAL AGRÉGÉ \$	REVENU MOYEN \$
PROVINCE				
UNITÉ SPÉCIALE	100	33,940	6,708,557,240	197,659
TERRE-NEUVE	1,673	167,920	4,702,311,720	28,003
ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD	918	43,210	1,211,631,430	28,041
NOUVELLE-ÉCOSSE	2,279	312,590	9,748,986,780	31,188
NOUVEAU-BRUNSWICK	2,303	245,150	7,300,368,970	29,779
QUÉBEC	4,535	2,525,210	82,403,657,500	32,632
ONTARIO	5,884	3,433,490	132,083,485,050	38,469
MANITOBA	2,367	403,900	12,916,911,840	31,980
SASKATCHEWAN	3,160	376,720	11,907,540,410	31,608
ALBERTA	4,401	869,180	32,160,672,260	37,001
COLOMBIE-BRITANNIQUE	3,221	1,144,650	39,745,546,120	34,723
CANADA	30,841	9,555,960	340,889,669,320	35,673
RÉGION DE RÉSIDENCE				
500,000 HABITANTS ET PLUS	6,827	4,533,770	175,981,431,560	38,816
100,000-499,999 HABITANTS	3,066	958,460	34,412,432,770	35,904
30,000-99,999 HABITANTS	4,914	1,114,520	38,406,403,870	34,460
1,000-29,999 HABITANTS	7,201	1,361,370	42,534,427,680	31,244
RÉGIONS RURALES	8,833	1,587,840	49,554,973,440	31,209

VARIABLE	TAILLE DE L'ÉCHANTILLON	NOMBRE PONDERÉ DE MÉNAGE	REVENU TOTAL AGRÉGÉ \$	REVENU MOYEN \$
NOMBRE DE PERSONNES DANS LE MÉNAGE				
1	6,332	2,101,080	38,684,762,740	18,412
2	9,433	3,014,010	100,874,342,940	33,468
3	5,440	1,679,230	70,133,881,330	41,766
4	5,842	1,739,930	80,319,958,680	46,163
5	2,634	728,080	35,524,877,090	48,793
6	765	192,790	10,058,529,100	52,174
7	237	67,110	3,448,945,690	51,392
8	84	19,390	943,528,800	48,661
9	33	6,120	336,750,280	55,025
10 ET PLUS	41	8,220	564,092,670	68,624
NOMBRE D'ADULTES DANS LE MÉNAGE				
1	7,391	2,430,870	44,284,606,210	18,218
2	16,845	5,121,600	192,021,186,680	37,492
3	4,256	1,275,590	60,977,457,190	47,803
4	1,704	521,970	29,420,330,320	56,364
5	488	153,440	10,171,814,270	66,292
6	102	35,570	2,629,173,970	73,915
7 ET PLUS	55	16,920	1,385,100,680	81,862
NOMBRE DE PERSONNES ÂGÉES DE 65 ANS ET PLUS DANS LE MÉNAGE				
0	24,121	7,617,020	292,402,404,100	38,388
1	4,506	1,292,590	29,622,454,940	22,917
2	2,176	637,230	18,402,151,390	28,878
3 ET PLUS	38	9,120	462,658,890	50,730
NOMBRE D'ENFANTS ÂGE 0-7 DANS LE MÉNAGE				
0	24,510	7,729,000	269,762,980,550	34,903
1	3,774	1,114,940	43,052,439,310	38,614
2	2,051	586,660	23,392,841,770	39,875
3 ET PLUS	506	125,360	4,681,407,690	37,344

VARIABLE	TAILLE DE L'ÉCHANTILLON	NOMBRE PONDERÉ DE MÉNAGE	REVENU TOTAL AGRÉGÉ \$	REVENU MOYEN \$
NOMBRE D'ENFANTS DE 7 À 15 ANS DANS LE MÉNAGE				
0	23,101	7,392,210	249,581,574,810	33,763
1	4,324	1,244,320	51,821,654,760	41,647
2	2,644	724,200	31,607,648,480	43,645
3 ET PLUS	772	195,230	7,878,791,270	40,356
NOMBRE D'ENFANTS DE 16 À 17 ANS DANS LE MÉNAGE				
0	28,236	8,826,050	306,765,332,620	34,757
1	2,413	681,370	31,835,135,890	46,722
2 ET PLUS	192	48,540	2,289,200,810	47,161
NOMBRE D'ENFANTS DE 18 À 24 ANS DANS LE MÉNAGE				
0	26,673	8,252,480	273,921,103,210	33,193
1	3,162	986,630	47,696,426,770	48,343
2 ET PLUS	1,006	316,850	19,272,139,340	60,824
COMPOSITION DU MÉNAGE				
UNE PERSONNE SEULE	6,332	2,101,080	38,684,762,740	18,412
UNE FAMILLE DE DEUX PERSONNES OU PLUS	23,277	7,036,440	285,175,188,560	40,528
MÉNAGES MULTIPLES DE PERSONNES SEULES	821	299,330	10,965,843,900	36,635
MÉNAGES MULTIPLES AVEC AU MOINS UNE FAMILLE	411	119,110	6,063,874,120	50,910
PRINCIPALE SOURCE DE REVENU DU MÉNAGE				
AUCUN REVENU	44	19,230	0	0
SALAIRES ET TRAITEMENTS	19,265	6,360,690	269,288,007,540	42,336
REVENU NET D'UN EMPLOI AUTONOME	1,888	476,070	20,383,743,810	42,817
TOTAL DES TRANSFERTS GOUVERNEMENTAUX	7,302	1,966,110	26,921,594,410	13,693
REVENU TOTAL DE PLACEMENTS	1,051	339,970	12,601,522,990	37,067
PENSIONS DE RETRAITE ET RENTES	836	263,030	8,008,252,500	30,446
AUTRE REVENU EN ESPÈCES	260	92,840	2,086,495,710	22,474
SOLDES ET INDEMNITÉS MILITAIRES	195	38,020	1,600,052,360	42,084

VARIABLE	TAILLE DE L'ÉCHANTILLON	NOMBRE PONDÉRÉ DE MÉNAGE	REVENU TOTAL AGRÉGÉ \$	REVENU MOYEN \$
NOMBRE DE PERSONNES GAGNANT UN REVENU				
0	6,376	1,902,000	29,456,781,260	15,487
1	9,482	3,002,490	86,247,211,970	28,725
2	11,138	3,439,180	152,388,431,030	44,310
3	2,678	839,560	46,731,469,320	55,662
4	919	283,930	18,814,859,080	66,266
5	215	74,950	5,896,353,490	78,670
6 ET PLUS	33	13,850	1,354,563,170	97,802
NOMBRE DE PERSONNES DANS LE MÉNAGE QUI TOUCHE UN REVENU				
0	44	19,230	0	0
1	10,565	3,329,310	71,154,077,270	21,372
2	14,946	4,569,210	178,094,333,540	38,977
3	3,603	1,109,490	57,195,312,470	51,551
4	1,274	391,650	24,035,417,130	61,370
5	326	105,240	7,589,834,160	72,119
6	64	24,860	2,084,557,180	83,852
7 ET PLUS	19	6,970	736,137,570	105,615
GENRE DE LOGEMENT				
MAISON INDIVIDUELLE	20,317	5,371,170	224,097,250,850	41,722
MAISON DOUBLE	995	396,250	15,748,158,720	39,743
MAISON EN RANGÉE OU DE TERRASSE	1,022	352,460	12,220,710,270	34,673
DUPLEX	1,039	340,300	9,916,594,960	29,141
APPARTEMENT OU PLAIN-PIED	6,196	2,871,240	72,699,447,670	25,320
AUTRE	1,272	224,540	6,207,506,850	27,645
CONDOMINIUM				
NON	30,393	9,324,800	331,671,890,620	35,569
OUI	448	231,160	9,217,778,700	39,876

VARIABLE	TAILLE DE L'ÉCHANTILLON	NOMBRE PONDÉRÉ DE MÉNAGE	REVENU TOTAL AGRÉGÉ \$	REVENU MOYEN \$
PÉRIODE DE CONSTRUCTION DU LOGEMENT				
AVANT 1941	6,359	1,861,900	58,832,615,040	31,598
1941-1950	2,549	730,590	23,067,373,860	31,574
1951-1960	4,055	1,406,970	49,527,644,290	35,202
1961-1970	5,630	1,919,780	69,970,842,110	36,447
1971-1980	8,918	2,644,210	98,939,141,250	37,417
1981-1987	3,330	992,510	40,552,052,770	40,858
MODE D'OCCUPATION				
PROPRIÉTAIRE AVEC HYPOTHÈQUE	9,492	2,977,090	138,711,216,290	46,593
PROPRIÉTAIRE SANS HYPOTHÈQUE LOCATAIRE (LOYER EN ESPÈCES), AUTRE	11,782	2,975,050	111,505,729,030	37,480
	9,567	3,603,820	90,672,724,000	25,160
NOMBRE DE PIÈCES DANS LE LOGEMENT				
1	224	101,930	1,383,309,530	13,571
2	606	205,390	3,036,642,700	14,785
3	2,405	911,000	18,368,334,350	20,163
4	4,548	1,524,880	38,065,227,850	24,963
5	6,628	1,956,890	61,262,708,120	31,306
6	5,927	1,722,970	64,752,188,510	37,582
7	4,378	1,293,310	56,423,009,840	43,627
8	3,002	925,450	45,639,589,610	49,316
9	1,590	473,240	24,426,098,390	51,615
10	860	255,220	15,282,906,320	59,881
11	332	87,560	5,186,271,470	59,231
12	193	55,880	3,284,922,680	58,785
13 ET PLUS	148	42,240	3,778,459,950	89,452
NOMBRE DE CHAMBRES À COUCHER				
0	420	183,480	2,482,328,310	13,529
1	3,657	1,486,200	32,313,044,940	21,742
2	7,686	2,427,080	70,416,093,280	29,013
3	13,150	3,844,830	153,985,155,740	40,050
4	4,699	1,286,420	63,797,482,270	49,593
5	983	262,020	14,025,484,170	53,528
6	192	47,550	2,918,831,900	61,384
7 ET PLUS	54	18,380	951,248,710	51,755

VARIABLE	TAILLE DE L'ÉCHANTILLON	NOMBRE PONDERÉ DE MÉNAGE	REVENU TOTAL AGRÉGÉ \$	REVENU MOYEN \$
PRINCIPALE COMBUSTIBLE DE CHAUFFAGE				
HUILE OU AUTRE COMBUSTIBLE LIQUIDE				
GAZ CANALISÉ	6,953	1,839,800	64,986,821,910	35,323
GAZ EN BOUTEILLE	12,529	4,231,340	162,721,270,070	38,456
ÉLECTRICITÉ	345	64,600	2,014,123,110	31,178
BOIS	8,354	2,966,850	97,576,293,040	32,889
AUTRE	2,489	414,020	12,449,370,680	30,069
	171	39,350	1,141,790,510	29,016
COMBUSTIBLE UTILISÉ POUR L'EAU CHAUDE				
PAS D'EAU CHAUDE COURANTE				
HUILE OU AUTRE COMBUSTIBLE LIQUIDE				
GAZ CANALISÉ	427	65,730	1,569,413,830	23,877
GAZ EN BOUTEILLE	2,653	520,250	17,768,538,200	34,154
ÉLECTRICITÉ	11,268	3,831,830	149,123,597,180	38,917
BOIS AU AUTRE	325	50,220	1,527,621,650	30,419
	15,965	5,065,070	170,220,212,600	33,607
	203	22,860	680,285,860	29,759
DOUCHE OU BAIGNOIRE INSTALLÉE				
NON				
DANS UNE SALLE DE BAINS	325	44,620	668,236,650	14,976
DANS 2 SALLES DE BAINS OU PLUS	24,049	7,423,950	232,020,953,900	31,253
INSTALLATION DE BAIGNOIRE PARTAGÉE AVEC UN AUTRE MÉNAGE	6,317	2,048,970	106,999,133,130	52,221
	150	38,420	1,201,345,640	31,269
FOUR À MICRO-ONDES				
NON				
OUI	16,852	5,424,400	159,847,775,540	29,468
	13,989	4,131,560	181,041,893,780	43,819

VARIABLE	TAILLE DE L'ÉCHANTILLON	NOMBRE PONDERÉ DE MÉNAGE	REVENU TOTAL AGRÉGÉ \$	REVENU MOYEN \$
NOMBRE DE RÉFRIGÉRATEURS				
AUCUN	295	87,530	1,833,639,170	20,949
1	25,779	7,933,780	266,079,633,810	33,538
2	4,577	1,472,740	69,873,155,880	47,444
TROIS OU PLUS	190	61,910	3,103,240,460	50,125
CONGÉLATEUR DOMESTIQUE (A PART DU RÉFRIGÉRATEUR)				
NON	10,499	4,076,180	122,613,419,860	30,080
QUI	20,342	5,479,780	218,276,249,460	39,833
GENRE DE MACHINE À LAVER				
PAS DE MACHINE À LAVER ÉLECTRIQUE	5,778	2,243,740	52,980,876,830	23,613
MACHINE À LAVER AUTOMATIQUE	22,219	6,782,390	276,434,407,040	40,758
MACHINE À LAVER ÉLECTRIQUE AVEC TORDEUR	1,085	237,070	5,294,863,690	22,335
AUTRE MACHINE À LAVER ÉLECTRIQUE	1,759	292,760	6,179,521,760	21,108
GENRE DE SÈCHEUSE				
PAS DE SÈCHEUSE	8,263	2,918,140	71,493,756,780	24,500
SÈCHEUSE ÉLECTRIQUE	21,686	6,355,750	257,719,740,850	40,549
SÈCHEUSE À GAZ	892	282,070	11,676,171,690	41,395
GENRE D'APPAREIL DE CLIMATISATION D'AIR				
PAS D'APPAREIL DE CLIMATISATION FENÊTRE	26,097	7,678,460	258,501,580,570	33,666
UNITÉ CENTRALE	2,480	944,670	34,440,191,590	36,457
	2,264	932,830	47,947,897,160	51,400

VARIABLE	TAILLE DE L'ÉCHANTILLON	NOMBRE PONDÉRÉ DE MÉNAGE	REVENU TOTAL AGRÉGÉ \$	REVENU MOYEN \$
LAVE-VAISSELLE AUTOMATIQUE				
AUCUN	19,310	5,786,580	163,339,696,350	28,227
ENCASTRÉ	7,831	2,679,000	134,305,802,410	50,133
MOBILE	3,700	1,090,380	43,244,170,560	39,660
NOMBRE DE TÉLÉPHONES				
0	669	146,520	2,365,725,520	16,146
1	13,486	3,973,050	103,964,795,910	26,168
2	10,742	3,348,640	124,582,244,210	37,204
3	3,947	1,328,060	64,790,785,470	48,786
4	1,334	486,710	27,340,652,370	56,174
5 ET PLUS	663	272,980	17,845,465,840	65,373
NOMBRE DE RADIOS				
0	443	111,990	2,762,055,990	24,663
1	7,296	2,263,360	55,914,556,420	24,704
2	9,199	2,867,300	90,462,248,130	31,550
3	6,474	1,967,920	76,440,350,110	38,843
4	3,646	1,116,890	49,799,703,730	44,588
5	1,914	611,040	30,786,879,510	50,384
6	1,055	335,060	18,249,868,850	54,467
7	378	132,040	7,723,089,980	58,491
8	212	71,340	4,105,202,170	57,544
9 ET PLUS	224	79,020	4,645,714,430	58,792
NOMBRE DE RADIOS AVEC BANDE FM				
0	1,961	421,830	9,748,905,060	23,111
1	8,605	2,583,280	67,931,965,020	26,297
2	8,961	2,820,680	93,119,285,180	33,013
3	5,543	1,779,780	71,145,202,140	39,974
4	3,020	975,320	45,238,226,800	46,383
5	1,450	513,150	26,605,757,460	51,848
6	769	260,330	14,562,105,900	55,937
7	258	93,440	5,835,638,890	62,453
8	149	60,540	3,575,049,250	59,053
9 ET PLUS	125	47,610	3,127,533,620	65,691

VARIABLE	TAILLE DE L'ÉCHANTILLON	NOMBRE PONDÉRÉ DE MÉNAGE	REVENU TOTAL AGRÉGÉ \$	REVENU MOYEN \$
CLASSIFICATION DES PROFESSIONS				
CODE 01	3,114	1,117,150	58,454,908,450	52,325
CODE 02	2,485	924,190	42,615,456,430	46,111
CODE 03	925	299,630	14,840,910,030	49,531
CODE 04	1,846	696,280	21,534,834,660	30,928
CODE 05	1,826	621,220	25,948,483,670	41,770
CODE 06	2,794	870,080	25,169,198,960	28,927
CODE 07	2,501	428,860	13,138,346,990	30,636
CODE 08	1,985	621,440	23,726,397,090	38,180
CODE 09	2,179	747,000	28,441,138,240	38,074
CODE 10	2,570	687,450	25,157,781,940	36,596
CODE 11	2,456	755,140	28,656,522,310	37,949
CODE 12	718	183,480	2,867,244,630	15,627
CODE 13	5,442	1,604,040	30,338,445,920	18,914

VARIABLE	TAILLE DE L'ÉCHANTILLON	NOMBRE PONDÉRÉ DE MÉNAGE	REVENU TOTAL AGRÉGÉ \$	REVENU MOYEN \$
CLASSIFICATION DES PROFESSIONS				
CODE 01	162	48,480	2,437,604,120	50,281
CODE 02	2,207	784,900	41,833,529,000	53,298
CODE 03	745	283,770	14,183,775,330	49,983
CODE 04	390	156,380	7,731,272,000	49,439
CODE 05	304	115,150	6,368,076,350	55,302
CODE 06	214	79,660	3,481,052,490	43,699
CODE 07	479	167,840	7,949,448,270	47,363
CODE 08	187	60,470	5,153,860,090	85,230
CODE 09	409	145,580	4,524,285,300	31,078
CODE 10	135	42,680	1,684,385,740	39,465
CODE 11	367	156,430	5,723,076,190	36,586
CODE 12	158	63,590	3,528,719,590	55,492
CODE 13	581	178,380	8,660,097,940	48,549
CODE 14	186	57,660	2,652,092,500	45,995
CODE 15	297	111,530	2,571,522,050	23,057
CODE 16	360	122,660	3,588,045,580	29,252
CODE 17	112	46,820	1,504,739,320	32,139
CODE 18	355	136,450	4,741,851,430	34,752
CODE 19	262	106,370	3,697,633,370	34,762
CODE 20	460	172,450	5,431,042,910	31,493
CODE 21	1,417	471,000	17,903,783,840	38,012
CODE 22	409	150,220	8,044,699,830	53,553
CODE 23	752	215,080	8,539,352,260	39,703
CODE 24	836	284,820	6,919,355,550	24,294
CODE 25	425	130,860	2,739,968,510	20,938

VARIABLE	TAILLE DE L'ÉCHANTILLON	NOMBRE PONDÉRÉ DE MÉNAGE	REVENU TOTAL AGRÉGÉ \$	REVENU MOYEN \$
CLASSIFICATION DES PROFESSIONS (SUITE)				
CODE 26	781	239,320	6,970,522,640	29,126
CODE 27	1,510	246,620	8,075,159,610	32,743
CODE 28	385	89,340	2,186,740,220	24,477
CODE 29	279	29,770	1,008,604,680	33,880
CODE 30	327	63,130	1,867,842,480	29,587
CODE 31	344	65,700	2,587,886,670	39,389
CODE 32	360	97,900	3,178,966,790	32,472
CODE 33	571	192,720	7,575,675,640	39,309
CODE 34	438	148,820	5,862,634,600	39,394
CODE 35	272	116,300	4,521,233,390	38,876
CODE 36	195	99,820	3,952,173,470	39,593
CODE 37	300	117,540	4,693,469,820	39,931
CODE 38	120	53,880	1,406,365,630	26,102
CODE 39	305	113,160	4,034,984,470	35,657
CODE 40	1,259	362,600	14,354,144,850	39,587
CODE 41	505	110,520	4,027,296,790	36,440
CODE 42	424	117,400	4,949,180,050	42,157
CODE 43	1,641	459,530	16,181,305,100	35,213
CODE 44	1,270	386,510	14,198,039,340	36,734
CODE 45	270	62,900	3,054,660,100	48,564
CODE 46	556	184,580	6,201,393,810	33,597
CODE 47	360	121,150	5,202,429,060	42,942
CODE 48	718	183,480	2,867,244,630	15,627
CODE 49	5,442	1,604,040	30,338,445,920	18,914

VARIABLE	TAILLE DE L'ÉCHANTILLON	NOMBRE PONDÉRÉ DE MÉNAGE	REVENU TOTAL AGRÉGÉ	REVENU MOYEN
			\$	\$
SITUATION DU CHEF VIS-A-VIS L'ACTIVITÉ				
OCCUPE	19,370	6,281,210	268,122,602,540	42,686
CHÔMEUR	2,033	567,280	14,509,268,130	25,577
INACTIF	9,438	2,707,470	58,257,798,650	21,517
CARACTÉRISTIQUES DU CHEF DU MÉNAGE STATUT VIS-A-VIS DE L'IMMIGRATION				
CANADIEN DE NAISSANCE	26,801	7,719,560	270,819,144,820	35,082
IMMIGRE(E) AVANT 1946	925	284,680	7,004,256,360	24,604
IMMIGRE(E) ENTRE 1946 ET 1955	840	376,990	15,555,155,000	41,261
IMMIGRE(E) ENTRE 1956 ET 1965	741	391,780	17,121,945,220	43,703
IMMIGRE(E) ENTRE 1966 ET 1970	503	250,380	10,991,936,760	43,901
IMMIGRE(E) ENTRE 1971 ET 1975	407	220,800	9,314,499,730	42,185
IMMIGRE(E) ENTRE 1976 ET 1980	321	159,680	5,694,952,120	35,665
IMMIGRE(E) ENTRE 1981 ET 1987	303	152,090	4,387,779,310	28,850
CARACTÉRISTIQUES DE L'ÉPOUSE DU CHEF ACTIVITÉ				
PAS D'ÉPOUSE	10,329	3,397,990	76,938,030,910	22,642
PERSONNE OCCUPÉE	10,173	3,192,290	158,242,109,860	49,570
CHÔMEUR	1,177	324,780	11,868,443,200	36,543
INACTIF	9,162	2,640,900	93,841,085,350	35,534
CHARACTÉRISTIQUES DE LA FAMILLE ÉCONOMIQUE PRINCIPALE				
CODE 01	7,205	2,414,020	50,271,779,600	20,825
CODE 02	7,188	2,251,310	80,509,191,930	35,761
CODE 03	12,494	3,639,540	169,014,399,690	46,438
CODE 04	147	47,560	2,369,108,160	49,813
CODE 05	118	30,630	1,839,595,880	60,059
CODE 06	399	136,270	7,810,034,730	57,313
CODE 07	166	52,660	2,409,308,020	45,752
CODE 08	359	115,890	3,974,387,710	34,294
CODE 09	1,953	617,300	13,584,547,020	22,006
CODE 10	812	250,780	9,107,316,580	36,316
CODE(1969) DES FAIBLES REVENUS DE LA FAMILLE ÉCONOMIQUE PRINCIPALE				
INFÉRIEUR AU SEUIL DE FAIBLE REVENU	3,698	1,123,150	10,219,651,160	9,099
SUPÉRIEUR AU SEUIL DE FAIBLE REVENU	27,143	8,432,810	330,670,018,160	39,212
CODE(1978) DES FAIBLES REVENUS DE LA FAMILLE ÉCONOMIQUE PRINCIPALE				
INFÉRIEUR AU SEUIL DE FAIBLE REVENU	5,351	1,632,320	16,687,992,210	10,223
SUPÉRIEUR AU SEUIL DE FAIBLE REVENU	25,490	7,923,640	324,201,677,110	40,916

VARIABLE	TAILLE DE L'ÉCHANTILLON	NOMBRE PONDÉRÉ DE MÉNAGE	REVENU TOTAL AGRÉGÉ	REVENU MOYEN
			\$	\$
DONNÉES SUR LES LOYER				
LES FRAIS DE CHAUFFAGE SONT INCLUS DANS LE LOYER				
OUI	4,756	2,050,200	47,478,152,380	23,158
NON	4,222	1,464,510	40,879,369,860	27,913
SANS OBJET	21,863	6,041,250	252,532,147,080	41,801
LOYER PAYÉ				
000 AUCUN LOYER OU LE MONTANT DU LOYER N'A PAS ÉTÉ VÉRIFIÉ				
001-799 MONTANT RÉEL	230	69,030	1,683,761,430	24,392
800 \$800 OU PLUS	8,657	3,379,160	83,516,208,570	24,715
888 SANS OBJET	91	66,520	3,157,552,240	47,468
	21,863	6,041,250	252,532,147,080	41,801
LOYER SUBVENTIONNÉ				
OUI	1,444	520,030	8,796,346,570	16,915
NON	7,534	2,994,680	79,561,175,670	26,568
SANS OBJET	21,863	6,041,250	252,532,147,080	41,801
LOYER VERSÉ POUR UN LOGEMENT SERVANT À LA FOIS DE DOMICILE ET DE LOCAL D'AFFAIRES				
OUI	90	33,990	1,027,530,710	30,230
NON	8,807	3,464,770	86,744,511,990	25,036
SANS OBJET	21,863	6,041,250	252,532,147,080	41,801
N'A PAS ÉTÉ VÉRIFIÉ	81	15,950	585,479,540	36,707
SERVICES COMPRIS DANS LE LOYER				
AUCUN	2,269	797,460	22,442,663,830	28,143
QUELQUE	4,084	1,508,810	38,161,665,810	25,293
TOUT	2,288	1,094,430	24,576,822,750	22,456
SANS OBJET	21,863	6,041,250	252,532,147,080	41,801
N'A PAS ÉTÉ VÉRIFIÉ	337	114,010	3,176,369,850	27,860
APPAREILS ET AMEUBLEMENT				
AUCUN	2,545	1,109,230	28,570,145,040	25,757
UN	387	137,500	3,251,454,940	23,647
DEUX	4,319	1,697,330	40,172,378,520	23,668
TROIS OU QUATRE	1,389	456,610	13,185,266,490	28,876
SANS OBJET	21,863	6,041,250	252,532,147,080	41,801
N'A PAS ÉTÉ VÉRIFIÉ	338	114,040	3,178,277,250	27,870
AUTRES COMMODITÉS				
AUCUN	2,143	1,046,850	22,137,929,140	21,147
UNE	4,258	1,525,050	38,687,301,670	25,368
DEUX	1,008	416,000	11,305,402,080	27,176
TROIS OU QUATRE	368	193,120	6,060,462,270	31,382
SANS OBJET	21,863	6,041,250	252,532,147,080	41,801
N'A PAS ÉTÉ VÉRIFIÉ	1,201	333,690	10,166,427,080	30,467

VARIABLE	TAILLE DE L'ÉCHANTILLON	NOMBRE PONDÉRÉ DE MÉNAGE	REVENU TOTAL AGRÉGÉ \$	REVENU MOYEN \$
NOMBRE DE TÉLÉVISEURS				
0	547	145,690	3,523,872,800	24,187
1	15,620	4,878,240	143,282,004,010	29,372
2	10,575	3,293,590	132,260,385,380	40,157
3	3,162	949,630	46,653,842,960	49,128
4	701	212,860	11,082,237,400	52,064
5 ET PLUS	236	75,950	4,087,326,770	53,816
TÉLÉDISTRIBUTION				
OUI	12,176	3,132,280	94,777,812,710	30,258
NON	18,665	6,423,680	246,111,856,610	38,313
MAGNÉTOSCOPE				
OUI	17,403	5,259,840	148,740,552,880	28,279
NON	13,438	4,296,120	192,149,116,440	44,726
NOMBRE D'AUTOMOBILES				
0	6,703	2,069,300	42,865,285,000	20,715
1	17,172	5,134,900	171,147,784,790	33,330
2	5,753	1,938,020	100,294,851,530	51,751
3	949	324,880	20,496,243,930	63,089
4 ET PLUS	264	88,860	6,085,504,070	68,484
NOMBRE FOURGONNETTES, CAMIONS				
0	20,889	7,330,030	250,516,528,210	34,177
1	8,422	1,950,100	78,369,462,980	40,187
2	1,204	227,050	9,552,588,880	42,073
3	229	36,750	1,897,439,110	51,631
4 ET PLUS	97	12,030	553,650,140	46,022



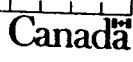
ENQUÊTE SUR L'ÉQUIPEMENT MÉNAGER DE 1987

Déclaration exigée en vertu de la Loi sur la statistique chapitre 15, Status du Canada de 1970-71-72

B.R. N° du dossier Date d'enquête N° de tâche

10. DATE DE CONSTRUCTION DE L'IMMEUBLE
11. CE LOGEMENT NÉCESSITE-T-IL DES RÉPARATIONS?
12. NOMBRE TOTAL DE PIÈCES
13. NOMBRE DE CHAMBRES À COUCHER
14. PRINCIPAL SYSTÈME DE CHAUFFAGE
15. ÂGE DU PRINCIPAL SYSTÈME DE CHAUFFAGE
16. PRINCIPAL COMBUSTIBLE DE CHAUFFAGE
17. CE SYSTÈME DE CHAUFFAGE POSSÈDE-T-IL DES CARACTÉRISTIQUES PARTICULIÈRES?
18. FOYER À COMBUSTIBLE
19. SYSTÈME DE CHAUFFAGE SUPPLÉMENTAIRE
20. COMBUSTIBLE POUR LE SYSTÈME DE CHAUFFAGE SUPPLÉMENTAIRE
21. APPAREIL DE CLIMATISATION (MAISON)
22. ALIMENTATION EN EAU
23. PRINCIPAL COMBUSTIBLE UTILISÉ POUR L'EAU CHAUDE
24. DOUCHE OU BAIGNOIRE INSTALLÉE
25. TOILETTES
26. COMBUSTIBLE UTILISÉ POUR LA CUISSON
27. FOUR À MICRO-ONDES
28. NOMBRE DE RÉFRIGÉRATEURS
29. CONGÉLATEUR DOMESTIQUE DISTINCT DU RÉFRIGÉRATEUR
30. LAVE-VAISSELLE AUTOMATIQUE
31. MACHINE À LAYER
32. SÈCHEUSE
33. NOMBRE DE TÉLÉPHONES DANS CE LOGEMENT?
34. COMBIEN DE NUMÉROS DE TÉLÉPHONE DIFFÉRENTS Y-A-T-IL?
35. RADIOS DANS LE LOGEMENT
36. RADIOS AVEC BANDE FM
37. TÉLÉCOULEURS
38. TÉLÉVISEURS EN NOIR ET BLANC
39. LA TÉLÉDISTRIBUTION (CÂBLE)
40. UN CÂBLOSÉLECTEUR
41. UN MAGNÉTOSCOPE
42. UN DÉTECTEUR DE FUMÉE
43. UN EXTINCTEUR PORTATIF D'INCENDIE
44. AUTOMOBILES
45. FOURGONNETTES, CAMIONS
46. BICYCLETTES DE GRANDEUR POUR ADULTES
47. MOTOCYCLETTES
48. MOTONEIGES

NOTES - Servez-vous du verso pour NOTES supplémentaires





ENQUÊTE SUR L'ÉQUIPEMENT MÉNAGER DE 1987

FICHE 'Q'

DOIT ÊTRE UTILISÉE POUR LE POSTE 11

Le poste 11 a pour but d'évaluer l'état actuel d'un logement. En posant cette question, il sera possible de déterminer si le parc de logements au Canada s'est amélioré, s'est détérioré ou est resté inchangé.

11

CE LOGEMENT NÉCESSITE-T-IL DES RÉPARATIONS? (Ne tenez pas compte des rénovations, rajouts ou transformations souhaités ni des travaux d'amélioration en vue d'économiser l'énergie)

- Oui, des RÉPARATIONS MAJEURES (par exemple, tuyaux corrodés, fils électriques endommagés, planchers affaissés, murs renflés, murs et plafonds humides, fondations qui s'effritent, marches et porches qui pourrissent)
- Oui, des RÉPARATIONS MINEURES (par exemple, petites fissures dans les murs intérieurs et les plafonds, appareils d'éclairage et interrupteurs brisés, évier qui fuit, carreaux de fenêtre fêlés ou brisés, quelques bardeaux ou parties du revêtement extérieur manquants, peinture écaillée par endroits)
- Non, seulement un ENTRETIEN RÉGULIER (par exemple, peinture, réparation des robinets qui fuient, gouttières obstruées)

DÉFINITIONS

TRAVAUX D'AMÉLIORATION: Travaux visant à améliorer le logement par rapport à son état original.

RÉPARATIONS: Travaux visant à remettre le logement dans son état original.

RÉPARATIONS MAJEURES: Ces réparations concernent des défauts importants au niveau de la structure du logement, de la plomberie, et des systèmes d'électricité et de chauffage.

RÉPARATIONS MINEURES: Ces réparations concernent des défauts au niveau de la surface et du revêtement du logement, et de légers défauts au niveau de la plomberie, et des systèmes d'électricité et de chauffage.

ENTRETIEN RÉGULIER: Aucune réparation majeure ni réparation mineure n'est nécessaire (par exemple, réparer des robinets qui fuient, nettoyer des gouttières obstruées).



QUESTIONNAIRE SUR LE LOYER

N° DU DOSSIER 2
 DATE D'ENQUÊTE 3
 N° DE TÂCHE 4
 UPE 5

Rempli 1
 Partiellement rempli 2 Expliquez dans les NOTES
 Refus 3

10 A L'INTERVIEWER
 • Si s'agit de la première interview sur le loyer à ce logement passez à 11
 • Si s'agit d'une interview subséquente au même ménage ou d'un nouveau locataire durant une interview subséquente passez à 40

11 A L'INTERVIEWER
 • Si code 5 au poste 8 de la Formule 03 passez à 12
 • Autrement passez à 13

12 COMPLÉTEZ D'APRÈS VOS OBSERVATIONS
 Nombre d'étages dans cet immeuble sur lesquels il y a des logements
 Numéro de l'étage où ce logement est situé (considérez le rez-de-chaussée comme l'étage numéro un. Si le logement est au sous-sol, inscrivez 00)

13 EN QUELLE ANNÉE CET IMMEUBLE A-T-IL ÉTÉ CONSTRUIT À L'ORIGINE?
 Avant 1940
 1940 à 1949
 1950 à 1959
 1960 à 1969
 Après 1969

14 COMBIEN DE CHAMBRES À COUCHER Y A-T-IL DANS CE LOGEMENT?
 inscrivez 00 pour une garçonnière passez à 20

GENRES DE STATIONNEMENT
 (1) Pour les codes 3, 4 et 5 au poste 8 de la Formule 03, déterminez le genre de stationnement et le nombre de places.
 (2) Autrement, ne déterminez que le genre de stationnement.
 • Garage fermé ou stationnement intérieur
 • Stationnement extérieur avec prise de courant
 • Stationnement extérieur sans prise de courant

SERVICES APPAREILS ET AMEUBLEMENT AUTRES COMMODITÉS
 • Services
 CHAUFFAGE
 EAU: CHAUDE
 FROIDÉ
 ÉLECTRICITÉ
 TÉLÉDISTRIBUTION (CÂBLE)
 • Appareils et ameublement
 RÉFRIGÉRATEUR
 CUISINIÈRE
 LAVE-VAISSELLE
 MACHINE À LAYER ET SÈCHEUSE, PAYANTES
 COMPRIS DANS LE LOYER
 TENTURES
 TAPIS
 AMEUBLEMENT: COMPLET
 PARTIEL
 • Autres commodités
 PISCINE
 SAUNA

20 ÉTIEZ-VOUS LOCATAIRE DE CE LOGEMENT IL Y A 12 MOIS?
 Oui Non passez à 30

21 IL Y A DOUZE MOIS, LE LOYER DE CE LOGEMENT ÉTAIT-IL:
 • PAYÉ PAR PLUS D'UNE PERSONNE? Oui Non
 Précisez dans les NOTES
 • SUBVENTIONNÉ PAR LE GOUVERNEMENT, UN EMPLOYEUR OU UN PARENT? Oui Non
 Précisez dans les NOTES
 • VERSÉ POUR UN LOGEMENT SERVANT À LA FOIS DE DOMICILE ET DE LOCAL D'AFFAIRES? Oui Non
 Précisez dans les NOTES

22 QUEL ÉTAIT LE LOYER DE CE LOGEMENT IL Y A 12 MOIS?
 \$ 00
 Si 0000, passez à 30

23 QUEL GENRE DE STATIONNEMENT ÉTAIT COMPRIS DANS LE LOYER IL Y A 12 MOIS?
 Aucun
 2 Pour les codes 3, 4 ou 5, déterminez le nombre de places
 3
 4

24 AU COURS DES 12 DERNIERS MOIS, Y A-T-IL EU DES CHANGEMENTS DANS LES SERVICES SUIVANTS QUI SONT COMPRIS DANS LE LOYER?
 Aucun passez à 31

Ajouté	Supprimé
11 <input type="radio"/>	12 <input type="radio"/>
13 <input type="radio"/>	14 <input type="radio"/>
15 <input type="radio"/>	16 <input type="radio"/>
17 <input type="radio"/>	18 <input type="radio"/>
19 <input type="radio"/>	20 <input type="radio"/>
passez à 31	

30 ÉTIEZ-VOUS LOCATAIRE DE CE LOGEMENT LE MOIS DERNIER?
 Oui Non passez à 40

31 LE MOIS DERNIER, LE LOYER DE CE LOGEMENT ÉTAIT-IL:
 • PAYÉ PAR PLUS D'UNE PERSONNE? Oui Non
 Précisez dans les NOTES
 • SUBVENTIONNÉ PAR LE GOUVERNEMENT, UN EMPLOYEUR OU UN PARENT? Oui Non
 Précisez dans les NOTES
 • VERSÉ POUR UN LOGEMENT SERVANT À LA FOIS DE DOMICILE ET DE LOCAL D'AFFAIRES? Oui Non
 Précisez dans les NOTES

32 QUEL ÉTAIT LE LOYER DE CE LOGEMENT LE MOIS DERNIER?
 \$ 00
 Si 0000, passez à 40

33 QUEL GENRE DE STATIONNEMENT ÉTAIT COMPRIS DANS LE LOYER LE MOIS DERNIER?
 Aucun
 2 Pour les codes 3, 4 ou 5, déterminez le nombre de places
 3
 4

34 LE MOIS DERNIER, LES QUELS DES APPAREILS ET SERVICES SUIVANTS ÉTAIENT FOURNIS PAR LE PROPRIÉTAIRE COMME UNE PARTIE DU LOYER QUE VOUS AVEZ PAYÉ?
 Oui Non
 11 12
 13 14
 15 16
 17 18
 19 20
 21 22
 23 24
 25 26
 27 28
 29 30
 31 32
 33 34
 35 36
 37 38
 39 40
 41 42 passez à 40

40 A L'INTERVIEWER
 • Si s'agit d'un nouveau locataire remplissez tous les postes de cette colonne, seul 42B et 44A
 • Si s'agit de la première interview sur le loyer à ce logement remplissez tous les postes de cette colonne, seul 42B et 44B
 • Si s'agit d'une interview subséquente au même ménage remplissez tous les postes de cette colonne, seul 44B

41 CE MOIS-CI, LE LOYER EST-IL:
 • PAYÉ PAR PLUS D'UNE PERSONNE? Oui Non
 Précisez dans les NOTES
 • SUBVENTIONNÉ PAR LE GOUVERNEMENT, UN EMPLOYEUR OU UN PARENT? Oui Non
 Précisez dans les NOTES
 • VERSÉ POUR UN LOGEMENT SERVANT À LA FOIS DE DOMICILE ET DE LOCAL D'AFFAIRES? Oui Non
 Précisez dans les NOTES

42 POUR TOUS LES MÉNAGES
 A QUEL EST LE LOYER CE MOIS-CI?
 \$ 00 Si 0000, passez à 6
 B S'IL S'AGIT D'UNE INTERVIEW SURSÉQUENTE, MÊME MÉNAGE SEULEMENT
 Y A-T-IL EU DES VARIATIONS QUANT AU MONTANT DU LOYER PAYÉ DEPUIS LE MOIS DERNIER?
 Oui Non
 Indiquez les divergences dans les NOTES

43 QUEL GENRE DE STATIONNEMENT EST COMPRIS DANS LE LOYER CE MOIS-CI?
 Aucun
 2 Pour les codes 3, 4 ou 5, déterminez le nombre de places
 3
 4

44 S'IL NE S'AGIT PAS D'UN NOUVEAU LOCATAIRE
 A DEPUIS LE MOIS DERNIER, Y A-T-IL EU DES CHANGEMENTS DANS LES SERVICES, APPAREILS, AMEUBLEMENT OU AUTRES COMMODITÉS COMPRIS DANS LE LOYER?
 Oui Précisez ci-dessous Non passez à 51
 B S'IL S'AGIT D'UN NOUVEAU LOCATAIRE
 LESQUELS DES ÉLÉMENTS SUIVANTS SONT COMPRIS DANS LE LOYER QUE VOUS AVEZ VERSÉ AU PROPRIÉTAIRE CE MOIS-CI?
 Ajouté/Oui Supprimé/Non
 11 12
 13 14
 15 16
 17 18
 19 20
 21 22
 23 24
 25 26
 27 28
 29 30
 31 32
 33 34
 35 36
 37 38
 39 40
 41 42 Remplissez le poste 51

NOTES SEE REVERSE FOR ENGLISH Servez-vous du verso pour NOTES supplémentaires
 N° de poste
 N° de poste
 N° de poste

124

Nom de l'enquêté



Statistique Canada Statistics Canada
Division des enquêtes-ménages Household Surveys Division

Date de reprise.

Déclaration exigée en vertu de la Loi sur la statistique, chapitre 15. Statuts du Canada de 1970-71-72.

Cette loi interdit à Statistique Canada de divulguer tout renseignement personnel qui permettrait d'identifier une personne en particulier.

Questionnaire sur le revenu de 1986

À remplir par les personnes de 15 ans et plus

B.R. 1 <input type="text"/>	N° du dossier 2 <input type="text"/>	Date d'enquête 3 <input type="text"/> Mo <input type="text"/> An <input type="text"/>	N° de tâche 4 <input type="text"/>	N° de page - ligne du DM 5 <input type="text"/>
--------------------------------	---	--	---------------------------------------	---

PENDANT LA PÉRIODE DE DOUZE MOIS SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 1986, AVEZ-VOUS REÇU UN REVENU DES SOURCES SUIVANTES? DANS L’AFFIRMATIVE, VEUILLEZ INSCRIRE UN "X" DANS LE CERCLE "OUI" ET INDIQUEZ LE MONTANT. DANS LA NÉGATIVE, VEUILLEZ INSCRIRE UN "X" DANS LE CERCLE "NON" ET PASSEZ À LA QUESTION SUIVANTE. (POUR UNE PERTE, INSCRIVEZ LE MONTANT ET INDIQUEZ "PERTE" AU-DESSUS.)

2 0 1

C.R.

25

VOUS AUREZ PLUS DE FACILITÉ À REMPLIR LE QUESTIONNAIRE SI VOUS CONSULTEZ LES INSTRUCTIONS DÉTAILLÉES DU GUIDE.

DOLLARS CENTS

	Oui <input type="radio"/> →	Non <input type="radio"/> ○	01	
1. SALAIRES et TRAITEMENTS, avant déductions	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	01	
2. SOLDE et INDEMNITÉS MILITAIRES	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	02	
3. Revenu net provenant d'un EMPLOI AUTONOME NON AGRICOLE	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	03	
4. Revenu net provenant d'un EMPLOI AUTONOME AGRICOLE	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	04	
5. Revenu brut provenant de l'hébergement de CHAMBREURS et de PENSIONNAIRES	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	05	
6. INTÉRÊTS d'obligations, de dépôts et de certificats d'épargne, d'obligations d'épargne du Canada et bonis au comptant des OEC - voir le nota dans le guide, poste 6	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	06	
7. DIVIDENDES, montant effectivement reçu (non pas le montant imposable)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	07	
8. AUTRES REVENU DE PLACEMENTS (loyer net de propriétés foncières, etc.)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	08	
9. ALLOCATIONS FAMILIALES	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	09	
10. PENSION DE SÉCURITÉ DE LA VIEILLESSE, SUPPLÉMENT DE REVENU GARANTI et ALLOCATION AU CONJOINT, du gouvernement fédéral seulement - Inscrivez les suppléments provinciaux à la question 13	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	10	
11. PRESTATIONS DU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA ou du RÉGIME DES RENTES DU QUÉBEC	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	11	
12. PRESTATIONS D'ASSURANCE-CHÔMAGE, total des prestations avant déductions d'impôt	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	12	
13. ASSISTANCE SOCIALE et SUPPLÉMENTS DE REVENU PROVINCIAUX	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	13	
14. AUTRES REVENUS DE SOURCES GOUVERNEMENTALES; VEUILLEZ PRÉCISER Inscrivez les crédits d'impôt provincial et les allocations à la question 20	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	14	
15. PENSIONS DE RETRAITE et RENTES - voir le nota dans le guide, poste 15. VEUILLEZ PRÉCISER	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	15	
16. AUTRE REVENU MONÉTAIRE; VEUILLEZ PRÉCISER	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	16	
17. REVENU TOTAL, somme des montants inscrits aux questions 1 à 16	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	17	
18. GAINS EN CAPITAL - Partie imposable des gains en capital ou pertes en capital déductibles, réalisés en 1986. Pour indiquer une perte, écrivez "perte" au-dessus du montant	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	18	
19. MONTANT DE L'IMPÔT (fédéral plus provincial) - total à payer sur le revenu et les gains en capital de 1986	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	19	
20. CRÉDITS D'IMPÔT PROVINCIAL et ALLOCATIONS - voir le guide, poste 20	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	20	
21. CRÉDIT D'IMPÔT POUR ENFANTS reçu du programme fédéral seulement - voir le guide, poste 21	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	21	
22. Remarques:			22	
			23	
			24	



N° de dossier 2 Date d'enquête 3 N° de tâche 4
 N° de page-ligne du DM Prénom Mois Année Nom de famille 1 FORMULE 05
 5 6 7

10 LA SEMAINE DERNIÈRE, A-T-IL(ELLE) TRAVAILLÉ À UN EMPLOI OU À UNE ENTREPRISE? (Pour importe le nombre d'heures.)
 Oui Non Passer à 30
 Incapacité PERMANENTE Passer à 50

11 ... AVAIT-IL(ELLE) PLUS D'UN EMPLOI OU PLUS D'UNE ENTREPRISE LA SEMAINE DERNIÈRE?
 Oui Non Passer à 13

12 ÉTAIT-CE DÙ À UN CHANGEMENT D'EMPLOYEUR LA SEMAINE DERNIÈRE?
 Oui Non

13 COMBIEN D'HEURES PAR SEMAINE ... TRAVAILLE-T-IL(ELLE) HABITUELLEMENT:
 À SON EMPLOI (principal)? Si le total est 30 ou plus, passer à 15
 à d'autres emplois?

14 POURQUOI ... TRAVAILLE-T-IL(ELLE) HABITUELLEMENT MOINS DE 30 HEURES PAR SEMAINE?
 Inscrivez le code

15 LA SEMAINE DERNIÈRE, COMBIEN D'HEURES SUPPLÉMENTAIRES ... A-T-IL(ELLE) TRAVAILLÉ?
 (Comptez les heures rémunérées ou non, à tous les emplois) Pour "aucune" inscrivez 00

16 LA SEMAINE DERNIÈRE, COMBIEN D'HEURES ... A-T-IL(ELLE) ÉTÉ ABSENT(E) DU TRAVAIL POUR UNE RAISON QUELCONQUE? (Jour férié, vacances, maladie, conflit de travail, etc.)
 (Tous les emplois) Pour "aucune" inscrivez 00 et passer à 18

17 QUELLE ÉTAIT LA RAISON PRINCIPALE DE CETTE ABSENCE?
 Inscrivez le code

18 COMBIEN D'HEURES ... A-T-IL(ELLE) EFFECTIVEMENT TRAVAILLÉ LA SEMAINE DERNIÈRE:
 À SON EMPLOI (principal)?
 à d'autres emplois?

19 AU COURS DES 4 DERNIÈRES SEMAINES, S'EST-IL(ELLE) CHERCHÉ UN AUTRE EMPLOI?
 Oui Non Passer à 72

30 LA SEMAINE DERNIÈRE, ... AVAIT-IL(ELLE) UN EMPLOI OU UNE ENTREPRISE AUXQUELS IL(ELLE) N'A PAS TRAVAILLÉ?
 Oui Passer à 33 Non

31 LA SEMAINE DERNIÈRE, ... AVAIT-IL(ELLE) UN EMPLOI DEVANT COMMENCER À UNE DATE FUTURE DÉTERMINÉE? Oui Non Passer à 50

32 À PARTIR DE LA FIN DE SEMAINE DERNIÈRE, DANS COMBIEN DE SEMAINES ... DOIT-IL(ELLE) COMMENCER À TRAVAILLER À SON NOUVEL EMPLOI?
 Passer à 50

33 POURQUOI ... S'EST-IL(ELLE) ABSENTÉ(E) DU TRAVAIL LA SEMAINE
 Inscrivez le code. Si c'est 6, passer à 32

34 ... AVAIT-IL(ELLE) PLUS D'UN EMPLOI OU PLUS D'UNE ENTREPRISE LA SEMAINE DERNIÈRE?
 Oui Non

35 COMBIEN D'HEURES PAR SEMAINE ... TRAVAILLE-T-IL(ELLE) HABITUELLEMENT:
 À SON EMPLOI (principal)? Si le total est 30 ou plus, passer à 37
 à d'autres emplois?

36 POURQUOI ... TRAVAILLE-T-IL(ELLE) HABITUELLEMENT MOINS DE 30 HEURES PAR SEMAINE?
 Inscrivez le code

37 JUSQU'À LA FIN DE LA SEMAINE DERNIÈRE, PENDANT COMBIEN DE SEMAINES CONSÉCUTIVES ... AVAIT-IL(ELLE) ÉTÉ ABSENT(E) DU TRAVAIL?

38 ... REÇOIT-IL(ELLE) UNE RÉMUNÉRATION DE SON EMPLOYEUR POUR SES ABSENCES DE LA SEMAINE DERNIÈRE?
 Oui Non

39 À L'INTERVIEWER:
 * Si code 5 (mise à pied) à 33 passer à 56
 * Autrement passer à 40

40 AU COURS DES 4 DERNIÈRES SEMAINES, S'EST-IL(ELLE) CHERCHÉ UN AUTRE EMPLOI?
 Oui Non Passer à 72

50 ... A-T-IL(ELLE) DÉJÀ TRAVAILLÉ À UN EMPLOI OU À UNE ENTREPRISE? 1 Non 2 Passer à 55

51 QUAND ... A-T-IL(ELLE) TRAVAILLÉ À UN EMPLOI OU À UNE ENTREPRISE LA DERNIÈRE FOIS?
 Au-
 cun changement 1 Mois Année Si le mois est inconnu, mettez -- à "Mois"
 Mois Année

52 À L'INTERVIEWER:
 (1) Si le date à 51 se situe avant 1 Passer à 55
 (2) Si le date à 51 est la même que ou se situe après 2 passer à 53
 Mois Année

53 ... TRAVAILLAIT-IL(ELLE) HABITUELLEMENT 30 HEURES OU PLUS PAR SEMAINE?
 À temps plein À temps partiel
 (30 heures ou plus par semaine) (moins de 30 heures par semaine)

54 QUELLE EST LA RAISON PRINCIPALE POUR LAQUELLE ... A LAISSÉ CET EMPLOI?
 Inscrivez le code

55 À L'INTERVIEWER:
 * Si "Incapacité permanente" à 10 passer à 80
 * Autrement passer à 56

56 AU COURS DES 6 DERNIERS MOIS, ... S'EST-IL(ELLE) CHERCHÉ DU TRAVAIL?
 Oui Non Passer à 64

57 * AU COURS DES 4 DERNIÈRES SEMAINES, QU'A FAIT ... POUR SE TROUVER DU TRAVAIL? Notez toute méthode indiquée.
 Rien 1 Passer à 62

* AU COURS DES 4 DERNIÈRES SEMAINES, ... A-T-IL(ELLE) FAIT AUTRE CHOSE POUR SE TROUVER DU TRAVAIL? Notez toute autre méthode indiquée. Pour chaque méthode donnée, demandez:

* QUAND ... LA DERNIÈRE de semaines depuis la dernière fois (encl. la semaine d'int.)
 FOIS? (Répétez la méthode) 2 3 4 5 6 7 8 9

S'est-il(elle) adressé(e) Méthode employée semaine d'int.)

a un BUREAU de placement PUBLIC

a un BUREAU de placement PRIVÉ

a un SYNDICAT

directement à des EMPLOYEURS

a des AMIS ou des parents

A-t-il(elle) publié une ANNONCE ou répondu à une ANNONCE

A-t-il(elle) CONSULTÉ les ANNONCES

AUTRE. Précisez dans les NOTES

58 JUSQU'À LA FIN DE LA SEMAINE DERNIÈRE, PENDANT COMBIEN DE SEMAINES ... AVAIT-IL(ELLE) CHERCHÉ DU TRAVAIL? (Ne comptant pas les semaines travaillées.)

59 QUELLE ÉTAIT L'ACTIVITÉ PRINCIPALE DE ... AVANT QU'IL(ELLE) COMMENCE À SE CHERCHER DU TRAVAIL?
 Inscrivez le code

60 ... CHERCHE-T-IL(ELLE) UN EMPLOI DE PLUS DE 6 MOIS?
 Oui Non
 (Plus de 6 mois) (Moins de 6 mois incl. 6 mois)

61 ... CHERCHE-T-IL(ELLE) UN EMPLOI À TEMPS PLEIN OU UN EMPLOI À TEMPS PARTIEL?
 À temps plein À temps partiel
 (30 heures ou plus par semaine) (moins de 30 heures par semaine)

62 QUELLE EST LA RAISON PRINCIPALE POUR LAQUELLE ... N'A PAS CHERCHÉ DE TRAVAIL LA SEMAINE DERNIÈRE?
 Inscrivez le code

63 Y A-T-IL UNE RAISON QUI AURAIT EMPÊCHÉ ... DE PRENDRE UN EMPLOI LA SEMAINE DERNIÈRE?
 Inscrivez le code

64 À L'INTERVIEWER:
 * Si "Non" (jamais travaillé) à 50 passer à 80
 * Si y a un "X" dans le cercle au haut à 52 passer à 80
 * Autrement passer à 72

ACTIVITÉ SCOLAIRE (si 65 ans et plus, passer à 90)
 80 LA SEMAINE DERNIÈRE, ... FRÉQUENTAIT-IL(ELLE) UNE ÉCOLE, UN COLLÈGE OU UNE UNIVERSITÉ?
 Oui Non Passer à 90

81 ... ÉTAIT-IL(ELLE) INSCRIT(E) COMME ÉTUDIANT(E) À TEMPS PLEIN OU À TEMPS PARTIEL?
 plein partiel

82 DE QUEL GENRE D'ÉCOLE S'AGIT-IL?
 Inscrivez le code

SOURCE DE RENSEIGNEMENTS
 90 N° de page-ligne du DM de la personne qui a fourni les renseignements ci-dessus.
 La dernière interview Cette interview
 Déclaration émise en vertu de la Loi sur la statistique, chapitre 15, Statuts du Canada de 1970-71-72

DESCRIPTION DE L'EMPLOI OU DE L'ENTREPRISE (activité principale)

72 POUR OU ... TRAVAILLE-T-IL(ELLE)? (Nom de l'entreprise, de l'organisme gouvernemental ou de la personne.)
 Au-
 cun changement 1

73 QUAND ... A-T-IL(ELLE) COMMENCÉ À TRAVAILLER POUR CET EMPLOYEUR?
 Au-
 cun changement 1 Mois Année Mois Année Si le mois est inconnu, mettez -- à "Mois"

74 DE QUEL GENRE D'ENTREPRISE, D'INDUSTRIE OU DE SERVICE S'AGISSAIT-IL?
 (Donnez une description complète, par ex., gouvernement fédéral, conserverie, services forestiers.)
 Au-
 cun changement 1

75A QUEL GENRE DE TRAVAIL ... FAISAIT-IL(ELLE)? (Par exemple, commis de bureau, travailleur(se) d'usine, technicien(ne) forestier(ère).)
 Au-
 cun changement 1

75B DANS CE TRAVAIL, QUELLES ÉTAIENT LES ACTIVITÉS OU FONCTIONS LES PLUS IMPORTANTES DE ...? (Par ex., classement de documents, séchage de légumes, estimation forestière.)
 Au-
 cun changement 1

76 Catégorie de travailleur:
 Emploi principal 1 Inscrivez le code
 Au-
 cun changement 1

77 Autre emploi 1 Inscrivez le code passer à 80
 Au-
 cun changement 1

NOTES

N° de poste
 99
 99
 99

1 N° du dossier 2 3 Date d'enquête 4 N° de tâche 5 N° de l'interviewer désigné 6 U.P.E. 7 Groupe 8 Grappe 9 N° de renouvel. 10 N° de liste 11 Mult. 12 Genre de logement

9 Calendrier grid with days of the week (Lun to Sam) and a blank grid for data entry.

10 Adresse de liste

13 PRÉFÉREZ-VOUS ÊTRE INTERVIEWÉ(E) EN FRANÇAIS OU EN ANGLAIS? Anglais 1, Français 2, L'une ou l'autre 3, Ni l'une ni l'autre 4.

14 À L'INTERVIEWER: Langue de l'interview: Anglais 1, Français 2, Autre 3. Passez à 15.

20 INTERVIEW SUBSÉQUENTE: * Si s'agit d'une interview sur place... DEMEUREZ-VOUS ENCORE DANS LE MÊME LOGEMENT QUE LE MOIS DERNIER? Oui 2, Non 3.

15 VEUILLEZ NOMMER TOUTES LES PERSONNES QUI DEMEURENT ACTUELLEMENT ICI ET QUI N'ONT PAS DE RÉSIDENCE HABITUELLE AILLEURS. Inscrivez les noms à 32.

21 LES PERSONNES SUIVANTES DEMEURENT-ELLES ENCORE DANS CE LOGEMENT? * Lisez tous les noms inscrits à 32. * Inscrivez le code approprié au poste 40.

16 Y A-T-IL DES PERSONNES QUI SONT ABSENTES DU MÉNAGE PARCE QU'ELLES SONT AUX ÉTUDES, EN VISITE, EN VOYAGE OU À L'HÔPITAL, MAIS QUI DEMEURENT HABITUELLEMENT ICI? Oui 1, Non 2.

22 Y A-T-IL QUELQU'UN D'AUTRE QUI DEMEURE DANS CE LOGEMENT, PAR EXEMPLE, UN PARENT UN CHAMBREUR OU UN PENSIONNAIRE? Oui 1, Non 2.

17 Y A-T-IL QUELQU'UN D'AUTRE QUI DEMEURE ICI, PAR EXEMPLE, UN PARENT, UN CHAMBREUR, UN PENSIONNAIRE OU UN EMPLOYÉ? Oui 1, Non 2.

31-40 Table with columns for family members (1-8), Age (33), Sex (34), Marital Status (35), Education (36), Occupation (37), and Level of Education (38). Row 39 for composition (1-2).

50 Réponses aux questions supplémentaires. Grid with columns A-M and rows 1-8.

42 CE LOGEMENT APPARTIENT-IL À UN MEMBRE DE CE MÉNAGE? Oui 1, Non 2.

60. DOES THIS HOUSEHOLD LIVE ON A FARM? CE MÉNAGE DEMEURE-T-IL SUR UNE FERME? YES-OUI 1, NO-NON 2.

43 POUR TOUTS LES MÉNAGES: N° de téléphone, Permission d'interviewer par téléphone (Accordée 3, Refusée 4), Pas de téléphone 1, N° de téléphone refusé 2.

44 Déterminez et inscrivez le meilleur moment pour contacter ce ménage.

45 CODE-RÉPONSE: Mois, Code, and instructions: SI CODE "B" EXPLIQUEZ DANS LES NOTES.

46 Cette interview a-t-elle été faite par téléphone? Oui 1, Non 2.

47 Contrôle des formulaires: Formules 04, 05, 06; Imprimées; Remplies.

48 NOTES: Table with columns for review (1-4) and notes.



FICHE QUESTIONNAIRE

ENQUÊTE DE 1986 SUR LES FINANCES DES CONSOMMATEURS

POSTE 50 DE LA F03 - QUESTIONS SUPPLÉMENTAIRES ET CODES

Posez chacune des questions supplémentaires pertinentes pour chaque personne âgée de 15 ans ou plus et inscrivez un code dans chaque colonne de

S	S	à	A
I	I		A
A	B		J

NOTA - ASSUREZ-VOUS DE POSER LES QUESTIONS EXACTEMENT COMME ELLES SONT FORMULÉES

S	S	STATUT D'IMMIGRATION ... est-il(elle) Canadien(ne) d'origine? Si 'OUI', inscrivez le code: 00 - Personnes nées au Canada (y compris T.-N.) ou Canadien de naissance. Si 'NON', demandez: Depuis quand ... réside-t-il(elle) au Canada? 45 - Personnes qui ont immigré au Canada avant 1946. 46 à 86 - Personnes qui ont immigré au Canada entre 1946 et 1986. (Inscrivez les deux derniers chiffres de l'année d'arrivée.)
I	I	
A	B	

P	PÉRIODES DE CHÔMAGE Inscrivez '0' si le nombre de 'SC' est '00'; Autrement, demandez: Ces semaines faisaient-elles partie de la même période de chômage? 1 - Oui - une période 2 - Non - deux périodes 3 - Non - trois périodes ou plus 0 - Sans objet
C	
I	

L	LANGUE MATERNELLE Quelle est la première langue que ... a apprise dans son enfance et comprend encore? 1 - Anglais 2 - Français 0 - Autre
M	
C	

A	AUTRE ACTIVITÉ Inscrivez '0' si 'ST' + 'SC' = '52'; Autrement, demandez: Quelle était l'activité principale de ... pendant les semaines où il (elle) n'a pas travaillé ni cherché d'emploi? 1 - Incapacité permanente 2 - Tenait maison 3 - Allait à l'école 4 - Retraité(e) ou volontairement inactif(ve) 5 - Autre (Précisez dans les 'Notes' de la F03) 0 - Sans objet
A	
J	

S	S	SEMAINES DE TRAVAIL En 1985, pendant combien de semaines ... a-t-il(elle) travaillé à un emploi ou à une entreprise, peut importe le nombre d'heures? (Y compris les vacances, les congés de maternité, de maladie, les grèves et lock-out.) 00 à 52 - Par ex., 9 semaines = '09'
T	T	
D	E	

CODE DU REVENU - POSTE 25 DE LA CF06
- COLONNE 20 DE LA F07

P	TRAVAIL À TEMPS PLEIN OU À TEMPS PARTIEL Inscrivez '0' si le nombre de 'ST' est '00'; Autrement, demandez: Pendant ces semaines, le travail était-il surtout à temps plein ou à temps partiel? 1 - À temps plein 2 - À temps partiel 0 - Sans objet
P	
F	

Déterminer le code du revenu en:

- effectuant la procédure de vérification par l'interviewer de la CF06 remplie, ou
- demandant: "... a-t-il(elle) touché un revenu quelconque en 1985?"

Inscrivez le code:

- Sur la CF06 au poste 25 (Pour la CF06 en main, remplie ou refusée)
- Sur la F07, à la colonne 20 (Pour la CF06 non retournée)

CODES DU REVENU

- A indiqué avec certitude n'avoir touché aucun revenu
- A touché un revenu et a fourni une partie ou la totalité des détails
- A indiqué avec certitude avoir touché un revenu, mais n'a pas fourni de détails
- Impossible de déterminer si l'enquêté a touché un revenu ou non

S	S	SEMAINES DE CHÔMAGE Inscrivez '00' si le nombre de 'ST' est '52'; Autrement, demandez: En 1985, pendant combien de semaines ... a-t-il(elle) été sans travail et à la recherche d'un emploi? (Y compris les mises à pied temporaires) 00 à 52 - Par ex., 7 semaines = '07'
C	C	
G	H	



FEUILLE DES CODES Dossier du ménage (Formule 03)

English version available on request

- 8
- 1 Maison individuelle
 - 2 Maison double
 - 3 Maison en rangée
 - 4 Duplex
 - 5 Appartement
 - 6 Institution
 - 7 Hôtel, maison de chambres ou pension
 - 8 Baraquement, camp de bûcheron, de construction, etc.
 - 9 Maison mobile
 - 0 Autre - Précisez dans les NOTES

- 34
- M Masculin
 - F Féminin

- 35
- QUEL EST L'ÉTAT MATRIMONIAL DE ... ?
(Lisez les catégories à l'enquête)
- 1 Actuellement marié(e) ou vivant en union libre
 - 2 Célibataire (jamais marié(e))
 - 3 Veuve ou veuf
 - 4 Séparé(e) ou divorcé(e)

- 36
- Attribuez une lettre à tous les membres du ménage dont le lien avec le chef de famille constitue une catégorie au poste 37.
- A ('A' pour chaque membre de la première famille, etc.)
 - Z ('B' pour chaque membre de la deuxième famille, etc.)

- 37
- Chaque lettre utilisée au poste 36 doit correspondre à un 'chef de famille' différent au poste 37.
- 1 Chef de famille
 - 2 Conjoint
 - 3 Fils ou fille (adopté(e) ou non, ou d'un autre lit)
 - 4 Petit-fils ou petite-fille
 - 5 Gendre ou bru
 - 6 Enfant en tutelle (moins de 18 ans)
 - 7 Père ou mère
 - 8 Père ou mère du conjoint
 - 9 Frère ou soeur
 - 0 Autre parent - Précisez dans les NOTES
- Les chambreurs, pensionnaires et amis non apparentés doivent être identifiés par une lettre distincte au poste 36.

- (Lisez les questions à l'enquête)
- Colonne 1: COMBIEN D'ANNÉES D'ÉTUDES PRIMAIRES ET SECONDAIRES A-T-IL (ELLE) ACHEVÉES?
- 0 Aucune
 - 1 de 1 à 8 années d'études primaires et secondaires
 - 2 9 ou 10 années d'études primaires et secondaires
 - 3 11 années d'études primaires et secondaires
 - 4 12 années d'études primaires et secondaires
 - 5 13 années d'études primaires et secondaires

- 38
- Colonne 2: A. A-T-IL (ELLE) FAIT DES ÉTUDES POSTSECONDAIRES?
- 0 Non (n'a pas fait d'études postsecondaires)
 - Oui → B. CES ÉTUDES EXIGENT-ELLES NORMALEMENT UN DIPLÔME D'ÉTUDES SECONDAIRES?

- 0 Non (n'a pas fait d'études postsecondaires)
- Oui → C. A-T-IL (ELLE) OBTENU UN GRADE, CERTIFICAT OU DIPLÔME?
- 1 Non (études postsecondaires inachevées)
- 2 Oui (a obtenu un certificat ou un diplôme d'études postsecondaires)
- 3 Oui (a obtenu un grade universitaire)

- 40
- 0 Ne fait pas partie du ménage ce mois-ci
 - 1 Membre civil du ménage ce mois-ci
 - 2 Membre à plein temps des forces armées canadiennes ce mois-ci

PREMIER CODE: Inscrit par l'interviewer
NOTE: Pour tout code autre que X, expliquez la situation sur la formule appropriée.

	FORMULES
X Questionnaire EPA rempli pour tous les membres admissibles du ménage	22
E Questionnaire EPA rempli pour certains membres admissibles (et non tous) du ménage	15/22
N Personne à la maison (après plusieurs tentatives de contacter le ménage)	15/22
R Refus du ménage	15/22
K Impossibilité d'interviewer pour cause de décès, de maladie, de problème de langue ou de toute autre circonstance inhabituelle reliée au ménage	15/22
L Impossibilité d'interviewer à cause du mauvais temps	15/22
T Ménage temporairement absent	15/22
V Logement (ou emplacement de roulotte vacant et logement saisonnier vacant)	22
C Logement en construction	22
B Logement occupé par des personnes ne devant pas être interviewées	15/22
D Logement démolit, transformé en local d'affaires, déménagé, abandonné (inhabitable), inscrit par erreur	12/22
A Interview annulée, faute d'interviewer (Réservé au bureau régional)	

DEUXIÈME CODE: Réservé au bureau régional

Blanc Interviewez ou essayez d'interviewer de nouveau

- 3 N'interviewez pas à moins d'un changement complet de la composition du ménage
- 4 Essayez d'interviewer de nouveau, une lettre a été envoyée
- 5 Essayez d'interviewer de nouveau, un membre du personnel du bureau régional est entré personnellement en contact avec le ménage

- CODES D'INTERVENTION À UTILISER AUX FINS DE LA LISTE DE LA GRAPPE (FORMULE 02)
- 1 LOGEMENT AJOUTÉ, c.-à-d. nouvelle ligne de listage
 - 2 CORRECTION, c.-à-d. rectification de la ligne de listage initiale
 - 3 CHANGEMENT DE STATUT, c.-à-d. doit être supprimé de la liste

UTILISATION DES NUMÉROS DE DOSSIER TEMPORAIRES

T [] [] [] [] A

Commencez toujours par 'T', ce qui signifie 'temporaire'.

Utilisez les 4 derniers chiffres de votre numéro de tâche.

'A' pour le premier logement supplémentaire, 'B' pour le deuxième, 'C' pour le troisième, etc.

MOIS D'ENQUÊTE	RENOUVELLEMENT	MOIS D'ENQUÊTE	RENOUVELLEMENT
01 (Janv.)	1	07 (Juil.)	1
02 (Fév.)	2	08 (Août)	2
03 (Mar.)	3	09 (Sept.)	3
04 (Avr.)	4	10 (Oct.)	4
05 (Mai)	5	11 (Nov.)	5
06 (Juin)	6	12 (Déc.)	6